



Rapport financier annuel 2012

INFORMATION RÉGLEMENTÉE

Article L.451-1-2 I du Code Monétaire et Financier et article 222-3 du Règlement Général de l'AMF

Sommaire

Attestation du rapport financier annuel	3
Rapport de gestion	4
Attestation de présence et rapport d'assurance modérée de l'un des Commissaires aux Comptes portant sur une sélection d'informations sociales, environnementales et sociétales	98
Comptes consolidés	101
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	144
Comptes sociaux	146
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	169

Attestation du responsable du rapport financier annuel

Après avoir pris toutes mesures raisonnables à cet effet, j'atteste que les informations contenues dans le présent rapport financier annuel, sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles sont confrontées.

Fait à Grenoble, le 19 avril 2013

Marc REBOUAH
Président-directeur général

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte, en application des statuts et de la loi sur les sociétés commerciales, pour :

- vous rendre compte de l'activité de notre Société et du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir,
- soumettre à votre approbation, les comptes sociaux, l'affectation du résultat et les comptes consolidés dudit exercice,
- vous proposer de renouveler le mandat d'Administrateurs,
- vous proposer de renouveler le mandat des Commissaires aux Comptes Titulaires et des Commissaires aux Comptes Suppléants,
- vous proposer de renouveler l'autorisation conférée au Conseil d'Administration de faire procéder au rachat, par la Société, de ses propres actions et de réduire le capital social par annulation d'actions auto détenues,
- vous proposer d'autoriser la Société à augmenter son capital social par émission de toutes valeurs mobilières, avec ou sans suppression du droit préférentiel de souscription, selon les cas, avec délégation au Conseil d'Administration à l'effet de décider lesdites émissions,
- vous proposer d'autoriser le Conseil d'Administration à fixer le prix d'émission des actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, en cas de suppression du droit préférentiel de souscription, dans la limite de 10 % du capital social par an,
- vous proposer d'autoriser le Conseil d'Administration à émettre des actions ordinaires, avec suppression du droit préférentiel de souscription, pour rémunérer des apports de titres en cas d'OPE ou d'apport en nature,
- vous proposer d'autoriser la Société à augmenter son capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé, avec délégation au Conseil d'Administration à l'effet de décider lesdites émissions,
- vous proposer d'autoriser le Conseil d'Administration à augmenter le nombre de titres à émettre dans le cadre d'une augmentation de capital en cas de demandes excédentaires de souscription, le tout dans les conditions de l'article L.225-135-1 du Code de Commerce,
- vous proposer de prendre une décision en application de la loi sur l'épargne salariale imposant de proposer à l'Assemblée une augmentation de capital réservée aux salariés dans les conditions prévues par l'article L.3332-18 du Code du Travail, avec délégation au Conseil d'Administration à l'effet de décider lesdites émissions,

- vous proposer de modifier la limite d'âge pour l'exercice du mandat de Directeur Général,
- vous proposer de modifier les dispositions statutaires relatives aux règles d'émission obligataire et de constitution de sûretés et de vote en cas d'approbation d'un apport en nature ou d'octroi d'un avantage particulier.

I. Résultats économiques et financiers de la Société et du Groupe

A. Présentation des comptes sociaux et consolidés

Les comptes sociaux et les comptes consolidés au 31 décembre 2012 que nous soumettons à votre approbation ont été établis en conformité avec les règles de présentation et les méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les états financiers consolidés du Groupe Tessi au 31 décembre 2012 ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne au 31 décembre 2012.

Les normes d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2012 sont sans incidence sur les états financiers du Groupe.

Le Groupe n'a pas anticipé de normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire en 2012.

Les états financiers consolidés du Groupe sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des actifs et passifs suivants qui sont enregistrés à leur juste valeur : les instruments financiers dérivés, les investissements détenus à des fins de négociation et les investissements disponibles à la vente. Les actifs et passifs qui font l'objet d'une opération de couverture n'ont pas été renseignés à leur juste valeur en considération du risque couvert.

Les actifs destinés à être cédés ou consommés au cours du cycle d'exploitation normal du Groupe, les actifs détenus dans la perspective d'une cession dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie constituent des actifs courants. Tous les autres actifs sont non courants.

1. Comptes consolidés

Les méthodes de consolidation sont décrites dans l'annexe aux comptes consolidés.

1.1. Périmètre de consolidation

Les sociétés inscrites dans le périmètre de consolidation du Groupe Tessi sont indiquées dans l'annexe aux comptes consolidés.

Le périmètre de consolidation a connu au cours de l'exercice 2012 les modifications suivantes :

a. Sont intervenues les acquisitions et créations des sociétés suivantes

- complément d'acquisition au 14 septembre 2012 de la société Tessi-T.G.D. Le pourcentage de participation du Groupe dans la société Tessi-T.G.D. est passé de 99,99 % à 100 %.
- suite à une recapitalisation de la société RIB Informatique Rhône, le pourcentage de participation du Groupe est passé de 99,8 % à 100 %.

Ces mouvements n'ont pas d'impacts significatifs sur les comptes consolidés 2012.

b. Autres mouvements

- cession en date du 17 avril 2012 de la société Docubase Systems Inc, basée au Etats-Unis,
- dissolution sans liquidation de la société DECLARATIS avec transmission universelle de son patrimoine à son associé unique, la société XWZ 32 en date du 5 novembre 2012,
- liquidation en date du 31 décembre 2012 de la société SAMP, spécialisées dans le marketing de proximité,
- liquidation en date du 31 décembre 2012 de la société COUP DE Foudre, spécialisée dans le conseil en communication.

Ces mouvements n'ont pas d'impacts significatifs sur les comptes consolidés 2012.

1.2. Résultats consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012

En milliers d'euros	Exercice au 31/12/2012	Rappel exercice au 31/12/2011	Variation 2012/2011 en %
Chiffre d'affaires net	246 548	261 767	-5,8 %
Produits d'exploitation	250 484	264 871	-5,4 %
Charges d'exploitation	212 419	217 823	-2,5 %
Résultat opérationnel courant	38 065	47 048	-19,1 %
Autres charges et produits opérationnels non courants	- 2 521	-787	-220,3 %
Résultat financier	- 854	-402	-112,4 %
Résultat avant impôt	34 690	45 859	-24,4 %
Résultat net de l'ensemble consolidé	22 913	32 777	-30,1 %
Résultat net (part du Groupe)	20 405	28 783	-29,1 %
BNPA (en €)	7,31	9,82	

a. Trésorerie, équivalents de trésorerie et endettement net

En milliers d'euros	31/12/2012	31/12/2011
Valeurs mobilières de placement	49 871	39 977
Disponibilités et équivalents de trésorerie des activités commerciales	40 548	18 024
Disponibilités et équivalents de trésorerie liés aux activités financières CPoR Devises	150 340	137 681
Découverts bancaires	-1 066	-1 591
Trésorerie et équivalents de trésorerie	239 693	194 091
Avances reçues pour le compte des opérations promotionnelles	-39 779	-26 368
Dettes liées aux activités financières CPoR Devises	-102 608	-90 391
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets des avances	97 306	77 332
Dettes financières	-21 442	-25 171
Trésorerie nette incluant la trésorerie dédiée à l'activité CPoR Devises	75 864	52 161
Trésorerie dédiée à l'activité CPoR Devises	25 670	37 521
Trésorerie nette excluant la trésorerie dédiée à l'activité CPoR Devises	50 194	14 639

b. Trésorerie de CPoR Devises

En milliers d'euros	31/12/2012	31/12/2011
Disponibilités et équivalents de trésorerie liés aux activités financières CPoR Devises	150 340	137 681
Comptes bancaires de la clientèle	35 539	33 035
Prêts au jour le jour	16 000	15 003
Avoirs en devises	41 544	38 963
Avoirs en or	34 280	29 132
Comptes courants débiteurs à vue	22 977	21 548
Dettes liées aux activités financières CPoR Devises	-102 608	-90 391
Dépôts bancaires de la clientèle	-47 325	-17 790
Emprunts au jour le jour	-4 189	-10 689
Dettes en onces d'or	-39 592	-30 528
Dettes sur avoirs en devises	-10 587	-19 605
Comptes courants créditeurs à vue	-915	-11 779
Comptes courants à vue CPoR Devises	22 062	9 769
Trésorerie nette dédiée à l'activité CPoR Devises	25 670	37 521

c. Dettes financières

En milliers d'euros	Exercice clos le 31/12/2012	Exercice clos le 31/12/2011
Dettes financières inférieures à 1 an	4 397	6 536
Dettes financières supérieures à 1 an et inférieures à 5 ans	16 564	17 654
Dettes financières supérieures à 5 ans	481	981
Dettes financières	21 442	25 171

2. Comptes sociaux de Tessi SA

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012, les résultats de la Société Tessi ont été les suivants :

En milliers d'euros	31/12/2012	31/12/2011
Chiffre d'affaires	14 053	14 684
Produits d'exploitation	14 082	14 713
Charges d'exploitation	12 530	12 404
Résultat d'exploitation	1 552	2 309
Résultat financier	10 995	13 278
Résultat courant	12 547	15 587
Résultat exceptionnel	-372	-40
Impôt sur les bénéfices	-3 282	-3 368
Résultat net	15 456	18 915

La diminution du résultat de la Société Tessi en 2012 s'explique par la diminution des dividendes reçus et notamment des dividendes versés par CPoR Devises, 12 000 K€ en 2011 contre 8 000 K€ en 2012.

D'autre part, le résultat financier 2011 comprenait l'abandon de compte courant consenti à Logidoc Solutions pour 2 160 K€ ainsi que la provision pour dépréciation des titres de participation liés à notre programme de défiscalisation pour 4 212 K€.

En 2012, le résultat financier intègre la dépréciation des titres de participation 24h00 pour 608 K€, Logidoc Solutions pour 1 705 K€, des programmes de défiscalisation pour 801 K€ ainsi que la dépréciation du compte courant Sakarah pour 2 142 K€.

Est joint, en annexe I au présent rapport, le tableau des résultats prévu par l'article R.225-102 du Code de Commerce.

B. Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière, notamment de la situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires

Après une activité record en 2011 qui avait été tirée par une croissance exceptionnellement forte de CPoR Devises sur le second semestre, Tessi réalise sur l'ensemble de l'exercice 2012 un chiffre d'affaires de 246,5 M€. Le chiffre d'affaires 2012 affiche donc une baisse de plus de 15 M€, soit -5,8 %. Retraité de l'activité logistique BtoB cédée au 1^{er} novembre 2012 et de la filiale US Docubase Inc, le chiffre d'affaires 2012 se serait établi, à 240,8 M€ et celui de 2011 à 252,8 M€ soit une baisse de 4,7 %.

- Malgré un environnement concurrentiel difficile et une baisse des volumes généralisée obérant les très bonnes réalisations commerciales, Tessi documents services enregistre un chiffre d'affaires de 160,9 M€ contre 160,3 M€ en 2011 (159,9 M€ à périmètre comparable).
- L'activité de Tessi marketing services ressort à 32,2 M€ (26,5 M€ à périmètre comparable) contre 38,7 M€ en 2011 (30,0 M€ à périmètre comparable). Sur la période, Tessi marketing services a été profondément réorganisé afin de redresser ses marges. L'activité 2012 a été affectée : d'une part en ce qui concerne la logistique par la cession de l'activité logistique BtoB (-3 M€), l'arrêt des contrats e-commerce (-2,5 M€) et d'autre part par une baisse des volumes sur les opérations promotionnelles dans le secteur de la téléphonie mobile (-1 M€).
- CPoR Devises affiche une très bonne performance. Son chiffre d'affaires à 53,5 M€ reste à un niveau élevé compte tenu de l'activité record qui avait été réalisée en 2011 (62,8 M€).

Le groupe Tessi a dégagé en 2012 un résultat opérationnel courant de 38,1 M€ (15,4 % du CA) contre 47,0 M€ en 2011 (18,0 % du CA) soit une baisse de 8,9 M€.

- L'année 2011 avait été exceptionnelle du fait de la contribution de CPoR Devises, qui avait vu son résultat opérationnel courant s'élever à 27,4 M€. Avec un résultat opérationnel courant de 19,1 M€, la baisse de 8,3 M€ explique principalement la baisse du résultat opérationnel groupe. Cette baisse est essentiellement imputable à l'activité or.
- L'activité Tessi marketing services génère un résultat opérationnel courant de -0,1 M€ contre 0,1 M€ en 2011, en baisse principalement du fait de l'impact de la baisse des volumes promotionnels de la téléphonie mobile (-1 M€ de chiffre d'affaires).
- L'activité Tessi documents services génère en 2012 un résultat opérationnel courant de 19,0 M€ contre 19,5 M€ en 2011. La contribution à la hausse de l'activité solutions et technologies ne compensant que partiellement la baisse de l'activité BPO impactée par une forte pression sur les prix et une vive concurrence.

Le groupe Tessi voit ses dettes financières baisser, elles passent de 25,2 M€ en 2011 à 21,4 M€ au 31 décembre 2012. La trésorerie augmente. La trésorerie nette excluant la trésorerie dédiée à l'activité CPoR Devises s'élève à 50,1 M€ au 31 décembre 2012 contre 14,6 M€ en 2011.

C. Analyse financière des risques

1. Risques de taux

Dans le cadre de son financement, Tessi souscrit des emprunts bancaires à taux variables et fixes.

Les emprunts peuvent faire l'objet d'une couverture d'intérêts :

- soit par un swap de taux permettant de caper le taux d'intérêt variable,
- soit par un swap de taux permettant de fixer le taux d'intérêt variable.

Au 31 décembre 2012, cette couverture porte sur un montant nominal initial de dettes bancaires de 7,9 M€.

2. Risques de variation de cours

La Société n'est pas exposée de manière significative à des variations de cours.

3. Risques liés à l'environnement économique

Le Groupe est présent sur le marché français au travers de ses 3 business units (Documents Services, Marketing Services et CPoR Devises) et propose des services et des solutions technologiques à des clients dans de nombreux secteurs de l'économie.

Bien que l'activité du Groupe présente un bon niveau de résistance aux différents cycles économiques et notamment une forte récurrence grâce à des contrats pluriannuels, elle peut être sensible à l'évolution de la situation économique et financière générale et plus particulièrement de la situation financière des acteurs du secteur des services financiers et notamment les banques. Depuis 2008, ce secteur de l'économie a été le plus affecté par les incertitudes économiques internationales et la crise financière en Europe. Cette situation a pu créer des tensions chez les clients du Groupe générant une baisse du niveau de leur activité et de leurs relations avec leurs fournisseurs et prestataires. Ces tensions sont potentiellement génératrices de pression sur les prix, d'arrêt ou de report de projets, notamment sur l'activité Documents Services.

Cette activité intègre notamment la division chèques et moyens de paiement scripturaux du Groupe, au sein de laquelle le Groupe accompagne la majorité des banques dans la gestion de leur filière des traitements des moyens de paiement papier. Dans ce contexte, le Groupe serait également affecté par une décision unilatérale qui viendrait remettre en cause la gratuité du chèque bancaire en France ou son existence même en tant que titre de paiement.

D'autre part, l'activité Marketing Services peut être extrêmement sensible aux budgets d'investissements en marketing et opérations promotionnelles consacrés par les annonceurs. Ces budgets sont eux-mêmes très sensibles à l'environnement économique et au moral des entreprises.

Enfin le Groupe n'adresse actuellement que le marché français, dès lors son niveau d'activité est sensible à l'évolution de la conjoncture économique du pays.

Une évolution négative de l'environnement économique et financier affectant les marchés sur lesquels le Groupe est présent pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.

4. Risques liés à l'environnement concurrentiel

Dans la conduite de ses activités et notamment l'activité Document Services, le Groupe est confronté à de nombreux nouveaux acteurs et doit faire face à une plus forte intensité concurrentielle. L'activité est soutenue par une croissance du marché avec une tendance de fonds à l'externalisation qui se poursuit ainsi que le développement des thèmes de la dématérialisation et du 100 % numérique. Le potentiel de croissance de ces marchés peut paraître attractif pour de nouveaux entrants ou des acteurs jusqu'à présent positionnés sur une seule partie de la chaîne de valeur, éditeurs de logiciels, constructeurs de machines de traitement du courrier et de solutions d'impression, archiveurs physiques, sociétés de services informatiques. Ces acteurs peuvent potentiellement disposer d'une capacité financière plus importante, ou d'échéances de rentabilité différentes, leur permettant ainsi d'adopter des politiques agressives en termes de prix. Une telle situation est susceptible

d'affecter la croissance, l'activité, les parts de marché, le niveau de marge et les résultats du Groupe et ainsi avoir un effet défavorable sur ses perspectives.

5. Risques technologiques et informatiques

Dans le cadre de son activité, le Groupe utilise un certain nombre d'outils informatiques et de systèmes d'information.

Le Groupe a mis en œuvre des programmes et procédures spécifiques destinés à garantir une bonne gestion des risques informatiques qui couvrent les systèmes de sécurité et de sauvegarde. Les sites de production informatique et les centres de données sont notamment soumis à des procédures administratives et techniques de surveillance et de sauvegarde qui couvrent les accès physiques aux centres et aux systèmes d'information, la rupture ou la perturbation de l'approvisionnement en énergie, l'incendie, la régulation des amplitudes thermiques extrêmes, le stockage et la sauvegarde des données, les plans d'urgence et les plans de reprise suite à sinistre. Le Groupe ne peut néanmoins exclure la survenance de pannes des systèmes informatiques utilisés, directement ou indirectement, par le Groupe. Ces défaillances pourraient nuire à ses clients et en conséquence perturber ses activités.

6. Risques liés à la croissance externe

La stratégie de croissance du Groupe repose notamment sur l'acquisition de sociétés permettant l'accès à de nouveaux marchés et/ou des synergies avec ses activités existantes. Le Groupe pourrait ne pas être en mesure d'identifier des cibles appropriées, de réaliser des acquisitions à des conditions satisfaisantes (notamment de prix), ou encore d'intégrer efficacement les sociétés ou activités nouvellement acquises, en réalisant les économies de coûts et les synergies escomptées.

Le Groupe pourrait également rencontrer des difficultés et/ou subir des retards dans l'intégration des sociétés acquises, en particulier du fait de la perte de clients, de possibles incompatibilités de leurs systèmes et procédures ou de leurs politiques et cultures d'entreprise, d'une moindre attention de la direction portée à la gestion quotidienne, du départ de collaborateurs, notamment de cadres dirigeants ou de la prise en charge de passifs ou coûts, notamment de litiges significatifs non assurés.

Enfin, les concurrents du Groupe ainsi que des investisseurs financiers, en particulier des fonds d'investissement, pourraient acquérir des sociétés ou actifs constituant des cibles potentielles pour le Groupe ou pourraient rendre les acquisitions envisagées par le Groupe plus difficiles ou plus onéreuses.

Si le Groupe ne parvenait pas à maintenir une politique d'acquisition et d'investissement dynamique et compétitive face aux autres acteurs du marché, cela pourrait affecter sa capacité à réaliser ses objectifs de croissance et à développer ou maintenir ses parts de marché, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.

7. Risques liés à la réglementation et à son évolution

Le Groupe exerce son activité dans un environnement fortement réglementé, tant au niveau national qu'europpéen, en particulier en matière de traitement de données et flux pour son activité Documents Services et pour sa filiale CPoR Devises, établissement de

crédit. En outre, une part significative des clients du Groupe est soumise à la réglementation stricte du secteur financier.

La réglementation applicable aux activités du Groupe ou à ses clients est susceptible d'évolutions qui pourraient être tant favorables que défavorables au Groupe. Un renforcement de la réglementation ou de sa mise en œuvre, tout en offrant dans certains cas de nouvelles opportunités de développement, est susceptible d'entraîner de nouvelles conditions d'exercice des activités du Groupe pouvant augmenter ses charges d'exploitation, limiter le champ de ses activités ou plus généralement constituer un frein au développement du Groupe.

De manière plus générale, le Groupe ne peut garantir que des modifications rapides et/ou importantes de la réglementation en vigueur n'auront pas à l'avenir d'effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.

8. Risques d'image et de réputation

Le succès continu du Groupe dépend de sa capacité à maintenir sa réputation de rigueur, professionnalisme et intégrité. Le Groupe s'attache à maintenir la qualité de ses prestations. Toutefois il ne peut garantir qu'il saura se préserver des conséquences dommageables pour sa réputation que pourrait avoir un éventuel accident, désastre, conflit d'intérêt ou encore litige l'impliquant.

La médiatisation d'éventuelles difficultés pourrait affecter la crédibilité et l'image du Groupe auprès de ses clients existants et cibles, et par voie de conséquence, sa capacité à maintenir ou développer certaines activités. Son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives pourraient en être affectés.

9. Risques liés à la difficulté de recruter du personnel qualifié

Les résultats d'exploitation futurs du Groupe dépendront en partie de sa capacité à retenir certains employés hautement qualifiés et à en attirer de nouveaux. Sur certains marchés, notamment celui des services informatiques, les sociétés restent dépendantes des compétences, de l'expérience et de la performance de son personnel.

D'autre part les succès du Groupe dépendent dans une large mesure de la qualité et de l'expérience de son équipe dirigeante.

La réussite future du Groupe procède donc en partie de la fidélisation de ses cadres dirigeants et autres salariés clés et de sa capacité à continuer d'attirer, de motiver et de conserver un personnel hautement qualifié. Si le Groupe ne parvenait pas à conserver ses collaborateurs clés, cela pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.

10. Risques liés à l'internationalisation

Le Groupe souhaite poursuivre une stratégie de développement qui passe par une internationalisation de ses activités. Cette internationalisation est susceptible d'affecter les activités du Groupe, notamment en raison de nombreux facteurs externes tels que :

- l'instabilité économique, politique et le risque de terrorisme et de guerre,
- les fluctuations des taux de change et les dévaluations monétaires,
- les restrictions imposées en matière de transferts de capitaux,
- l'inflation, les éventuelles récessions et la volatilité des marchés financiers.

Le Groupe ne peut garantir qu'il pourra développer et appliquer des procédures, politiques et pratiques permettant d'anticiper et de maîtriser l'ensemble de ces risques ou d'en assurer une gestion efficace. S'il n'y parvenait pas, son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives pourraient s'en trouver défavorablement affectés.

11. Risques liés aux activités de CPoR Devises

CPoR Devises est un établissement de crédit avec une exposition élevée aux risques de non-conformité, qui se traduisent notamment en risque d'atteinte à l'image et à la réputation. Les risques identifiés sont :

- risque lié au blanchiment de capitaux et au financement du terrorisme :
 - acheter des valeurs d'origine frauduleuse,
 - accepter des fonds issus d'activités illicites,
 - accepter ou transférer des fonds passibles d'embargo,
 - faciliter l'évasion fiscale,
 - faciliter le financement d'activités terroristes.

CPoR Devises a mis en place un dispositif structuré, encadré par un Comité LCB-FT spécifique, qui intègre différentes mesures :

- un corpus procédural dédié, à la disposition de tous les collaborateurs de l'établissement sur l'intranet,
 - des opérations effectuées très majoritairement avec des clients référencés et connus,
 - un questionnaire spécifique pour les clients occasionnels, les interrogeant sur l'origine des fonds ou des valeurs et sur la justification économique de l'opération souhaitée,
 - le filtrage des référentiels clients et des messages de règlement SWIFT par les listes de sanctions nationales et internationales,
 - la limitation des activités internationales à une clientèle bancaire,
 - la mise en œuvre d'un logiciel de détection des opérations atypiques permettant une analyse et une traçabilité des décisions,
 - la formation régulière des personnels concernés.
- risque déontologique de par son rôle de place sur le marché de l'or. En effet la cotation officielle de l'or, démarrée en 1948 a pris fin en 2004. Depuis cet arrêt, CPoR Devises indique chaque jour à 13 heures les prix auxquels sont répondus tous les ordres passés auprès des établissements financiers et des professionnels de l'investissement agréés. Cette cotation est publiée sur le site de la Banque de France ainsi que par plusieurs médias nationaux. Les risques identifiés sont :
 - non-respect de l'intégrité des actifs clientèle conservés en dépôt,
 - non-respect des principes déontologiques en matière de cotation.

CPoR Devises opère une surveillance et une gestion du risque :

- une alerte quotidienne sur le niveau des soldes disponibles à la vente a été mise en place,
- la cotation des matières d'or est confortée par la tenue d'un carnet d'ordres qui conserve la traçabilité de tous les ordres pris en compte.

- risque de non-conformité à l'agrément reçu par le Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (CECEI) :
 - défaut de constitution des dossiers clients, en particulier non-identification des ayants droits économiques,
 - traitement des virements émis et reçus non-conforme aux obligations réglementaires,
 - traitement de données personnelles non-conforme à la Loi Informatique et Liberté, défaut de déclaration à la CNIL ou non-respect de l'autorisation reçue,
 - non-respect des limites de l'activité définies par l'agrément reçu.

CPoR Devises a mis en place le dispositif suivant :

- la mise en place d'une gestion électronique des documents permettant un contrôle permanent des dossiers clients,
 - l'encadrement des flux financiers : règlements émis uniquement à destination de comptes identifiés des clients, contrôle des donneurs d'ordre des virements reçus,
 - contrôle permanent des soldes créditeurs.
- risques opérationnels, en particulier liés à la sûreté des personnes et des biens face à tout acte de malveillance :

Ce risque majeur est pris en charge par :

- un responsable sécurité et un Comité sécurité dédié,
- des mesures spécifiques auditées par un prestataire indépendant.

Les risques bancaires spécifiques auxquels est également exposée CPoR Devises et qui constituent une moindre menace sont les risques de financement à court et très court terme et les risques de marché sur les devises exotiques et sur sa position or.

Les risques de crédit, de taux d'intérêt et de liquidité sont reconnus comme faibles chez CPoR Devises.

Couverture des risques de marché sur les activités or et devises : la politique générale de gestion Actif Passif se concrétise par une couverture systématique des actifs physiques détenus par CPoR Devises dans le cadre de ses activités de garantie de la liquidité des produits traités.

Les actifs physiques en or ou en monnaie fiduciaire sont couverts par des ventes scripturales symétriques. Ce principe se décline pour l'ensemble des actifs physiques traités par CPoR Devises.

Les opérations de couverture sont assurées par des transactions scripturales au comptant ou plus rarement à terme sans que leur échéance excède un mois. Les opérations de couverture sont effectuées quotidiennement ou en cours de journée en fonction de de la position de change globale des actifs/passifs et de la volatilité constatée sur les supports.

Couverture des actifs fiduciaires :

- Devises majeures : les actifs fiduciaires sont couverts par des ventes scripturales au comptant dans la même devise.
- Limites de la couverture : l'impossibilité de trouver des contreparties interbancaires pour des opérations scripturales sur certaines devises exotiques ne permet pas cependant d'aboutir à une couverture parfaite exhaustive pour chacune des deux cents devises traitées par CPoR Devises.
- Devises exotiques : en l'absence de marché scriptural interbancaire pour les devises exotiques, les actifs fiduciaires sont couverts par une vente au comptant de devises avec lesquelles une corrélation historique peut être établie (Dollars, Francs suisses, Dollars canadiens). À défaut de corrélation avérée, la couverture des devises exotiques est assurée par une couverture en Dollars. Au 31 Décembre 2012, le montant des devises exotiques s'élevait à 1,6 millions d'€uros.

Couverture des avoirs d'or physique :

- La couverture des avoirs physiques en or ou des engagements en cours est assurée par une vente symétrique d'or scriptural (onces) à découvert, correspondant au poids total des actifs détenus par CPoR Devises.
- La gestion du compte d'or scriptural, structurellement débiteur, est assurée dans le cadre d'une ligne de crédit confirmée.
- Le solde du compte scriptural est ajusté au minimum une fois par jour, en fonction de l'évolution du niveau des avoirs physiques et de la volatilité intra-day du cours de l'or.

Limites de la couverture

Les caractéristiques des pièces à intérêt numismatique et l'existence d'écarts possibles entre le cours international et national ne permettent cependant pas d'aboutir à une couverture parfaite des risques de marché attachés à la valorisation des actifs en or physique.

La couverture est assurée sur la base du poids des actifs physiques et ne prend pas en compte le niveau des primes pouvant exister pour certains produits à caractère numismatique dont le prix de marché est différent de la simple valorisation de leur poids d'or. L'exposition au risque de marché pour les pièces à intérêt numismatique est encadrée par une limite opérationnelle dont le montant est déterminé par le Conseil de Surveillance. Le taux moyen des primes numismatiques a évolué entre 3,5 % et 9 % au cours de l'exercice. L'exposition au risque de marché sur les primes numismatiques est déterminée en retenant une hypothèse de disparition totale et immédiate de la totalité des primes. Au 31 décembre 2012, le total brut des primes s'est établi à 1,9 millions d'euros correspondant à une prime moyenne de 7 % sur les actifs à valeur numismatique.

D'autre part, la stratégie de couverture basée sur le poids des actifs physiques ne tient pas compte de la différence pouvant exister ponctuellement entre le cours international auquel est valorisé le solde du compte d'or scriptural, et le cours national auquel sont valorisés les actifs physiques. L'analyse de l'écart entre les deux cours constaté en fin de mois au cours de l'exercice 2012 permet d'apprécier la portée relative de cette imperfection de la couverture. L'écart

maximum constaté au cours de l'exercice entre ces deux cours s'est élevé à 0,8 % et aucun écart n'est constaté au 31 décembre.

12. Autres risques

La Société n'a pas identifié d'autres risques nécessitant une information spécifique et notamment ceux relatifs aux risques de crédit, de marché et de liquidité.

D. information sur les délais de paiement des fournisseurs

1. Dettes aux fournisseurs au 31 décembre 2012 par dates d'échéance

En milliers d'euros	Avant le 31/10/2012	Du 01/11/2012 au 30/11/2012	Du 01/12/2012 au 31/12/2012	À échoir	Solde
Total intra Groupe		77	554	1 218	1 849
Total hors Groupe	3	43	29	227	302
Total général	3	120	583	1 445	2 151

2. Dettes aux fournisseurs au 31 décembre 2011 par dates d'échéance

En milliers d'euros	Avant le 31/10/2011	Du 01/11/2011 au 30/11/2011	Du 01/12/2011 au 31/12/2011	À échoir	Solde
Total intra Groupe			523	968	1 491
Total hors Groupe	3	46	1 078	179	1 306
Total général	3	46	1 601	1 147	2 797

Les modalités de règlements habituels sont de 45 jours fin de mois.

Les délais de paiements supérieurs sont dus à des litiges avec certains fournisseurs.

II. Activité de la Société et du Groupe

A. Activité de la Société Tessi SA

La société Tessi SA exerce une activité de holding. Elle gère en conséquence les participations qu'elle détient au capital d'autres sociétés.

B. Activité du Groupe

Tessi accompagne les entreprises depuis 40 ans dans la gestion de leurs éléments vitaux : documents, moyens de paiement, transactions devises et or et marketing promotionnel.

Ses activités et savoir-faire s'organisent aujourd'hui autour de 3 pôles d'activités :

- Tessi documents services, spécialisé dans le traitement des flux de documents et moyens de paiement,
- CPoR Devises, intervenant principal assurant la liquidité du marché de change manuel et de l'or en France,
- Tessi marketing services, spécialisé dans la promotion et le digital et le marketing relationnel.

Tessi documents services s'affiche comme le partenaire privilégié des banques, des entreprises et des administrations, pour dématérialiser et optimiser la gestion de leurs flux de documents et moyens de paiement.

À l'heure de l'évolution des échanges vers le 100 % numérique, l'offre de Tessi documents services s'adapte au plus près des organisations et des systèmes, pour proposer des réponses sur-mesure, où externalisation, innovation et industrialisation se combinent, au service de la gestion « e-dématérialisée » des flux :

- externaliser en toute conformité la gestion de leurs flux de documents et moyens de paiement, via des prestations de Business Process Outsourcing (BPO) à forte valeur ajoutée proches de leurs métiers,
- innover autour de solutions technologiques modernes et sécurisées, conçues pour supporter en toute confiance des processus métiers basés de plus en plus sur les échanges électroniques des documents de gestion,
- industrialiser les flux de communication sortants, grâce à des prestations d'éditique automatisées et à l'intégration de solutions modernes multicanales, pour un meilleur impact et une rentabilité accrue.

CPoR Devises est un établissement de crédit qui assure depuis vingt ans la liquidité du marché de change manuel et de l'or en France. À ce titre, la société garantit l'approvisionnement, ainsi que la reprise de billets étrangers et produits d'or investissement pour l'ensemble du réseau bancaire domestique. La gamme des produits et services proposés à nos partenaires bancaires recouvre plus de 170 devises et 2 200 coupures ainsi que plus de 1 000 produits or dont plus de 20 références sont cotées quotidiennement.

Établissement de crédit, filiale à 80 % du Groupe Tessi et à 20 % du Crédit Agricole SA, CPoR Devises est le principal intervenant grossiste sur le marché du billet de banque étranger et le marché de l'or physique aux fins d'investissement en France.

À ce titre, la société assure la liquidité du marché du change en approvisionnant l'ensemble des établissements bancaires et financiers domestiques en billets étrangers.

La maîtrise de l'ensemble de la chaîne de traitement des opérations, de la cotation automatique des cours de change les plus avantageux, à l'organisation des circuits logistiques les plus adaptés à la situation particulière de chacun des établissements

bancaires et financiers, constitue pour nos partenaires le gage d'une prestation de qualité valorisante aux yeux de leur clientèle.

CPoR Devises a engagé avec succès depuis plusieurs années le développement international de son offre de services auprès des banques commerciales, et se présente aujourd'hui comme un acteur majeur sur ce marché.

La persistance des incertitudes sur l'évolution des marchés financiers a continué à renforcer l'attrait de l'or auprès des investisseurs soucieux de diversifier leur patrimoine. La perception de l'or en tant que valeur refuge ultime a été largement favorisée par le soutien de cours à des niveaux historiques.

N° 1 sur le marché des opérations promotionnelles différées en France, Tessi marketing services se positionne comme un véritable trait d'union entre les agences, les marques, les distributeurs et les consommateurs. Tessi marketing services propose une offre de services innovants et complémentaires couvrant plusieurs composantes essentielles des marketing services : promotion et digital, logistique et marketing relationnel :

- Promotion et digital : une approche et des mécaniques performantes pour renforcer les liens marque / distributeur / consommateur,
- Marketing relationnel : une forte expérience et un savoir-faire précieux dans la gestion des différents volets du marketing relationnel.

C. Analyse des résultats du groupe

L'évolution du chiffre d'affaire et du résultat opérationnel courant sont analysés dans la partie 1.

En milliers d'euros	31/12/2012	31/12/2011	Variation en %
Chiffre d'affaires	246 548	261 767	-5,8 %
Autres produits opérationnels	3 936	3 104	26,8 %
Achats consommés	-10 650	-11 903	-10,5 %
Charges de personnel	-124 249	-124 030	0,2 %
Autres charges opérationnelles	-60 076	-64 243	-6,5 %
Impôts et taxes	-8 937	-8 693	2,8 %
Dotations aux amortissements et aux provisions	-8 507	-8 954	-5,0 %
Résultat opérationnel courant	38 065	47 048	-19,1 %

Les autres produits opérationnels augmentent notamment sous l'impulsion de l'évolution du solde des produits sur opérations promotionnelles (+905 K€) de Tessi marketing services.

Les achats consommés et les autres charges opérationnelles diminuent notamment d'une part du fait de la cession par Tessi marketing services de la branche d'activité logistique BtoB au 1^{er} novembre 2012 et d'autre part du fait de la baisse d'activité constatée en 2012.

Les charges de personnel sont en quasi stabilité.

En milliers d'euros	31/12/2012	31/12/2011
Autres services extérieurs	37 463	37 786
Autres charges externes	21 668	25 286
Autres charges opérationnelles	945	1 171
Total autres charges opérationnelles	60 076	64 243

Les autres charges opérationnelles diminuent de 4 167 K€ du fait de la cession par Tessi TMS de la branche d'activité logistique BtoB impactant ainsi notamment les frais de transports (baisse de 1 721 K€). D'autre par, la baisse générale de l'activité a entraîné une baisse des postes personnels externes (-1 164 K€) et sous-traitance (-872 K€).

Les impôts et taxes ont augmenté de 2,8 % du fait notamment du forfait social.

Les dotations aux amortissements et aux provisions diminuent de 5 % du fait principalement de la baisse du poids des amortissements de Tessi marketing services et relatif à la mise au rebut des immobilisations des locaux de Coignières (314 K€) dans le cadre de la restructuration de la business unit.

Au final de résultat opérationnel courant passe de 47 048 K€ à 38 065 K€ soit une baisse de 19,1 %.

En milliers d'euros	31/12/2012	31/12/2011	Variation en%
Résultat opérationnel courant	38 065	47 048	-19,1 %
Autres charges et produits opérationnels non courants	-2 521	-787	-220,3 %
Résultat opérationnel	35 544	46 261	-23,2 %
Coût de l'endettement financier net	-95	-249	+61,7 %
Autres charges et produits financiers	-759	-153	-396,0 %
Résultat avant impôt	34 690	45 859	-24,4 %
Impôts sur les résultats	-11 777	-13 082	-10,0 %
Résultat net de l'ensemble consolidé	22 913	32 777	-30,1 %

Les autres charges et produits opérationnels non courants passent d'une charge nette de 787 K€ en 2011 à une charge nette de 2 521 K€ en 2012.

En milliers d'euros	31/12/2012	31/12/2011
Plus ou moins-values de cession	-320	-151
Plus ou moins-values de cession des locaux de Bobigny	1 368	
Total plus ou moins-values de cession	1 048	-151
Coûts de restructuration	-3 569	-601
Dépréciation d'écart d'acquisition		-35
Total autres charges et produits opérationnels non courants	-2 521	-787

En 2011, les coûts de fermeture de l'entrepôt de Bobigny ont été placés sous le résultat opérationnel courant car il s'agit de coûts non récurrents significatifs pour l'activité Tessi marketing services.

En 2012, les coûts de restructuration sont relatifs à la réorganisation du pôle marketing services et la cession de la branche autonome d'activité logistique BtoB. Ils sont composés d'une part par une indemnité de 1 700 K€ versée dans le cadre de la reprise d'activité déficitaire, et d'autre part, suite au déménagement, des charges de double loyer, de remise en état des locaux et de valeur nette comptable des actifs abandonnés pour un total de 1 869 K€.

Ainsi, le résultat opérationnel passe de 46 261 K€ à 35 544 K€ soit une baisse de 23,2 %.

Le coût de l'endettement s'améliore et passe de 249 K€ à 95 K€ sous l'effet combiné de la baisse des frais financiers sur emprunt (+105 K€) et de l'augmentation des produits financiers sur trésorerie (+49 K€).

Les autres charges et produits financiers passent de -153 K€ à -759 K€ du fait de la comptabilisation d'une provision pour dépréciation d'un titre de participation minoritaire (24H00) pour 608 K€.

Après prise en compte d'un impôt sur les sociétés de 11 777 K€ en 2012 contre 13 082 K€ en 2011, le résultat net de l'ensemble consolidé s'élève à 22 913 K€ en 2012 contre 32 777 K€ en 2011, soit une baisse de 30,1%.

III. Activité en matière de recherche et de développement

La Société n'a eu aucune activité en matière de recherche et de développement.

IV. Évènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Nous vous rappelons que la Société Tessi SA a émis le 11 janvier 2013 des obligations ordinaires, d'un montant nominal de 100 000 euros chacune, pour un montant total de 20 millions d'euros dans les conditions décrites dans le prospectus d'émission de l'emprunt obligataire déposé auprès de la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) du Luxembourg le 8 janvier 2013.

V. Perspectives 2013

Dans un contexte économique perturbé, Tessi s'est fixé comme principal objectif la préservation de ses résultats et vise une stabilité de son chiffre d'affaires organique.

VI. Affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice soit la somme de 15 456 232,05 € de la manière suivante :

- à titre de dividendes aux actionnaires, la somme de 5 602 654,00 €
- le solde, soit la somme de 9 853 578,05 €
au poste « Autres réserves ».

Conformément à l'article L.225-210 (al. 4) du Code de Commerce, cette proposition d'affectation est déterminée au vu des actions existantes. Dans l'éventualité où la Société détiendrait une partie de ses propres actions lors de la mise en paiement, le bénéfice correspondant aux dividendes non versés en raison de ces actions sera affecté au compte « Autres réserves ».

Chaque actionnaire recevrait ainsi un dividende de 2 € par action au nominal de 2 €.

Le dividende serait mis en paiement le 28 juin 2013.

Il est rappelé que les dividendes sont en principe (sauf notamment ceux afférents aux titres détenus dans un PEA) soumis à l'impôt sur le revenu au barème progressif et que l'article 9 de la loi de Finances pour 2013 supprime le prélèvement forfaitaire libérateur et a institué pour les dividendes et distributions assimilées versés à compter du 1^{er} janvier 2013 un prélèvement obligatoire non libérateur égal à 21% du montant brut du dividende.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividende, pour les trois précédents exercices, ont été les suivantes :

	Dividende par action	Abattement fiscal pour les personnes physiques
31/12/2009	2,00 €	40 %
31/12/2010	2,00 €	40 %
31/12/2011	2,00 €	40 %

VII. Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 91 755 €, correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement.

Nous vous indiquons que ces dépenses n'ont pas donné lieu au paiement d'impôt au titre de cet exercice compte tenu de la présence d'un déficit fiscal.

VIII. Fixation de jetons de présence

Nous vous proposons d'allouer à votre Conseil d'Administration, à titre de jetons de présence, pour l'exercice 2013, une somme globale de 60 000 €.

IX. Conventions visées à l'article L.225-38 et suivants du Code de Commerce

Nos Commissaires aux Comptes vous donneront lecture de leur rapport, lequel mentionne les conventions dûment autorisées par le Conseil d'Administration au titre de cet exercice et les conventions autorisées au titre d'exercices antérieurs qui se sont poursuivies pendant l'exercice clos le 31 décembre 2012.

X. Proposition de renouvellement du mandat d'Administrateurs arrivés à échéance

Nous vous indiquons que les mandats d'Administrateurs de Messieurs Marc REBOUAH, Julien REBOUAH et Frédéric VACHER arrivent à échéance à l'issue de la prochaine

Assemblée Générale.

Nous vous proposons de les renouveler pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

XI. Proposition de renouvellement du mandat des Commissaires aux Comptes arrivés à échéance

Nous vous indiquons que les mandats de Commissaires aux Comptes Titulaires des Cabinet Audits & Partenaires et BDO Rhône Alpes et de Commissaires aux Comptes Suppléants de Messieurs Alain BOUILLOT et Marc MARTIN arrivent à échéance à l'issue de la prochaine Assemblée Générale.

Nous vous précisons qu'en application des dispositions de l'article L.822-14 du Code de Commerce, les Commissaires aux Comptes Titulaires des sociétés faisant appel public à l'épargne ne peuvent pas, en principe, certifier les comptes pendant plus de six exercices consécutifs, sauf changement de signataire des rapports.

Il est proposé, en conséquence, à l'Assemblée Générale de :

- renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes Titulaire du Cabinet Audits & Partenaires, pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018, les sociétés de Commissariat aux Comptes pouvant être renouvelées à condition de procéder à un changement de signataire des rapports,
- renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes Titulaire du Cabinet BDO Rhône-Alpes, pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018, les sociétés de Commissariat aux Comptes pouvant être renouvelées à condition de procéder à un changement de signataire des rapports,
- nommer Monsieur Philippe ASTOLFI sis à ECHIROLLES (38130) 20 rue Fernand Pelloutier en qualité de Commissaire aux Comptes Suppléant, pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018, en remplacement de Monsieur Alain BOUILLOT,
- nommer le Cabinet BBM & ASSOCIES sis à SEYSSINET PARISSET Cedex (38170) 4 rue Paul Valérien Perrin en qualité de Commissaire aux Comptes Suppléant, pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018, en remplacement de Monsieur Marc MARTIN.

XII. Autorisations données au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale des Actionnaires

A. Renouvellement de l'autorisation donnée à la Société d'acheter en bourse ses propres actions

Nous vous proposons d'autoriser à nouveau la Société à opérer en Bourse sur ses propres actions, dans le cadre des dispositions de l'article L.225-209 du Code de Commerce et conformément aux dispositions du Règlement Européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003, et sous réserve du respect des dispositions légales et réglementaires applicables au moment de son intervention, aux fins exclusives, par ordre de priorité :

- d'interventions réalisées par un prestataire de service d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité établi conformément à la charte de déontologie de l'AMAFI,
- d'annulation des actions achetées,
- de conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport,
- de couverture de plans d'options,
- de couverture de titres de créances convertibles en actions.

Il n'est pas envisagé d'autres utilisations de ce programme de rachat d'actions.

Les opérations effectuées dans le cadre du programme de rachat seront réalisées conformément à la réglementation en vigueur.

Un document d'information sera diffusé conformément à la réglementation en vigueur.

- nombre maximum d'actions à acquérir : maximum de 10 % du capital social (incluant les actions déjà détenues) dont 5 % du capital social s'il s'agit d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport,
- prix unitaire maximum d'achat, sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société, fixé à 110 € (hors frais d'acquisition).

Le montant maximum théorique destiné à la réalisation de ce programme est de 30 799 274 € financé soit sur ressources propres, soit par recours à du financement externe à court ou moyen terme.

Les rachats d'actions pourront s'opérer par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, en une ou plusieurs fois, y compris en période d'offre publique.

Validité de l'autorisation : à compter de la date de l'Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes au 31 décembre 2012 jusqu'à la date de la prochaine Assemblée Générale d'approbation des comptes, dans la limite légale de dix-huit mois.

Le Conseil d'Administration devra, si vous adoptez cette résolution, vous rendre compte chaque année de l'usage de cette autorisation.

Nous vous demandons également de bien vouloir autoriser le Conseil d'Administration, pour une durée de 24 mois, à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois,

dans la limite de 10 % du capital calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 mois précédant, les actions que la Société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de son programme de rachat et de réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur. Le Conseil d'Administration disposerait donc des pouvoirs nécessaires pour faire le nécessaire en pareille matière.

B. Autorisation d'augmenter le capital social par émission de toutes valeurs mobilières avec ou sans droit préférentiel de souscription, selon le cas, avec délégation au Conseil d'Administration à l'effet de décider les émissions

Nous vous proposons de décider du principe d'augmentations de capital avec délégation de compétence au profit du Conseil d'Administration afin de permettre à la Société de faire, si besoin était, appel ultérieurement au marché financier et ainsi de saisir toute opportunité de développement.

B.1) Nous vous proposons en conséquence, conformément aux dispositions des articles L.225-129-2, L.228-92 et L.228-93 du Code de Commerce, de consentir au Conseil d'Administration, pour une durée de vingt-six mois, une délégation de compétence en vue d'augmenter le capital, soit par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription.

B.1.1) Ainsi, il serait délégué au Conseil d'Administration le pouvoir de décider une ou plusieurs augmentations du capital par l'émission, en France ou à l'étranger, en euros, d'actions ordinaires de la Société ou de toutes autres valeurs mobilières, émises à titre onéreux ou gratuit, donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la Société ou d'une Société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, dont la souscription pourrait être opérée soit en numéraire soit par compensation de créances, ces valeurs mobilières pouvant être également libellées en monnaies étrangères ou en unité monétaire quelconque établie par référence à plusieurs monnaies.

B.1.2 a) Le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées immédiatement et / ou à terme, ne pourrait être supérieur à trois millions (3 000 000) d'euros en nominal, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre en supplément pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital ;

b) Le montant total des émissions de valeurs mobilières dont le titre primaire est un titre de créance, notamment obligataire, ne pourrait être supérieur à cinquante millions (50 000 000) d'euros en nominal.

B.1.3) Les actionnaires auraient, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit préférentiel de souscription aux valeurs mobilières émises ;

Si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières telles que

définies ci-dessus, le Conseil pourrait offrir au public tout ou partie des titres non souscrits sur le marché français et/ou international et/ou étranger.

Les émissions de bons de souscriptions d'actions de la Société pourraient être réalisées par offre de souscription, mais également par attribution gratuite aux propriétaires des actions anciennes. En cas d'attribution gratuite de bons autonomes de souscription, le Conseil aurait la faculté de décider que les droits d'attribution formant rompus ne seraient pas négociables et que les titres correspondant seraient vendus.

- B.1.4) Il serait également délégué au Conseil d'Administration le pouvoir de décider une ou plusieurs augmentations de capital par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres dont la capitalisation serait légalement et statutairement possible et sous forme d'attribution d'actions gratuites ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes.

Le montant nominal total des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées, augmenté du montant nécessaire pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital et indépendamment du plafond fixé au B.1.2 a), ne pourrait être supérieur au montant des comptes de réserves, primes ou bénéfices visés ci-dessus qui existent lors de l'augmentation de capital et ne pourrait être imputée sur le plafond général du point B.1.2 a) ci-dessus.

Nous vous proposons, en cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation et conformément aux dispositions de l'article L.225-130 du Code de Commerce, que les droits formant rompus ne soient ni négociables ni cessibles et que les titres correspondants soient vendus ; les sommes provenant de la vente seraient allouées aux titulaires des droits dans le délai prévu par la réglementation au plus tard trente jours après la date d'inscription à leur compte du nombre entier de titres attribués.

Nous vous précisons que la décision d'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital emporterait renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels les valeurs mobilières émises donnent droit.

- B.2) Nous vous proposons également, de consentir au Conseil d'Administration, pour une même durée de vingt-six mois, une délégation de compétence en vue d'augmenter le capital, par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription.
- B.2.1) Il serait délégué au Conseil d'Administration le pouvoir de décider une ou plusieurs augmentations du capital par l'émission, en France ou à l'étranger, en euros, d'actions ordinaires de la Société ou de toutes valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la Société ou d'une société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, dont la souscription pourrait être opérée soit en numéraire soit par compensation de créances, ces valeurs mobilières pouvant être également libellées en monnaies étrangères ou en unité monétaire quelconque établie par référence à plusieurs monnaies.

- B.2.2 a) Le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme, ne pourrait être supérieur à trois millions (3 000 000) d'euros en nominal, ce montant s'imputant sur le plafond fixé au B.1.2 a).
- b) Le montant total des émissions de valeurs mobilières dont le titre primaire est un titre de créance, notamment obligataire, ne pourrait être supérieur à cinquante millions (50 000 000) d'euros en nominal, ce montant s'imputant sur le plafond fixé au B.1.2 b).
- B.2.3) Le droit préférentiel de souscription des actionnaires à ces titres qui seraient émis conformément à la législation serait supprimé et il serait conféré au Conseil d'Administration le pouvoir d'instituer au profit des actionnaires un droit de priorité à titre irréductible et, éventuellement à titre réductible, pour les souscrire en application des dispositions de l'article L.225-135 du Code de Commerce, étant précisé que les titres non souscrits ainsi feraient l'objet d'un placement public en France et / ou à l'étranger et/ou sur le marché international.
- B.2.4) La somme revenant ou pouvant revenir ultérieurement à la Société pour chacune des actions émises ou à émettre par exercice des droits attachés aux valeurs mobilières serait au moins égal à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse (sur le marché de Paris) précédant la fixation du prix d'émission, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5 %.

Nous vous précisons que les présentes délégations priveraient d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

C. Détermination du prix d'émission des actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital dans le cadre d'une augmentation du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans la limite annuelle de 10% du capital

Nous vous proposons, dans le cadre de la délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration au point B.2) ci-dessus, d'autoriser le Conseil à fixer le prix d'émission des valeurs mobilières à émettre dans la limite de 10 % du capital par an, selon les conditions suivantes :

- prix d'émission égal à la moyenne des cours de clôture constatés sur une période maximale de six mois précédant l'émission,
- prix d'émission égal au cours moyen pondéré du marché au jour précédant l'émission avec une décote maximale de 20 %.

Le montant des augmentations de capital effectuées en application de cette délégation s'imputerait sur le plafond prévu au point B.2.2 a).

D. Délégation à donner au Conseil pour émettre des actions ordinaires devant rémunérer des apports de titres en cas d'offre publique d'échange ou d'apport en nature

Nous vous proposons, dans le cadre de la délégation d'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription visée au paragraphe B.2) et dans la limite du plafond fixé au paragraphe B.2.2 a), de permettre au Conseil d'Administration d'émettre des actions ordinaires ou de tout autre titre de capital de la Société destinés :

- à rémunérer des titres qui seraient apportés à la Société selon la procédure d'Offre Publique d'Echange effectuée en application des dispositions de l'article L.225-148 du Code de Commerce,
- dans la limite de 10 % de son capital social (tel qu'existant au jour de la mise en œuvre de la présente délégation par le Conseil d'Administration), à rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital lorsque les dispositions de l'article L.225-148 ne sont pas applicables.

Nous vous précisons que dans tous les cas, le montant nominal des augmentations de capital effectuées en vertu de la délégation exposée ci-dessus s'imputerait sur le plafond global prévu au point B.1.2 a).

E. Délégation à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé

Nous vous rappelons qu'il est désormais possible pour une société cotée d'augmenter son capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé, c'est-à-dire au profit d'investisseurs qualifiés mais aussi d'un cercle restreint d'investisseurs.

Aussi, conformément aux dispositions des articles L.225-129-2, L.225-135, L.225-136, L.228-92 et L.228-93 du Code de Commerce, nous vous proposons de :

1. déléguer au Conseil d'Administration la compétence de décider une ou plusieurs augmentations du capital par l'émission, en France ou à l'étranger, en euros, d'actions ordinaires de la Société ou de toutes valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la Société ou d'une société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, par une offre visée au II de l'article L.411-2 du Code Monétaire et Financier, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dont la souscription pourrait être opérée soit en numéraire, soit par compensation de créances, ces valeurs mobilières pouvant être également libellées en monnaies étrangères ou en unité monétaire quelconque établie par référence à plusieurs monnaies.

La délégation qui serait ainsi conférée au Conseil d'Administration serait valable pour une durée maximum de vingt-six (26) mois à compter de la présente Assemblée.

2. décider que le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme, ne pourrait être supérieur à un million

- (1.000.000) d'euros en nominal, et ne pourrait excéder, en tout état de cause, s'agissant d'une offre visée au II de l'article L.411-2 du Code Monétaire et Financier, 20 % du capital social de la Société par an, étant précisé que ce montant s'imputerait sur le plafond fixé au B.2.a.
3. décider de supprimer le droit préférentiel de souscription des Actionnaires aux valeurs mobilières qui seraient émises dans la cadre d'une offre visée au II de l'article L.411-2 du Code Monétaire et Financier et conformément à la présente résolution.
 4. décider que, conformément à l'article L.225-136 1° du Code de Commerce, le prix d'émission des actions serait fixé selon les modalités prévues par l'article R.225-119 du Code de Commerce.
 5. décider que le Conseil d'Administration pourrait procéder le cas échéant à toutes imputations sur les primes d'émission des frais occasionnés par la réalisation des émissions concernées.
 6. Délégation à donner au Conseil pour lui permettre d'augmenter le montant des émissions dans le cadre d'une augmentation de capital avec maintien ou sans droit préférentiel de souscription en cas de demandes excédentaires.

F. Délégation à donner au Conseil pour lui permettre d'augmenter le montant des émissions dans le cadre d'une augmentation de capital avec maintien ou sans droit préférentiel de souscription, en cas de demandes excédentaires

Nous vous proposons de donner au Conseil, pour une même période de vingt-six (26) mois, s'il constate des demandes de souscription excédentaires, la faculté d'augmenter le nombre de titres à émettre dans le cadre des émissions décidées en application des délégations visées au point 2 et dans la limite des plafonds prévus aux points B.1.2) et B.2.2), le tout dans les conditions visées aux articles L.225-135-1 et R.225-18 du Code de Commerce.

Nous vous proposons de donner tous pouvoirs au Conseil à l'effet de mettre en œuvre les délégations visées ci-dessus, notamment de déterminer les caractéristiques des valeurs mobilières émises, et plus généralement de prendre toutes les mesures et effectuer toutes les formalités requises pour la bonne fin de chaque augmentation de capital, en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts.

G. Décision à prendre en application de la loi sur l'épargne salariale

Nous vous informons que, conformément aux dispositions de l'article L.225-129-6 du Code de Commerce, l'Assemblée Générale doit se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital effectuée dans les conditions prévues à l'article L.3332-18 du Code du Travail lors de toute décision d'augmentation de capital.

Cette augmentation de capital répondrait aux caractéristiques particulières contenues sous les articles L.225-138-1 du Code de Commerce et L.3332-18 du Code du Travail.

En conséquence, nous vous demandons de déléguer au Conseil d'Administration le pouvoir de procéder, sur ses seules décisions, à cette augmentation de capital dans la limite d'un montant maximum cumulé de cent cinquante mille (150 000) euros.

Les bénéficiaires de cette augmentation seraient l'ensemble des salariés de la Société et des sociétés de son groupe au sens de l'article L.233-16 du Code de Commerce.

Le personnel devrait bénéficier d'une renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription.

Le prix de souscription des actions ne pourrait, conformément à la loi, être ni supérieur à la moyenne des cours cotés durant les vingt séances de Bourse qui précèdent le jour de la décision du Conseil d'Administration fixant la date d'ouverture de la période de souscription, ni inférieur de plus de 20 % à cette moyenne (30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application des articles L.3332-25 et L.3332-26 du Code du Travail est au moins égale à dix ans).

Le montant définitif de l'augmentation de capital, dans la limite de prix indiqués ci-dessus, ne serait fixé qu'à concurrence du montant des actions effectivement souscrites par les salariés à l'expiration du délai de souscription fixé par le Conseil d'Administration.

Les actions devraient être libérées intégralement le jour de leur souscription et seraient indisponibles pendant 5 ans à compter de la date de réalisation définitive de l'augmentation de capital sauf exception dans des cas limitativement énumérés par la loi.

L'autorisation faite au Conseil d'Administration de décider une augmentation de capital réservée aux salariés dans le cadre des dispositions de l'article L.3332-18 du Code du Travail serait valable pendant une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée Générale.

XIII. Proposition de modification des règles relatives à la limite d'âge pour l'exercice des fonctions de Directeur Général et modification corrélative des statuts sociaux

Nous vous proposons de modifier les règles statutaires relatives à la limite d'âge pour l'exercice des fonctions de Directeur Général pour porter cette dernière de 70 ans à 75 ans.

Si cette proposition vous agréée, il conviendra de procéder à la mise à jour corrélative de l'article 18 des statuts sociaux.

XIV. Proposition de modification de dispositions statutaires

- Nous vous rappelons que la rédaction actuelle de nos statuts sociaux (article 29) prévoit que l'Assemblée Générale est compétente pour « autoriser les émissions d'obligations ordinaires ainsi que la constitution de sûretés réelles qui pourraient leur être conférées ».

La loi permet de conférer ce droit au Conseil d'Administration ce, sauf dispositions contraires des statuts.

À cet égard, nous vous proposons de modifier les statuts sociaux (article 29) pour confier au Conseil d'Administration cette compétence.

- Nous vous rappelons que les statuts prévoient, qu'en cas d'apport en nature ou d'octroi d'un avantages particuliers, les droits de vote par Actionnaires sont plafonnés à 10 voix.

Nous vous proposons de revenir à la règle de principe selon laquelle une action donne droit à une voix, sauf exceptions légales.

XV. Filiales et participations

Nous vous avons exposé l'activité des filiales en vous rendant compte de l'activité du Groupe. Le tableau des filiales et participations est joint au présent rapport (annexe II).

Au cours de l'exercice écoulé, notre Société a pris des participations ou accru son taux de participation en capital et en droit de vote* dans les sociétés ayant leur siège social sur le territoire français, suivantes :

Nom des sociétés	Quote-part du capital détenu avant l'opération en capital et en droits de vote		Quote-part du capital détenu après l'opération en capital et en droits de vote	
	en capital	en droits de vote	en capital	en droits de vote
Tessi-T.G.D	99,99 %	99,99 %	100 %	100 %
SNC HELIODOM 25 **			99,99 %	99,99 %
RIB Informatique Rhône	99,80 %	99,80 %	100 %	100 %

* Plus du 20^e, du 10^e, du 5^e, du tiers, de la moitié, des deux tiers et des 18/20^e du capital ou des droits de vote.

** Cette prise de participation dans une SNC correspond à des titres détenus à long terme dans le cadre d'opérations entrant dans le dispositif de la loi Girardin. Ces titres sont classés en tant qu'actifs non courants dans la rubrique « autres titres immobilisés ».

XVI. Sociétés contrôlées

A. directement, par secteur d'activités

1. Tessi documents services

2PL-Prod
ACCES Informatiques
ATIA
A.T.I.P.
BIPIO
Bordeaux Saisie
CLIP-Tessi
GIP-Tessi
Hexagonale Consultants
I.C.S.B.
ISEM

Logidoc Solutions
Perfo Service
Processure Company Limited
Prochèque Nord
RIB Informatique Drôme
RIB Informatique Rhône
RIP-Tessi
Sakarah
SATC

SDIP-Tessi
SEDI
SLTC
SMIP-Tessi
STMP
Synercam
T.D.C. Tessi
T.D.I.
TESCA
Tessi Asia
Tessi Chèque Auvergne
Tessi Chèque Bordeaux
Tessi Chèque Conseil
Tessi Chèque Interbancaire
Tessi Chèque Nanterre
Tessi Chèque Normandie
Tessi Chèque Rennes
Tessi Chèque Ile de France
Tessi Contact Center
Tessi Documents Services
Tessi Encaissements
Tessi Informatique
Tessi Paiements Services
Tessi Technologies
Tessi Tecnologia
Tessi Transactions Services
Tessi-T.G.D
T.I.G.R.E.
TSI Action Informatique
Tunis Data Services
XWZ 32

2. CPoR Devises

CPoR Devises
Intactus

3. Tessi marketing services

Tessi Procurement
Tessi TMS

4. Autres non affectées

Tessi Services

B. Indirectement, par secteur d'activités

1. Tessi documents services

ASP One.fr par XWZ 32
Atelier Pré Saint Gervais par XWZ 32
BIP-Tessi par Tessi Documents Services
C2I Production par Tessi Technologies
CIAT par Tessi Technologies
Tessi GED par XWZ 32
SIP-Tessi par Tessi Documents Services
Tessi Editique par XWZ 32

2. Tessi marketing services

Soft Promo par Tessi Contact Center
Tessi MD par XWZ 32

XVII. Stock-options

Conformément aux dispositions de l'article L.225-184 du Code de Commerce, l'Assemblée Générale est informée des plans d'options mis en œuvre par le biais d'un rapport spécial.

Nous vous rappelons que la dernière attribution d'options date du 16 juin 2008. À ce jour le nombre d'options non exercées s'élève à 9 110.

XVIII. Compte-rendu des opérations effectuées

En application des dispositions de l'article L.225-211 alinéa 2 du Code de Commerce et dans le cadre de l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale Mixte du 22 juin 2012, nous vous informons que la Société a procédé aux opérations suivantes au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012 :

- | | |
|--|------------|
| • nombre d'actions achetées au cours de l'exercice | 14 704 |
| • nombre d'actions vendues au cours de l'exercice | 15 160 |
| • cours moyen des achats | 73,56615 € |
| • cours moyen des ventes | 73,97504 € |
| • montant des frais de négociation | NA |

- nombre d'actions inscrites au nom de la Société au 31 décembre 2012 (contrat de liquidité) 1 481
- valeur évaluée des actions au cours d'achat 117 265,58 €
- valeur nominale des actions 2 €
- fraction du capital qu'elles représentent 0,05289 %

Information sur la réalisation des opérations d'achat d'actions par finalités fixées dans le programme de rachat d'actions arrêté par l'Assemblée Générale Mixte du 22 juin 2012 :

Finalités	Nombre d'actions détenues au 31/12/2011	Prix d'achat moyen €	Volume d'actions utilisées	Réallocations éventuelles
Contrat de liquidité	1 481	73,56615	14 704	

Pour votre information, le cours de l'action Tessi était de 70,00 € à l'ouverture de l'exercice le 2 janvier 2012, et de 79,18 € à la clôture le 31 décembre 2012.

Nous vous apportons les précisions suivantes sur la liquidité moyenne du titre :

- cours moyen 74,43598 €
- volume moyen 2303 titres
- journée de transaction moyenne 171 426,06 €

XIX. Informations relatives au capital social et aux droits de vote

Conformément aux dispositions de l'article L.233-13 du Code de Commerce et compte tenu des informations et notifications reçues en application des articles L.233-7 et L.233-12 du Code de Commerce, nous vous indiquons ci-après :

A. L'identité des actionnaires possédant, à la clôture de l'exercice 2012, plus de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 33,33 %, 50 %, 66,66 %, 90 % et 95 % du capital social ou des droits de vote :

- La société FACCINO, détenue par Monsieur Marc REBOUAH, détient 40,69 % du capital social et 35,95 % des droits de vote,
- Monsieur Marc REBOUAH et les membres de sa famille détiennent 13,32 % du capital social et 23,11 % des droits de vote,
- La société Moneta Asset Management, agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, détient 8,25 % du capital social et 5,41 % des droits de vote.

B. Notifications de franchissements de seuils communiqués à la Société à compter du 1^{er} janvier 2012 jusqu'au jour de l'établissement du présent rapport :

- La société EXIMIUM a déclaré avoir franchi à la hausse, le 15 octobre 2012, le seuil de 5 % du capital (avis AMF du 15 octobre 2012 n° 212C1355) ;
- La société EXIMIUM a déclaré avoir franchi à la hausse, le 25 octobre 2012, le seuil de 5 % du capital et le seuil de 5 % des droits de vote (avis AMF du 29 octobre 2012 n° 212C1425) ;

XX. Opérations réalisées par les dirigeants, ou par des personnes auxquelles ils sont étroitement liés, sur leurs titres

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, nous vous présentons ci-après un état récapitulatif des opérations réalisées sur les titres de la Société au cours de l'exercice 2012 par les dirigeants ou par des personnes auxquelles ils sont étroitement liés, établi sur la base des informations qui nous ont été communiquées :

• nombre de titres cédés	7301
• nombre de titres acquis	10 743
• nombre de titres souscrits	8329
• nombre de titres échangés	Néant

XXI. Informations complémentaires susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Conformément aux dispositions de l'article L.225-100-3 du Code de Commerce, nous vous communiquons les informations complémentaires suivantes, susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique :

- Structure du capital social de la Société

Le capital social d'un montant de 5 599 846 euros est divisé en 2 799 923 actions de 2 euros de valeur nominal chacune au 31 décembre 2012.

Nous vous rappelons que le Conseil d'Administration du 11 décembre 2012 a :

- constaté l'augmentation de capital résultant de la levée d'options de souscription d'actions et l'émission de 13 587 actions nouvelles de 2 euros de nominal chacune, portant le capital social de 5 572 670 euros à 5 599 844 euros ;
- décidé d'annuler 2 435 actions détenues dans le cadre du programme de rachat d'actions voté par l'Assemblée Générale du 22 juin 2012, ramenant le capital social de 5 599 844 à 5 594 974 euros.

Conformément aux dispositions légales, le Conseil d'Administration a établi un rapport spécial sur les stock-options pour l'exercice clos au 31 décembre 2012.

Le rapport spécial du Conseil d'Administration mentionne le nombre d'options de souscription exercées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

En complément du rapport spécial susvisé, nous vous informons que 93 166 options de souscription d'actions ont été attribuées à des salariés et / ou des mandataires sociaux du Groupe dans le cadre des différents plans de stock-options.

Nous vous informons également que la Société a émis, le 11 janvier 2013, 200 obligations ordinaires d'un montant nominal de 100 000 euros chacune.

- Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou les clauses des conventions portées à la connaissance de la Société en application de l'article L.233-11 du Code de Commerce

Il n'existe aucune restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou de clauses de conventions portées à la connaissance de la Société.

- Les participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L.233-7 et L.233-12 du Code de Commerce

Vous trouverez au point XIX du rapport de gestion toutes informations relatives au capital social et au droit de vote.

- La liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et la description de ceux-ci

L'article 28 des statuts sociaux prévoit cependant que « *Tout titulaire d'actions entièrement libérées, qui justifie d'une inscription nominative à son nom depuis quatre ans au moins, jouit du droit de vote double prévu par la loi. En outre, en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, le droit de vote double sera conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions nouvelles, pour lesquelles il bénéficie de ce droit* ».

- Les mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier

Néant.

- Les accords entre Actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote

Il n'existe pas de clauses statutaires restrictives en matière de transfert d'actions ou d'exercice du droit de vote.

- Les règles applicables à la nomination et au remplacement des Administrateurs ainsi qu'à la modification des statuts de la société sont les règles légales

Des informations relatives au Conseil d'Administration de la Société vous sont communiquées dans le rapport du Président du Conseil d'Administration sur les procédures de contrôle interne.

- Les pouvoirs du Conseil d'Administration, en particulier l'émission ou le rachat d'actions

Vous trouverez au point XII-A du rapport de gestion toutes informations relatives au rachat d'actions.

Par ailleurs, vous trouverez annexées au rapport de gestion, les délégations données au Conseil d'Administration en matière d'augmentation de capital.

- Les accords conclus par la Société, qui seraient modifiés ou qui prendraient fin en cas de changement de contrôle de la Société

De tels accords ne peuvent être communiqués car leur divulgation porterait gravement atteinte aux intérêts de la Société.

- Les accords prévoyant des indemnités pour les Administrateurs ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique

Nous vous précisons qu'il n'y a pas de tels accords.

XXII. Actionnariat des salariés de la Société

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de Commerce, nous vous rendons compte de la proportion de capital que représentent au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2012, les actions détenues par le personnel de la Société et par le personnel des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code de Commerce :

- dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise, d'un fond commun de placement d'entreprise,
- et / ou directement, au titre de la participation aux résultats, mais seulement durant la période d'incessibilité prévue par la loi.

→ **Le pourcentage de détention s'élève à 0,09 %.**

XXIII. Informations relatives aux mandataires sociaux

Afin de satisfaire aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de Commerce, nous vous rendons compte ci-dessous :

- de la rémunération totale fixe et exceptionnelle et des avantages de toute nature versés, durant l'exercice, à chaque mandataire social, ainsi que du montant de la rémunération et des avantages de toute nature que chacun de ces mandataires a reçu durant l'exercice de la part des sociétés contrôlées au sens de l'article L.233-16 du Code de Commerce, ou de la société qui contrôle, au sens du même article, la société dans laquelle le mandat est exercé :

Monsieur Marc REBOUAH – Président-directeur général

Tableau de synthèse des rémunérations et options et actions attribuées à M. Marc REBOUAH, Président-directeur général

	Exercice 2011	Exercice 2012
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillée au tableau 2)	309 120 €	309 120 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Total	309 120 €	309 120 €

Tableau récapitulatif des rémunérations de M. Marc REBOUAH Président-directeur général

En €	Exercice 2011		Exercice 2012	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunérations fixe*	300 000	300 000	300 000	300 000
Rémunération variable**	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération exceptionnelle***	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantages en nature****	9 120	9 120	9 120	9 120
Total	309 120	309 120	309 120	309 120

* La rémunération fixe du Président-directeur général est déterminée par le Conseil d'Administration en fonction de critères objectifs de marché.

** En principe, le Président-directeur général ne perçoit pas de rémunération variable.

*** Le Conseil d'Administration pour tenir compte des performances du Groupe, peut attribuer exceptionnellement une prime au Président-directeur général.

**** Il s'agit d'un véhicule de fonction.

Administrateurs de la société

Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux

	Montants versés au titre de l'exercice 2011	Montants versés au titre de l'exercice 2012
Mandataires sociaux		
Corinne REBOUAH		
Jetons de présence	Néant	Néant
Autres rémunérations	170 261 €* 170 261 €	186 932 €* 186 932 €
Frédéric VACHER		
Jetons de présence	Néant	Néant
Autres rémunérations	356 900 €** 356 900 €	373 151 €** 373 151 €

Mandataires sociaux	Montants versés au titre de l'exercice 2011	Montants versés au titre de l'exercice 2012
Julien REBOUAH		
Jetons de présence	20 000 €	20 000 €
Autres rémunérations	Néant	Néant
La société FONDELYS représentée par M. Henri DUFER		
Jetons de présence	20 000 €	20 000 €
Autres rémunérations	Néant	Néant
Michel ANGE		
Jetons de présence	20 000 €	20 000 €
Autres rémunérations	Néant	Néant
TOTAL	587 161 €	620 083€

* Le détail de ces rémunérations est indiqué ci-après au paragraphe 1.

** Le détail de ces rémunérations est indiqué ci-après au paragraphe 2.

1. Corinne REBOUAH, Administrateur

Tableau récapitulatif des rémunérations de Mlle Corinne REBOUAH, Administrateur

En €	Exercice 2011		Exercice 2012	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunérations fixe*	104 000	104 000	110 500	110 500
Rémunération variable	60 000	60 000	70 000	70 000
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantages en nature**	6 261	6 261	6 432	6 432
Total	170 261	170 261	186 932	186 932

* Mlle Corinne REBOUAH est rémunérée au titre des fonctions salariées qu'elle exerce au sein de la société TESSI SA à des conditions de marché.

** Il s'agit d'un véhicule de fonction.

Stock-options

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été attribuée à Mlle Corinne REBOUAH par l'émetteur ni par une société du groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Mlle Corinne REBOUAH a levé 868 options de souscription au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions

	Date du Conseil d'Administration	Nombre d'actions attribuées	Date de début de la période d'exercice des options	Date de fin de la période d'exercice des options	Prix d'exercice (en €)	Nombre d'options exercées au 31/12/2012	Dont options exercées en 2012	Nombre d'options restant à exercer au 31/12/2012
Plan n°1	08/07/2002	1133	08/07/2006	08/07/2009	26,92	1133	-	-
Plan n°2	10/02/2003	1959	10/02/2007	09/02/2010	15,57	1959	-	-
Plan n°3	08/12/2003	1028	08/12/2007	07/12/2010	29,68	1028	-	-
Plan n°4	13/12/2004	1040	13/12/2008	12/12/2011	35,66	1040	-	-
Plan n°5	09/12/2005	757	09/12/2009	08/12/2012	40,27	757	-	-
Plan n°6	09/06/2006	1000	09/06/2010	09/06/2013	47,38	1000	-	-
Plan n°7	15/06/2007	868	15/06/2011	15/06/2014	49,26	868	868	-
Plan n°8	16/06/2008	1500	16/06/2012	16/06/2015	35,56	-	-	1500
Totaux		9 285				7785	868	1500

Actions de performance

Aucune action de performance n'a été attribuée à Mlle Corinne REBOUAH par l'émetteur ni par une société du groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
Date du dernier renouvellement : 22/06/2012	X			X		X		X
Date de fin de mandat AG 2018 statuant sur les comptes 2017								

2. Frédéric VACHER, Administrateur

Tableau récapitulatif des rémunérations de M. Frédéric VACHER, Administrateur

En €	Exercice 2011		Exercice 2012	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunérations fixe*	201 500	201 500	208 000	208 000
Rémunération variable	150 000	150 000	160 000	160 000
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantages en nature**	5 400	5 400	5 151	5 150
Total	356 900	356 900	373 151	373 151

- M. Frédéric VACHER est rémunéré au titre des fonctions salariées qu'il exerce au sein de la société Tessi SA à des conditions de marché.

** Il s'agit d'un véhicule de fonction.

Stock-options

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été attribuée à M. Frédéric VACHER par l'émetteur ni par une société du groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

M. Frédéric VACHER a levé 1 500 options de souscription au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions

	Date du Conseil d'Administration	Nombre d'actions attribuées	Date de début de la période d'exercice des options	Date de fin de la période d'exercice des options	Prix d'exercice (en €)	Nombre d'options exercées au 31/12/2012	Dont options exercées en 2012	Nombre d'options restant à exercer au 31/12/2012
Plan n°1	08/07/2002	1133	08/07/2006	08/07/2009	26,92	1133	-	-
Plan n°2	10/02/2003	1959	10/02/2007	09/02/2010	15,57	1959	-	-
Plan n°3	08/12/2003	1028	08/12/2007	07/12/2010	29,68	1028	-	-
Plan n°4	13/12/2004	1040	13/12/2008	12/12/2011	35,66	1040	-	-
Plan n°5	09/12/2005	757	09/12/2009	08/12/2012	40,27	757	-	-
Plan n°6	09/06/2006	1000	09/06/2010	09/06/2013	47,38	1000	-	-
Plan n°7	15/06/2007	868	15/06/2011	15/06/2014	49,26	868	-	-
Plan n°8	16/06/2008	1500	16/06/2012	16/06/2015	35,56	1500	1500	-
Totaux		9 285				9 285	1500	-

Actions de performance

Aucune action de performance n'a été attribuée à M. Frédéric VACHER par l'émetteur ni par une société du groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
Date du dernier renouvellement : 15/06/2007	X			X		X		X
Date de fin de mandat AG 2013 statuant sur les comptes 2012								

- de la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires de la Société, établie sur la base des informations transmises par chaque intéressé :

Prénom Nom	Société	Mandats et fonctions exercés
M. Marc REBOUAH	Tessi SA	Président-directeur général
	SA CPoR Devises	Président du Conseil de Surveillance
	BIPIO	Administrateur
	SA Intactus	Administrateur
	SCI TONY GARNIER	Gérant
Mlle Corinne REBOUAH	Tessi SA	Administrateur et Secrétaire général
	SARL ACCES Informatiques	Gérant
	SARL BIP-Tessi	Gérant
	SARL Bordeaux Saisie	Gérant
	SARL CLIP-Tessi	Gérant
	SARL GIP-Tessi	Gérant
	SARL Perfo Service	Gérant
	SARL RIB Informatique Drôme	Gérant
	SARL RIB Informatique Rhône	Gérant
	SARL RIP-Tessi	Gérant
	SARL SATC	Gérant
	SARL SDIP-Tessi	Gérant
	SARL SEDI	Gérant
	SARL SIP-Tessi	Gérant
	SARL SLTC	Gérant
	SARL SMIP-Tessi	Gérant
	SARL T.D.C. Tessi	Gérant
	SARL Tessi Chèque Nanterre	Gérant
	SARL Tessi Contact Center	Gérant
	SARL Tessi Documents Services	Gérant
	SARL TSI - Action Informatique	Gérant
	SAS Atelier Pré Saint Gervais	Président
	SAS 2PL Prod	Président
	SAS C2I Production	Président
	SAS Hexagonale Consultants	Président
	SAS Logidoc Solutions	Président
	SAS Sakarah	Président
	SAS Synercam	Président
	SAS Tessi Chèque Interbancaire	Président
	SAS Tessi Encaissements	Président
SAS Tessi GED	Président	
SAS Tessi Informatique	Président	
SAS Tessi Paiements Services	Président	

Prénom Nom	Société	Mandats et fonctions exercés
Mlle Corinne REBOUAH	SAS Tessi TMS	Président
	BIPIO	Administrateur
	SA CPoR Devises	Membre du Conseil de Surveillance
M. Julien REBOUAH	Tessi SA	Administrateur
	BIPIO	Administrateur
Fondelys	Tessi SA	Administrateur
M. Henri DUFER	Tessi SA	Représentant permanent de Fondelys
	SARL Fondelys	Gérant
M. Michel ANGÉ	Tessi SA	Administrateur
	Biomerieux SA	Administrateur et Président du Comité d'Audit
	Groupe Progrès SA	Administrateur
	Lyonnaise de Banque SA	Administrateur
	Sogelym Dixence Holding SAS	Administrateur
	Apicil Prévoyance Institution de Prévoyance	Administrateur
	Le Petit Monde - Association 1901	Administrateur
	Ligue Nationale contre le cancer –Comité du Rhône - Association	Administrateur
M. Frédéric VACHER	Tessi SA	Administrateur et Vice-président
	SA CPoR Devises	Membre du Conseil de Surveillance
	SARL A.T.I.P.	Gérant
	SARL Prochèque Nord	Gérant
	SARL STMP	Gérant
	SARL Tessi Chèque Conseil	Gérant
	SARL Tessi Chèque Ile de France	Gérant
	SARL Tessi Chèque Normandie	Gérant
	SARL T.D.I.	Gérant
	SAS I.C.S.B.	Président
	SAS TESCA	Président
	SAS Tessi Chèque Auvergne	Président
	SAS Tessi Chèque Bordeaux	Président
	SAS Tessi Chèque Rennes	Président
	SAS Tessi Transactions Services	Président
	SAS T.I.G.R.E.	Président
	SAS ISEM	Tessi SA Président représentée par Frédéric VACHER
	SAS Tessi-T.G.D.	Président
	BIPIO	Chairman et Administrateur
	Processure Company Limited	Chairman et Administrateur
Tessi Asia	Chairman et Administrateur	

XXIV. Informations sociales et environnementales

Ces informations vous sont présentées en annexe III du présent rapport.

XXV. Rapport du Président du Conseil d'Administration sur les procédures de contrôle interne

Conformément aux dispositions du dernier alinéa de l'article L.225-37 du Code de Commerce, le Président du Conseil d'Administration rend compte, dans un rapport joint aux présentes (annexe IV), des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société et des éventuelles limitations que le Conseil d'Administration apporte aux pouvoirs du Directeur général.

XXVI. Rapport du Conseil d'Administration sur les délégations en matière d'augmentation de capital

Conformément aux dispositions de l'article L.225-100 du Code de Commerce, sont annexées au présent rapport (annexe V), les informations relatives :

- aux délégations de compétence et de pouvoir, en cours de validité, accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital,
- à l'usage fait au cours de l'exercice des délégations visées ci-dessus

XXVII. Contrôle des Commissaires aux Comptes

Nous allons vous donner lecture des rapports des Commissaires aux Comptes relatifs :

- aux comptes sociaux,
- aux comptes consolidés,
- aux conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de Commerce,
- aux procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière,
- à l'annulation des titres acquis dans le cadre du programme d'achat par la Société de ses propres actions,
- aux délégations faites au Conseil d'Administration de procéder à l'émission de toutes valeurs mobilières avec suppression ou non du droit préférentiel de souscription,
- à la suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des salariés de la Société et des sociétés de son Groupe au sens de l'article L.225-180 du Code de Commerce.

Nous espérons que l'ensemble des résolutions qui vous sont présentées, recevra votre agrément

Le Conseil d'Administration

annexe I

résultats et autres caractéristiques de la société au cours des cinq derniers exercices

Natures des indications	2012	2011	2010	2009	2008
Capital en fin d'exercice					
Capital social	5 599 846	5 572 670	5 864 126	5 836 344	5 810 796
Nombre des actions ordinaires existantes	2 799 923	2 786 335	2 932 063	2 918 172	2 905 398
Chiffre d'affaires hors taxe	14 052 505	14 683 777	13 086 951	12 413 747	11 759 631
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	18 342 575	20 489 016	10 276 411	16 169 140	4 715 312
Impôts sur les bénéfices	-3 281 764	-3 368 281	-2 524 238	-3 603 922	-2 624 027
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	15 456 232	18 915 032	11 748 919	16 608 406	-5 508 956
Résultat distribué	5 573 446	5 874 448	5 839 192	4 358 097	2 903 836
Résultats par action					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	7,72	8,56	4,37	6,78	2,53
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	5,52	6,79	4,01	5,69	-1,90
Dividende attribué à chaque action	2	2	2	1,50	1
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	6	6	6	5	32
Montant de la masse salariale de l'exercice	1 912 480	1 758 451	1 683 578	1 839 444	1 919 390
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales)	812 712	668 970	758 243	751 670	828 370

annexe II

filiales et participations

Sociétés (En milliers d'euros)	% de détention	Capitaux propres (hors résultat)	Résultat de l'ex. écoulé	Valeur des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Dividendes encaissés durant l'ex. écoulé	Chiffre d'affaires de l'ex. écoulé	Observations / Montant des provisions pour dépréciation de comptes courants
				Brute	Nette				
Accès Informatiques	100,00 %	1 354	308	1 354	1 354		300	6 464	
ATIA	60,00 %	54	157	45	45		166	648	
A.T.I.P.	80,00 %	262	105					1 068	
BIPIO	91,50 %	743	66	100	100			1 639	
BIP-Tessi	1,00 %	681	805				2	3 883	
Bordeaux Saisie	99,89 %	519	129	21	21		150	1 348	
CLIP-Tessi	99,80 %	538	118	8	8		100	725	
CPoR Devises	80,00 %	34 835	11 253	26 000	26 000	86	8 000	53 485	
DESA Holding	2,88 %			45					
GIP-Tessi	99,00 %	259	135	8	8		99	791	
Hexagonale Consultants	100,00 %	294	-57	1 506	238			123	
I.C.S.B.	100,00 %	1 027	396	3 853	3 853		100	5 812	
Intactus	99,92 %	31	-1	1 484	30				
ISEM	49,00 %	1 151	-19	715	715	8 249	51	2 224	
Logidoc Solutions	100,00 %	-99	-1 607	7 503	5 797	2 811		3 011	
Perfo Service	100,00 %	273	137	187	187		200	1 321	
Processure Company Limited	50,00 %	20	7	11	11			73	
Prochèque Nord	99,82 %	36	499	257	257	30		6 759	
RIB Informatique Drôme	99,80 %	151	74	8	8		200	825	
RIB Informatique Rhône	100,00 %	26	-23	408	3	144		630	
RIP-Tessi	99,00 %	450	167	8	8		99	4 872	
Sakarah	80,00 %	-1 246	-896	120	0	2 435		532	2 142
SATC	99,80 %	77	89	8	8		40	491	
SDIP-Tessi	99,00 %	354	89	8	8		149	641	
SEDI	99,80 %	2410	492	8	8	1 425	100	24 593	
SIP-Tessi	1,00 %	650	192				3	3 676	
SLTC	99,90 %	654	285	76	76		300	2 282	
SMIP-Tessi	99,00 %	480	121	8	8		198	814	
Sodesa	2,31 %			36					
Sogecor	99,94 %			262					
STMP	100,00 %	443	-6	400	400		50	389	
Synercam	100,00 %	938	17	1 220	1 220	993	100	441	
T.D.C. Tessi	99,80 %	764	451	8	8		200	3 128	
T.D.I.	100,00 %	78	13	50	50	18		178	
TESCA	51,00 %	350	65	19	19			371	
Tessi Asia	75,00 %	137	52	53	53			321	
Tessi Chèque Auvergne	100,00 %	98	20	37	37			330	
Tessi Chèque Bordeaux	100,00 %	1 052	812	37	37		350	4 912	

Sociétés (En milliers d'euros)	% de détention	Capitaux propres (hors résultat)	Résultat de l'ex. écoulé	Valeur des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Dividendes encaissés durant l'ex. écoulé	Chiffre d'affaires de l'ex. écoulé	Observations / Montant des provisions pour dépréciation de comptes courants
				Brute	Nette				
Tessi Chèque Conseil	99,80 %	259	67	694	694	356		3 167	
Tessi Chèque Interbancaire	100,00 %	2 042	455	727	727		700	1 914	
Tessi Chèque Nanterre	99,80 %	1 087	636	19	19		499	4 039	
Tessi Chèque Normandie	99,93 %	150	3	108	108				
Tessi Chèque Rennes	100,00 %	468	370	619	619		300	3 313	
Tessi Chèque Île de France	99,00 %	1 242	599	10	10	872	594	2 853	
Tessi Contact Center	100,00 %	577	123	421	421		50	5 353	
Tessi Documents Services	99,90 %	3 764	1 955	15	15		1 998	48 383	
Tessi Encaissements	100,00 %	4 004	1 096	500	500		300	8 941	
Tessi Informatique	100,00 %	587	610	2 364	2 064	16 614	50	5 217	
Tessi Paiements Services	100,00 %	1 697	362	5 785	5 785	17 623	400	42 420	
Tessi Procurement	100,00 %	77	17	37	37	17			
Tessi Services	100,00 %	404	138	37	37	243		6 117	
Tessi Technologies	100,00 %	5 351	2 021	10 252	10 252		600	19 242	
Tessi Tecnologia	80,00 %	32	-14	352				8	
Tessi-T.G.D	100,00 %	1 417	627	1 457	1 457		200	5 669	
Tessi TMS	99,93 %	5 729	-3 775	4 634	4 634	632		23 146	
Tessi Transactions services	100,00 %	-772	-91	50		768		2 087	768
T.I.G.R.E.	100,00 %	1 969	400	2 950	2 950		350	3 802	
TSI Action Informatique	99,00 %	849	201	8	8		198	1 888	
Tunis Data Services	99,90 %	300	313	100	100		492	1 126	
XWZ 32	100,00 %	-5 200	660	12 250		11 974			4 541
2PL-Prod	100,00 %	-215	-365	21	0	1 890		1 094	580
24h00*	7,60 %	3 325	-935	790	182			4 464	
Totaux				90 065	71 190	67 180	17 685		8 031

* Chiffres 2011

annexe III

rapport RSE

I. Présentation

A. LA DÉMARCHE RSE DE TESSI

Depuis 2 ans, Tessi publie un rapport développement durable, afin de présenter sa démarche et les avancées réalisées par le Groupe ces dernières années.

Cette année, Tessi prend en compte les exigences de l'article R.225-105-1 du Décret n°2012-557 du 24 avril 2012, afin de redéfinir ses indicateurs.

En tant qu'entreprise responsable, Tessi a multiplié depuis 6 ans des actions induites par sa politique de développement durable et a formalisé son engagement au travers d'une charte développement durable articulée autour de 4 grands principes :

La responsabilité économique

- engagement, vis à vis de ses actionnaires, d'appliquer une politique de transparence au niveau de sa communication financière,
- engagement, vis-à-vis de ses clients, de mettre à disposition des solutions « sur mesure » et des services adaptés à une logique « qualité et éthique ».

Tessi se positionne et entend rester un leader du traitement des flux en France.

La responsabilité sociale

Engagement, vis-à-vis de ses salariés :

- au respect des droits de l'homme et du droit du travail,
- à l'égalité des chances et à la non-discrimination,
- au dialogue social et information continue de ses collaborateurs (mise en place d'instances représentatives du personnel, notamment du comité d'établissement),
- au respect de bonnes conditions de travail au niveau de la santé et de la sécurité.

La responsabilité éthique et morale

Engagement, vis à vis de toutes les parties prenantes :

- au respect des réglementations locales et internationales,
- à l'engagement actif dans la lutte contre la corruption, essentiellement, par notre offre de services.

La responsabilité environnementale

L'entreprise tend à réduire l'impact environnemental (émission de CO₂, etc.) de ses activités et mène une action de gestion optimale des ressources naturelles.

Ce sont ces 4 grands principes qui guideront ce rapport.

Pilotage de la démarche développement durable

La direction développement durable est en charge de proposer des actions d'améliorations, sur la politique de développement durable incluant les enjeux environnementaux, sociaux et éthiques. Depuis janvier 2011, date d'adhésion au Pacte mondial des Nations Unies, elle pilote cette démarche et les enjeux qu'elle représente au sein du Groupe et est garante des communications faites auprès de l'ONU.

Elle assure la mise en œuvre, le maintien et l'amélioration continue de cette politique en impliquant l'ensemble du personnel et représente la direction auprès des clients.

Elle s'assure, en relation avec les collaborateurs de Tessi (avec comme principaux relais les directions générales, directeurs de projets, directeurs régionaux de production et responsables des infrastructures), que les exigences de la politique soient établies, mises en place et maintenues dans chacune des Business Units (BU).

B. COMMUNICATION RSE

Tessi intègre dans son processus actuel de communication (globale et qualité), l'ensemble des informations concernant sa démarche RSE.

L'information est véhiculée par le biais de :

- notes d'information, affichages, brochures vers les collaborateurs, les fournisseurs et les clients,
- réunions (comité de pilotage, revue de direction, réunion d'information) organisées par la cellule développement durable,
- la création d'une page internet sur le site Tessi, dédiée à la communication en matière de développement durable.

1. Communication auprès des salariés

Actuellement la communication interne se fait par le biais d'actions de sensibilisation ciblées, comme par exemple :

- information et sensibilisation au Pacte mondial des Nations Unies,
- affichage de la charte développement durable de Tessi sur l'ensemble des sites,
- sensibilisation à l'extinction/mise en veille des postes de travail,
- tri/recyclage...

2. Communication auprès de l'ensemble des parties prenantes

Sur le site internet Tessi, un espace est dédié aux communications en matière de développement durable. L'ensemble de la documentation RSE Tessi y est disponible, consultable et téléchargeable.

De plus, au cas par cas, et à chaque demande client ou tierce partie (lors d'une consultation, d'un appel d'offre, d'un audit...) Tessi tient à disposition du demandeur toute information ou preuve demandée.

3. Communication auprès des Nations Unies

Les entreprises signataires du Pacte mondial doivent mettre en œuvre les 10 principes du Pacte mondial au sein de leur entreprise et doivent communiquer sur les progrès réalisés tous les ans.

Ces publications, Communication sur le Progrès (COP), doivent comporter 3 parties obligatoires :

1. déclaration confirmant l'adhésion au Pacte mondial, signée du Président, du Directeur général ou d'un cadre supérieur de l'entreprise,
2. description détaillée des actions mises en place sur les différents principes,
3. résultats chiffrés des actions, obtenus ou attendus.

L'entreprise peut communiquer ses progrès via plusieurs types de documents : rapport annuel, rapport de développement durable, site internet ou tout autre document spécifique.

Lors de sa dernière COP en 2012, Tessi a couvert l'ensemble des items à l'exclusion de la lutte contre la corruption, sur lequel Tessi n'a fait aucune communication dans son précédent rapport.

La communication de Tessi a donc été reconnue comme « *active* » par l'Organisation des Nations Unies.

C. LA MÉTHODE DE REPORTING MISE EN PLACE

1. Périmètre

Le périmètre couvert par les informations communiquées est essentiellement un périmètre France, et ne couvre généralement pas les 4 filiales situées à l'étranger.

Seule la partie sociale inclut les filiales à l'étranger dans le calcul de certains indicateurs. Le rapport précisera au cas par cas les indicateurs couvrants deux périmètres différents : le périmètre Monde et le périmètre France

Suivant les indicateurs présentés et compte tenu du nombre élevé de filiales (65 au 31/12/2012) qui constitue Tessi, le niveau de détail le plus fin choisi est la Business Unit (BU) pour ne pas impacter la lisibilité des informations communiquées.

Tessi s'engage à élargir ce périmètre d'année en année en affinant sa collecte de données.

2. Mesure des données

Pour les indicateurs RH, la majorité des données est issue d'extraction de la base Paie.

Pour les autres indicateurs, elles sont essentiellement issues de la base Fournisseurs (énergie, papier, recyclage...).

a. Méthode de consolidation des données RSE

Quand les données sont issues de la base Paie aucune consolidation n'est réalisée.

Pour les données issues des bases Fournisseurs, elles sont retraitées puis consolidées manuellement.

b. Comparabilité n-1

Tessi fournit une comparabilité avec l'exercice n-1 pour certains indicateurs. Cependant, du fait de la mise en place de nouveaux indicateurs en 2012, visant à donner une information plus complète du Groupe, la comparabilité avec l'exercice n-1 n'est pas possible pour une partie des indicateurs.

Dans l'ensemble du rapport RSE, toutes les mentions signalées par une astérisque (*) ont fait l'objet d'une attestation, dans le cadre de diligences directement liées, par l'un des Commissaires aux Comptes (attestation de présence et rapport d'assurance modérée portant sur une sélection d'informations sociales, environnementales et sociétales).

II. Pérennité de Tessi : un leader à long terme

Les valeurs constitutives de la culture d'entreprise Tessi sont porteuses d'avenir et créatrices de richesse pour les collaborateurs du Groupe et pour ses clients :

- la **proximité**,
- la **rigueur** : épine dorsale de la qualité de service Tessi,
- la **réactivité** : une valeur insubstituable.

A. ACTIVITÉ ET INNOVATION

1. Personnalisation et adaptabilité des offres

Grâce à son expertise sectorielle ciblée, Tessi a su conquérir de nouveaux marchés, en innovant sur les récents besoins d'externalisation de ses clients et en développant l'offre la plus adaptée et la plus proche de leurs besoins.

Ainsi, grâce à l'acquisition de la société Logidoc Solutions, éditeur de logiciels, spécialisée dans le domaine de la gestion de documents sortants, Tessi a su enrichir son offre dans le domaine de la dématérialisation et propose dorénavant une offre globale Tessi documents services.

2. Adaptabilité de l'organisation

L'un des principaux atouts de Tessi est d'avoir structuré ses centres en véritables sociétés autonomes à taille humaine, bénéficiant cependant de l'appui du Groupe. Ce principe de décentralisation s'applique également aux plus grands sites au sein même des filiales reconnues pour leur professionnalisme dans leur secteur d'activité respectif.

Cette organisation, souple et réactive, permet à Tessi de s'adapter en permanence aux évolutions structurelles et conjoncturelles de ses clients.

3. Capacité d'innovation et d'anticipation pour répondre aux nouveaux besoins et aux évolutions de la réglementation

Un autre atout majeur de Tessi est sa politique d'innovation constante, qui propose à ses clients une offre de services et de solutions à la pointe de la technologie.

Fin 2012, EDF retient la solution de Tessi documents services pour déployer son projet de gestion des mandats SEPA (obligatoire à partir de février 2014). EDF assurera, à travers tessiMandathèque, l'acquisition, le pilotage et la gestion de près de 40 millions de mandats uniques. EDF est l'un des plus importants facturiers français utilisant le prélèvement comme moyen de règlement, soit 250 millions de prélèvements émis par an, jusqu'à 3 millions de prélèvements journaliers, 1,5 millions de nouveaux mandats signés par an, 22 millions de clients concernés, soit 80 % des clients EDF et 75 % de son chiffre d'affaires.

La solution proposée par Tessi, intelligente et conforme, permet d'assurer un contrôle de fin de validité des mandats, afin de minimiser les rejets et risques de litiges. Elle intègre nativement la gestion de données nouvelles comme la RUM (Référence Unique du Mandat), identifiant spécifique devant être porté à la fois sur le mandat et les fichiers de prélèvement qui s'y rattachent.

*« Nous avons trouvé avec tessiMandathèque, à la fois une **solution technique et métier qui nous a rassurés par sa robustesse et son adaptabilité**, mais également une **expertise du traitement des moyens de paiement** chez Tessi qui a su évoluer pour prendre en compte les enjeux du SEPA et les problématiques d'EDF dans ce contexte. »*

Gilbert Labbé, Directeur Trésorerie et Financement Intra-groupe, EDF

4. Offre de service durable, capable de s'adapter aux enjeux RSE des clients

a. tessiContrat :

Trophée Publi-News des solutions bancaires innovantes 2012

Cette solution 100 % électronique permet de gérer de manière dématérialisée le processus de souscription et de signature des contrats, démarche qui s'inscrit dans la logique « zéro papier » avec non matérialisation à la source et qui met en exergue la démocratisation de la signature électronique.

tessiContrat vise l'ouverture de compte, le prêt bancaire, le crédit consommation, l'épargne, l'assurance auto/habitation/vie/IARD, ainsi que l'achat ou la location de biens.

Cette offre permet aux clients de bénéficier :

- d'un délai de contractualisation et de règlement qui diminue considérablement,
- d'un coût moyen de gestion des contrats divisé par 3,
- d'une nette diminution d'échange de courriers et de papier,
- d'un gain de place d'archivage significatif grâce à l'archivage électronique,
- d'un traitement fiabilisé,
- d'une satisfaction client décuplée,
- et surtout d'une image dynamique et innovante.

b. Offre de services Tessi marketing services

Dans le cadre de la gestion des opérations marketing, Tessi marketing services, propose de développer des solutions éco-responsables afin de répondre aux problématiques RSE de ses clients.

5. Écoute et dialogue permanent avec ses clients

Au travers de ses nombreuses démarches qualité ISO 9001, mises en place depuis 1997, Tessi organise régulièrement des campagnes d'écoute clients au travers de questionnaires de satisfaction, de clubs utilisateurs et de journées thématiques.

a. Enquêtes de satisfaction

Sur l'année 2012 (périmètre France), plusieurs exemples peuvent être mis en avant :

- **Enquête de satisfaction clients Tessi documents services :**
enquête diffusée auprès de nombreux clients des activités moyens de paiement et traitement de documents

36 %* des clients moyens de paiement et 14 %* des clients traitement de document ont répondu à cette enquête on-line, alors même que ce type d'exercice était une première pour les clients du traitement de documents.

La note moyenne de satisfaction obtenue a été de 14/20*.

De plus, pour chaque réponse client, Tessi documents services s'est engagé à verser un don de 10 € à une ONG, que les clients pouvaient choisir entre 3 sélections.

Afin d'uniformiser les dons, Tessi a décidé de compléter la somme versée à chaque ONG, ce qui a permis de reverser 3000 € réparti entre les associations suivantes : Handicap International, l'Unicef et les Restos du Cœur.

- **Enquête de satisfaction CPoR Devises**
enquête sur l'activité devises, réalisée auprès des décideurs et des agences bancaires

L'enquête 2012 a porté sur le démarrage de la prestation concernant un nouvel établissement bancaire. Cette enquête téléphonique a obtenu un taux de réponse important de 72 %*.

La note moyenne de satisfaction a été de 8,41/10* pour les utilisateurs, et de 8/10* pour les décideurs.

b. Clubs utilisateurs

En dehors des enquêtes de satisfaction, de nombreuses filiales de Tessi proposent également à leurs clients de se réunir régulièrement lors de clubs utilisateurs organisés autour d'une thématique ou d'un produit spécifique.

Cette démarche permet à Tessi de suivre l'évolution des besoins de ses clients.

* Donnée auditée par un de nos Commissaires aux Comptes dans le cadre de la vérification du rapport RSE.

c. Tessi et les réseaux sociaux

Tessi marketing services a lancé, fin d'année 2012, un portail promotionnel sur internet, ainsi qu'une page Facebook, permettant une interaction avec les internautes : consoSMART by Tessi, le premier portail promotionnel multimarques et multicanal.

Toujours plus mobiles et connectés en temps réel, les consommateurs souhaitent utiliser la technologie pour améliorer leur façon de choisir et de consommer, en recherchant les meilleures offres et la façon la plus simple d'en bénéficier, en toute confiance.

Dans ce contexte, la recherche de la meilleure offre est le signe d'une consommation responsable, mais recouvre également une dimension plaisir. Ce plaisir, c'est celui d'accéder à la qualité des grandes marques sans sacrifier son budget.

consoSMART by Tessi est une réponse à ces tendances, et propose un espace web et mobile centralisé et qualitatif, où les consommateurs peuvent prendre connaissance d'offres promotionnelles attractives sur de grandes marques, et y participer facilement, depuis le web, depuis leur smartphone ou par courrier.

6. Partenariat durable avec ses clients

Société de services, Tessi évolue sur des marchés où la réputation, la confiance et la fiabilité des acteurs sont nécessaires pour perdurer. Au fil de ces 40 dernières années, Tessi a développé son savoir-faire et grandi avec ses clients, leur apportant des solutions adaptées à leurs besoins propres.

Ce partenariat, d'une durée moyenne de 10 ans avec les mêmes clients (établissements bancaires, opérateurs de téléphonie, assurances, mutuelles...), permet aujourd'hui à Tessi de collaborer avec de grandes enseignes qui lui restent fidèles, pour certaines, depuis plus de 20 ans.

B. QUALITÉ ET FIABILITÉ

1. Confidentialité et sécurité des données qui lui sont confiées

Tessi s'engage à une analyse sans concession des risques, grâce à une approche préventive des processus métiers et une politique de confidentialité et de sécurisation des données confiées. L'entreprise assure ainsi la sécurité des documents sensibles (documents financiers, contrats...) grâce aux innovations mises en œuvre par Tessi documents services (coffre-fort électronique, archivage à valeur probatoire...), ainsi que la sécurité des informations et bases de données marketing de Tessi marketing services.

De par son activité, la BU CPoR Devises se doit quant à elle de mettre en place des processus de conservation et stockage hautement fiables et sécurisés.

a. PSEE

Tessi documents services, en tant que PSEE se doit de respecter une politique de sécurité formalisée et conforme aux obligations sécuritaires de ses clients. À ce titre, Tessi documents services a entrepris d'identifier les menaces et le niveau d'exposition de ses activités, par une analyse de risques par approche processus. Chacun des risques identifiés fait ensuite l'objet d'actions de prévention définies et contrôlées en interne, par des auditeurs qualifiés.

Les prestataires de services essentiels externalisés

Les Prestataires de Services Essentiels Externalisés (PSEE) prennent en charge pour leurs clients (institutions bancaires, assurances...) des activités de traitements d'informations proches de leur cœur de métier ou susceptibles d'avoir un impact sur leurs clients. Elles sont soumises à une législation spécifique leur imposant sécurité maximale et continuité d'activité.

b. Direction des Opérations Qualité et Conformité

La direction DOQC (Direction des Opérations Qualité et Conformité) de Tessi documents services effectue une veille réglementaire et s'attache à maintenir à jour les procédures et certifications qui attestent de la qualité, de la conformité et de l'environnement sécurisé des prestations sensibles qui lui sont confiées. Des audits clients sont très régulièrement pratiqués sur l'ensemble des sites de production afin de vérifier la conformité des engagements contractuels pris par Tessi, ainsi que les obligations réglementaires qui incombent aux PSEE.

c. Centre de traitement de données hautement sécurisé

Le besoin d'hébergement est venu des banques qui souhaitaient trouver en Tessi un prestataire capable de gérer à la fois les problématiques d'infrastructure et de suivi des applications métiers. Depuis 2007, Tessi a donc construit une offre d'infogérance des logiciels édités par le Groupe Tessi en mode SaaS (Software as a Service) pour les propres besoins de ses centres de production et également pour ses clients grands comptes (banques, assurances, mutuelles...).

Tessi documents services déploie pour toute nouvelle infrastructure sur son système d'information, une architecture totalement sécurisée améliorant la performance, la fiabilité, la souplesse nécessaire et souhaitée par ses clients. Tous les points découlent directement de la Politique de Sécurité des Systèmes d'Information (PSSI). Cette politique s'applique à toutes les entités et tout le personnel de la BU dans l'exercice de leurs fonctions et de leurs responsabilités.

Le site d'hébergement nominal, situé à Bordeaux, répond aux exigences de la classification de l'Uptime Institute des data centers Télécom en TIER III. Cette classification exige la redondance de l'ensemble des infrastructures électriques pour l'énergie (groupes électrogène, TGBT, onduleurs) et la distribution de refroidissement (groupes froid, pompes).

Un seul circuit est actif et offre un taux de disponibilité de 99,98 %.

Le site suit un planning de maintenance préventive de l'ensemble des composants actifs de distribution (vannes, disjoncteurs...), qui permet de ne jamais arrêter le data center pour des raisons de maintenance. L'objectif est d'alimenter les systèmes selon le principe du No-Break - zéro coupure.

Le site est considéré en exploitation 24h/24, 7j/7, 365 jours par an et ne doit subir aucune coupure d'exploitation quelle que soit la nature des travaux réalisés sur le site. Il répond donc aux normes actuelles de l'état de l'art en matière de continuité d'activité.

d. Protection des données consommateurs

Tessi marketing services gère tous types de mécaniques promotionnelles et relationnelles pour le compte des plus grandes marques et distributeurs. À ce titre, elle propose, entre autres, une offre de services de remboursement des consommateurs en assurant la confidentialité totale et la sécurité des données personnelles des consommateurs, par virement via protocole EBICS.

e. Obligations CRBF 97-02

CPoR Devises est agréé comme établissement de crédit depuis 1990 et est assujéti au règlement CRBF 97-02 modifié, relatif au contrôle interne des établissements de crédit.

À ce titre, CPoR Devises a mis en place un dispositif de contrôle interne qui comprend notamment :

- un système de contrôle des opérations et des procédures internes,
- une organisation comptable et du traitement de l'information,
- des systèmes de mesure des risques et des résultats,
- des systèmes de surveillance et de maîtrise des risques,
- un système de documentation et d'information,
- un dispositif de surveillance des flux d'espèces et de titres.

2. Maitriser la qualité des services proposés

Une démarche qualité a été mise en place au sein du Groupe depuis plusieurs années, et de nombreuses activités sont certifiées ISO 9001 :

Domaines certifiés pour la BU CPoR Devises :

- les activités « devises » de CPoR Devises (France), (depuis 1997)*

Domaines certifiés pour la BU Tessi documents services :

- 11 sites géographiques de production : activité traitements des documents financiers, (depuis 2006)*,
- l'activité éditique de Tessi éditique (depuis 1998)*,
- les offres EDI bancaire et Gestion de l'Information légale de Tessi Informatique (depuis 2004)*.

Les activités certifiées ISO 9001 couvrent ainsi plus d'un 1/3 des filiales du Groupe.

3. Intégrer les fournisseurs et sous-traitants sensibles à la démarche qualité et RSE

Un tiers des filiales Tessi procède chaque année à une analyse de ses fournisseurs les plus sensibles.

La méthode utilisée consiste à établir, chaque année, la liste des fournisseurs à évaluer, soit par la criticité de leur activité, soit par le chiffre d'affaires qu'ils réalisent avec Tessi.

Ces fournisseurs sont évalués par attribution de notes par les utilisateurs et acheteurs de chez Tessi en fonction de plusieurs aspects : qualité de services, réactivité, SAV, prix,

* Donnée auditée par un de nos Commissaires aux Comptes dans le cadre de la vérification du rapport RSE.

respect de l'environnement... Une grille de critères est créée, en fonction des activités des sous-traitants.

Les sous-traitants dont la note finale ne reflète pas une satisfaction tolérable sont tenus de fournir à Tessi un plan de progrès et d'amélioration. Ils disposent d'un délai préalablement défini en commun accord, afin de mettre en place les actions correctives qui incombent à la mise en conformité de la prestation délivrée.

C. ENGAGEMENTS RSE

1. Adhésion au Pacte mondial

En 2010, Tessi a pris l'engagement auprès de ses partenaires et actionnaires, d'adhérer au Pacte mondial des Nations Unies. Ce projet a été mené par la direction développement durable, en collaboration avec la Secrétaire général du Groupe.

Un an plus tard, le 18 janvier 2011, l'adhésion du Groupe a été validée par le Secrétaire général des Nations Unies.*

2. Charte interne Développement Durable

Tessi a la volonté d'appuyer son développement sur un ensemble de valeurs et de principes, mis en œuvre par ses dirigeants et ses collaborateurs. Le Groupe affirme clairement son engagement éthique et environnemental, ainsi que sa responsabilité dans tous ses domaines d'activités.

La responsabilité de Tessi s'exerce vis-à-vis de ses actionnaires, de ses collaborateurs, de la société civile, de ses clients et de ses fournisseurs et associés.

Tessi a donc initié une politique de développement durable et a formalisé ses engagements au travers d'une charte basée sur la notion de RESPONSABLE.

Cette charte est téléchargeable sur notre site internet à l'adresse suivante : <http://www.tessi.fr/tessi/developpement-durable>.

3. Charte éthique

La charte éthique Tessi a pour but de formaliser des références communes essentielles afin que chaque collaborateur de Tessi puisse s'y référer et s'y conformer en toutes circonstances.

Ces règles ne sont pas exhaustives, mais Tessi compte sur le sens des responsabilités de chacun pour qu'elles constituent des repères utiles pour tous les collaborateurs de l'entreprise et l'ensemble des partenaires.

4. Démarche de notation EcoVadis

Cela fait maintenant deux années consécutives que Tessi réalise son évaluation EcoVadis, afin d'avoir une photographie de sa performance RSE et une hiérarchisation des points d'amélioration. Cette démarche permet également de répondre à la demande de ses clients, de plus en plus nombreux à s'interroger sur les performances environnementales et sociales de leurs fournisseurs, par le biais d'un outil de communication unique.

* Donnée auditée par un de nos Commissaires aux Comptes dans le cadre de la vérification du rapport RSE.

La dernière évaluation a eu lieu courant 2012 et Tessi a obtenu une note de 5/10*, avec un statut « confirmé ».

Cette note permet à Tessi de se situer dans le tiers supérieur de l'ensemble des entreprises évaluées par EcoVadis, comme l'explique ci-dessous l'extrait d'un courrier envoyé par EcoVadis, à l'attention de la directrice développement durable de Tessi :

« [...] Avec un score global de 5/10 et des notes de 6/10 pour le score environnemental et social, sachez que la performance RSE globale de Tessi se situe dans le tiers supérieur de l'ensemble des entreprises évaluées par EcoVadis [...] Cela démontre une approche confirmée de votre entreprise en matière de RSE. Cette bonne performance de votre entreprise est notamment visible en ce qui concerne le volet social, si l'on compare la performance sociale de votre entreprise à l'ensemble des fournisseurs évalués par EcoVadis. [...] »

Le statut « confirmé » est obtenu par des entreprises ayant des engagements précis sur les problématiques de RSE qui peuvent inclure l'adhésion à des initiatives internationales, des preuves tangibles et un reporting publié. Tessi est donc considéré par EcoVadis comme étant en maîtrise des enjeux RSE auxquels elle est confrontée.

III. Tessi : une responsabilité sociale

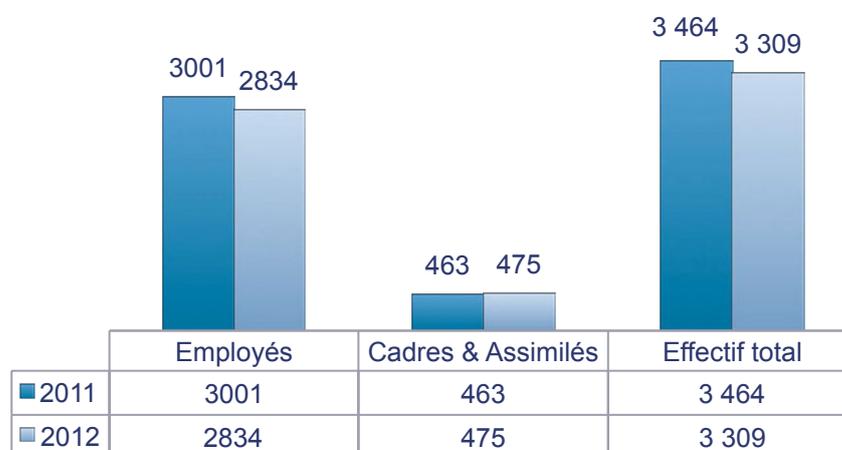
A. LES ÉQUIPES

1. Effectifs du Groupe

a. Effectif global du Groupe au 31/12/2012

L'effectif global du Groupe Tessi au 31/12/2011 s'élevait à 3 464 salariés : 3 001 salariés appartenant à la catégorie des employés, 463 à celle des cadres et assimilés.

Au 31/12/2012, l'effectif global est de 3 309* salariés, soit 2 834 employés et 475 cadres et assimilés.



Périmètre Monde

* Donnée auditée par un de nos Commissaires aux Comptes dans le cadre de la vérification du rapport RSE.

b. Effectif général moyen sur l'année 2012

<i>Périmètre Monde</i>	2011	2012
Tessi documents services	3 165	3 014
CPoR Devises	138	141
Tessi marketing services	295	265
Total	3 598 (dont 446 à l'étranger)	3 420 (dont 414 à l'étranger)

• Focus sur le périmètre France

<i>Périmètre France</i>	Somme des effectifs moyens	CDI	CDD	Cadres	Non Cadres	Femmes	Hommes
Tessi documents services	2596	1989	607	343	2253	1811	785
CPoR Devises	137	132	5	53	84	71	66
Tessi marketing services	273	262	11	88	185	177	96
Total	3006	2383	624	485	2522	2059	947

c. Nombre d'heures travaillées

<i>Périmètre France</i>	2012
Tessi documents services	3 948 053
CPoR Devises	237 232
Tessi marketing services	344 362
Total	4 529 647

d. Répartition du temps de travail à fin 2012

<i>Périmètre France</i>	2011			2012		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
Temps plein	1940	913	2853	1860	872	2732
Temps partiel	150	24	174	125	18	143
Total	2090	937	3027	1985	890	2875

2. Ancienneté des salariés

L'ancienneté moyenne des salariés en 2011 était de 9,70 ans. En 2012, elle est passée à 10,34 ans.

<i>Périmètre France</i>	2011	2012
Ancienneté des salariés en CDI	9,70	10,34

3. Recrutement

a. Nombre d'embauches en contrat à durée indéterminée

En 2012, le nombre d'embauches en contrat à durée indéterminée s'est élevé à 248 personnes, dont 212 employés et 36 cadres et assimilés.

<i>Périmètre France</i>	2011			2012		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
Employés	112	38	150	157	55	212
Cadres & Assimilés	16	32	48	8	28	36
Effectif total	128	70	198	165	83	248

b. Nombre d'embauches en contrat à durée déterminée

En 2012, 2 134 salariés ont été recrutés en contrat à durée déterminée. Il s'agit toujours, en majorité, d'employés et de femmes.

<i>Périmètre France</i>	2011			2012		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
Employés	1 622	661	2 283	1 507	617	2 124
Cadres & Assimilés	4	8	12	9	1	10
Effectif total	1 626	669	2 295	1 516	618	2 134

4. Départs

4.1. Nombre de licenciements pour cause économique

<i>Périmètre France</i>	2011			2012		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
Effectif total	14	10	24	16	6	22

4.2. Nombre de licenciements pour autres causes

<i>Périmètre France</i>	2011			2012		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
Effectif total	90	56	146	40	26	66

4.3. Nombre de départs à la retraite

<i>Périmètre France</i>	2011			2012		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
Effectif total	17	3	20	18	3	21

4.4. Nombre de démissions

<i>Périmètre France</i>	2011			2012		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
Effectif total	66	34	100	40	20	60

4.5. Nombre de fin de contrat à durée déterminée

<i>Périmètre France</i>	2011			2012		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
Effectif total	1 397	548	1 945	1 549	634	2 183

5. Modulation du temps de travail

<i>Périmètre France</i>	35h	modulation annuelle	forfait jour	autres (39h)
% des salariés	80 %	13 %	6 %	1 %

B. RÉMUNÉRATIONS ET CHARGES ACCESSOIRES

1. Masse salariale et évolution des rémunérations

a. Masse salariale totale

<i>Périmètre Monde</i>	Masse salariale	Charges sociales
2011	87 693 511 €	34 322 291 €
2012	87 492 910 €* [*]	34 851 099 €* [*]

b. Évolution de la masse salariale

Périmètre Monde

La masse salariale de l'année 2011 représentait 87 693 511 €, soit une hausse de 9,56 % par rapport à 2010.

Les charges sociales s'élevaient quant à elles à 34 322 291 €, soit une augmentation de 14,68 %, toujours par rapport à 2010.

La masse salariale de l'année 2012 représente 87 492 910 €, soit une baisse de 0,23 % par rapport à 2011.

Les charges sociales s'élèvent quant à elles à 34 851 099 €, soit une hausse de 1,54 %, toujours par rapport à 2011.

* Donnée auditée par un de nos Commissaires aux Comptes dans le cadre de la vérification du rapport RSE.

2. Nombre d'heures supplémentaires

<i>Périmètre France</i>	2011	2012
Heures supplémentaires	110 009	56 674

3. Participation

En 2012, le montant de la réserve brute s'est élevé à 1 906 197 €, pour une réserve nette de 1 753 701 €. Chaque bénéficiaire, 2 250 salariés au total, a bénéficié d'une part moyenne de 779 €.

<i>Périmètre France</i>	2011	2012
Réserve brute	2 000 045 €	1 906 197 €*
Réserve nette	1 840 041 €	1 753 701 €*
Nombre de bénéficiaires	2 380	2 250
Part moyenne nette	773 €	779 €

4. Pourcentage de salaires supérieurs au salaire minimum

<i>Périmètre France</i>	2011	2012
% de salaires supérieurs au salaire minimum	64,7 %	69,7 %

C. FORMATION ET VALORISATION DES TALENTS

1. Formation

a. Part de la masse salariale

L'entreprise a consacré en 2012 (ainsi qu'en 2011) 0,90 % de sa masse salariale à la formation continue (hors CIF et contrats d'alternance), ce qui est conforme à l'obligation de dépenses imposée par la loi.

<i>Périmètre France</i>	2011	2012
Formation	0,90 %	0,90 %

* Donnée auditée par un de nos Commissaires aux Comptes dans le cadre de la vérification du rapport RSE.

b. Stagiaires

- **Nombre d'heures de formation par catégorie de salariés (hors DIF et contrats en alternance)**

Le nombre total d'heures de formation en 2011 était de 10 095. Il est de 10 468 heures en 2012.

<i>Périmètre France</i>	2011	2012
Employés	6 844	3 933
Agents de maîtrise	8	587
Cadres & Assimilés	3 243	5 948
Total	10 095	10 468

- **Nombre de stagiaires formés par catégorie professionnelle (hors DIF et contrats en alternance) rapporté au nombre de salariés global**

Le nombre total de stagiaires en formation en 2012 a été de 394, parmi lesquels les femmes sont plus représentées que les hommes.

<i>Périmètre France</i>	2012		
	Femmes	Hommes	Total
Nombre total d'heures engagées	5 551	4 917	10 468
Nombre de stagiaires	245	149	394
% de l'effectif global formé	11,90 %	15,73 %	13,11 %

2. Mobilité et promotion interne

Aujourd'hui, plus que jamais, Tessi s'attache à faire progresser ses équipes. Cette volonté s'exprime au quotidien par la valorisation des talents de chacun et la promotion interne.

C'est aussi la reconnaissance de la responsabilité de l'entreprise dans le développement des hommes.

La direction générale de Tessi est composée de 7 personnes, parmi lesquelles 2 personnes (1 homme et 1 femme) sont issues d'un parcours de promotion interne important, ayant commencé avec peu de responsabilité.

D. ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

1. Absentéisme

La comparaison avec l'année 2011 n'a pas été possible, toutes les données nécessaires n'étant pas récupérables.

a. Taux d'absentéisme général

<i>Périmètre France</i>	Nombre de jours calendaires	Nombre d'heures	% d'absentéisme par rapport au nombre d'heures travaillées
Accident du travail	1 363	5 999	0,13 %
Maladie	48 843	244 104	5,39 %
Maladie professionnelle	1 977	9 985	0,22 %
Total	52 183	260 087	5,74 %

b. Nombre de salariés absents

<i>Périmètre France</i>	Nombre de salariés
Accident du travail	51
Maladie	1 870
Maladie professionnelle	17
Total	1 938

c. Taux d'absentéisme injustifié

<i>Périmètre France</i>	Nombre d'heures	% d'absentéisme par rapport au nombre d'heures travaillées
Absence injustifiée	52 567	1,16 %

2. Pénibilité

Périmètre France

La loi du 9 Novembre 2010 sur la réforme des retraites prévoit que les entreprises d'au moins 50 salariés, dont au moins 50 % des effectifs sont exposés à certains facteurs de risques, doivent être couvertes par un accord ou un plan d'action de prévention de la pénibilité.

Les facteurs de risques retenus pour caractériser la définition donnée par la loi sont les suivants (10 au total) :

- A. Au titre des contraintes physiques marquées :
 1. les manutentions manuelles de charges
 2. les postures pénibles définies comme position forcée des articulations
 3. les vibrations mécaniques
- B. Au titre de l'environnement agressif :
 4. les agents chimiques dangereux
 5. les activités exercées en milieu hyperbare
 6. les températures extrêmes
 7. le bruit

C. Au titre des contraintes liées aux rythmes de travail :

8. le travail de nuit dans les conditions fixées par le code du travail
9. le travail en équipes successives alternantes
10. le travail répétitif caractérisé par la répétition d'un même geste, à une cadence élevée, imposé ou non par le déplacement automatique d'une pièce, avec un temps de cycle défini.

Au sein du Groupe Tessi, seuls les 6 facteurs suivants sont susceptibles d'être présents au sein des filiales :

- les manutentions manuelles de charges,
- les postures pénibles définies comme position forcée des articulations,
- le bruit,
- le travail de nuit,
- le travail en équipes successives alternantes,
- le travail répétitif caractérisé par la répétition d'un même geste, à une cadence élevée, imposé ou non par le déplacement automatique d'une pièce, avec un temps de cycle défini.

En 2012, seules 4 filiales ont au moins 50 % des effectifs exposés à un ou plusieurs facteurs de risques (soit 6 % de l'effectif moyen du Groupe - Périmètre France). Chacune de ces 4 filiales a mis en place un plan d'action de prévention des risques de pénibilité.

Dans le cadre de ces plans d'actions, des formations PRAP adaptées aux risques spécifiques de chaque service de l'entreprise ont été dispensées aux salariés exposés. Les salariés concernés ont également été reçus individuellement pour un entretien bilan sur le poste occupé et les perspectives d'évolution.

Par ailleurs, Tessi a également fait intervenir un ergonome pour étudier les conditions de travail des différents services, en vue de les améliorer et pour supprimer ou réduire les risques de pénibilité.

3. Formations Prévention des Risques de l'Activité Physique (PRAP)

Un plan d'action sur 3 ans a été mis en place en 2010, dans lequel le Groupe Tessi s'engage à mettre en place des entretiens « seniors » et des formations PRAP pour les effectifs de plus de 45 ans.

<i>Périmètre France</i>	Entretien sénior	Formation PRAP
2010	186	357
2011	81	108
2012	127	47
Total	394	512

Au total, 1 792 heures de formation PRAP ont été dispensées, soit 0,78 heure de formation par salarié (sur une base de 2 298 CDI).

4. Condition d'hygiène et de sécurité

a. Nombre d'accidents avec arrêts

Le nombre d'accidents avec arrêts a diminué en 2012, passant de 63 à 51.

<i>Périmètre France</i>	2011	2012
Nombre d'accidents avec arrêts	63	51

b. Taux de fréquence des accidents du travail

<i>Périmètre France</i>	2011	2012
Nombre d'accidents avec arrêts de travail x 1 000 000 rapporté au nombre d'heures travaillées	10,91	11,25

c. Taux de gravité des accidents du travail avec arrêts

<i>Périmètre France</i>	2011	2012
Nombre de journées d'incapacité liée à un accident du travail x 1 000 rapporté au nombre d'heures travaillées	0,45	0,30

5. Répartition de l'effectif travailleur de nuit / de jour

Périmètre France

Sur 2012, 87 salariés sont concernés par du travail de nuit. Ils étaient 133 en 2011.

6. Dialogue social

Périmètre France

a. Nombre d'accords signés

En 2012, 54 accords ont été signés dans les entreprises de plus de 50 salariés, soit 2 204 salariés concernés.

En 2011, 51 accords avaient été signés, pour un effectif concerné de 2 329 salariés.

b. IRP

Dans les entreprises d'au moins 11 salariés, des **délégués du personnel** (DP) sont mis en place par voie d'élection (sauf carence de candidature).

Au sein du Groupe Tessi, **66,67 %** des salariés sont représentés par des DP.

Dans les entreprises de 50 salariés et plus, un **comité d'entreprise** (CE) composé de représentants élus est mis en place par voie d'élection (sauf carence de candidature).

Au sein du Groupe Tessi, **57,27 %** des salariés sont représentés par un CE.

Dans les entreprises de 50 salariés et plus, un **comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail** (CHSCT) composé de représentants élus est mis en place par voie de désignation (en cas de carence de candidature les DP assurent le rôle et les missions du CHSCT).

Au sein du Groupe Tessi, **67,30 %** des salariés sont représentés par un CHSCT.

Dans les entreprises de moins de 200 salariés, l'employeur peut décider la mise en place d'une **délégation unique de représentation du personnel**. Celle-ci réunit les attributions des délégués du personnel et du comité d'entreprise au sein d'une même délégation élue, en confiant les missions du comité d'entreprise aux délégués du personnel.

Au sein du Groupe Tessi, **16,10 %** des salariés sont représentés par une DUP.

Cela représente donc au total, 85,98 % des salariés du Groupe Tessi qui sont représentés par une IRP.

c. Taux de participation aux élections des DP

Ces élections ont lieu tous les 4 ans.

	2011	2012
Nombre de sociétés concernées	15 sociétés sur 44	10 sociétés sur 44

Cet indicateur ne tient compte que des sociétés concernées par une élection des DP au titre de chaque année.

	Cadres			Non cadres		
	Nb électeurs inscrits	Nb suffrages valablement exprimés	Taux de participation	Nb électeurs inscrits	Nb suffrages valablement exprimés	Taux de participation
2011	82	47	57,32 %	552	291	52,72 %
2012	185	112	60,54 %	402	206	51,24 %

d. Taux de participation aux élections des membres du CE

Ces élections ont lieu tous les 4 ans.

	2011	2012
Nombre de sociétés concernées	6 sociétés sur 13	4 sociétés sur 13

Cet indicateur ne tient compte que des sociétés concernées par une élection de CE au titre de chaque année.

	Cadres			Non cadres		
	Nb électeurs inscrits	Nb suffrages valablement exprimés	Taux de participation	Nb électeurs inscrits	Nb suffrages valablement exprimés	Taux de participation
2011	66	42	63,64 %	359	185	51,53 %
2012	151	115	76,16 %	335	226	67,46 %

e. Taux de participation aux élections des DUP

Ces élections ont lieu tous les 4 ans.

	2011	2012
Nombre de sociétés concernées	1 société sur 6	0 société sur 6

Cet indicateur ne tient compte que des sociétés concernées par une élection des DUP au de chaque année.

	Cadres			Non cadres		
	Nb électeurs inscrits	Nb suffrages valablement exprimés	Taux de participation	Nb électeurs inscrits	Nb suffrages valablement exprimés	Taux de participation
2011	3	1	33,33 %	37	32	86,49 %
2012	0	0	0,00 %	0	0	0,00 %

f. Taux de participation aux élections tout IRP

	Cadres			Non cadres		
	Nb électeurs inscrits	Nb suffrages valablement exprimés	Taux de participation	Nb électeurs inscrits	Nb suffrages valablement exprimés	Taux de participation
2011	151	90	59,60 %	948	508	53,59 %
2012	336	227	67,56 %	737	432	58,62 %

IV. Tessi : une responsabilité éthique et civique

A. RESPONSABILITÉ ÉTHIQUE

La responsabilité éthique de Tessi se traduit essentiellement par son offre de services, ainsi que par les exigences qui incombent à son secteur d'activité (entre autre le secteur bancaire).

Parmi les services proposés, l'activité bancaire de CPoR Devises ainsi que les activités de services de Tessi documents services pour le compte des établissements bancaires ont conduit Tessi à développer dans ses offres, des produits, permettant aux banques d'être plus efficaces dans la lutte contre la fraude et le blanchiment.

1. Offre de produits pour détection de fraude et blanchiment à destination des établissements bancaires

La filiale éditeur/intégrateur de solution de Tessi documents services a développé un module de gestion des mentions obligatoires et des contrôles réglementaires des chèques, afin d'aider les back-offices (audit, inspection...) dans leurs tâches quotidiennes : BOS CONTROL.

Ce module, faisant parti de la suite logiciel BOS MANAGER, permet de filtrer et de gérer a priori (avant crédit) ou a posteriori (après crédit) les remises et/ou les chèques en fonction des critères définis par le client :

- seuils de montants remise ou chèque,
- liste de chèques signalés par la Banque de France,
- liste de comptes sous surveillance,
- liste de comptes récemment créés,
- liste d'établissements bancaires.

Il a été conçu pour :

- systématiser les contrôles à effectuer en fonction des profils (risques bancaires, lutte contre la fraude...),
- disposer d'un produit suffisamment paramétrable pour s'adapter aux évolutions des contrôles à mettre en place,
- disposer d'un outil permettant de gérer des niveaux d'habilitation afin d'orienter les décisions vers des utilisateurs de niveaux différents,
- garantir la traçabilité de toutes les actions entreprises de manière à restituer toutes les informations sur les contrôles effectués.

2. Dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme

CPoR Devises, en tant qu'établissement financier, est assujéti à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT). À ce titre, la société a mis en place un dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

Ces obligations sont précisées dans la Politique Anti-blanchiment exprimée par le Directoire, dont la mise en application fait l'objet d'un contrôle interne permanent, de l'audit par notre service de contrôle périodique, de la supervision des services de Crédit Agricole SA et enfin du contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP).

Le dispositif obéit aux règles précisées dans le Code Monétaire et Financier, explicitées par les « Lignes directrices » publiées par l'ACP.

Dans ce cadre, CPoR Devises a mis en place un corps de procédures spécifiques, qui organise les mesures de vigilance à exercer à partir d'une cartographie élaborée des risques en matière de LCB-FT présentés par ses activités et ses clients :

- Le premier pilier du dispositif est la connaissance du client (KYC) : chaque client fait l'objet d'un dossier documenté ainsi que d'une fiche de connaissance client qui

précise le cadre économique des activités du client et le risque présenté en matière LCB-FT. Les bénéficiaires effectifs de chaque client sont identifiés. Ces dossiers sont conservés et tenus à jour sous forme numérisée.

- Un outil logiciel spécifique (SIRON) analyse au quotidien l'ensemble des opérations enregistrées, et génère des alertes sur les opérations atypiques ou pouvant présenter un risque particulier. Ces alertes sont traitées par les responsables LCB-FT des activités (Devises, Or et Belgique), qui examinent les justifications économiques de ces opérations et leur cohérence par rapport à la connaissance qu'ils ont du client, de son contexte économiques et de ses opérations habituelles.
Si le doute subsiste, une déclaration de soupçon est adressée aux services de TRACFIN (cellule française de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme).
- L'ensemble des personnels de CPoR Devises a été sensibilisé au risque LCB-FT. Les personnels plus spécifiquement concernés (membres du Comité LCB-FT, cambistes, caissiers Or, guichetiers, commerciaux) reçoivent des formations régulières, en externe ou en interne, dispensées par le service Conformité.

- *Formations externes*

<i>Périmètre Monde</i>	Nombre de personnes formées	Durée de la formation
Prévention du blanchiment	4 personnes	24 h
Contrôle interne et conformité :		
- Règlement 97-02	3 personnes	42 h
- Cartographie et management des risques		
- Fraudes internes		
Compliance (Belgique)	1 personne	14 h

- *Formations internes*

<i>Périmètre Monde</i>	Nombre de personnes formées	Durée de la formation
LCB-FT	10 personnes en France 8 personnes en Belgique	2 h

3. Respect des droits de l'homme dans les filiales à l'étranger

Dans ses filiales à l'étranger, comme dans ses filiales françaises, Tessi s'engage à respecter :

- les obligations administratives, sociales et fiscales prévues par la législation française, ou celles du pays où le Groupe est implanté,
- la Déclaration universelle des droits de l'homme,
- la convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant,

- les conventions de l'Organisation Internationale du Travail auxquelles la France, l'île Maurice, la Tunisie et le Vietnam adhèrent,
- les directives de l'OCDE auxquelles la France adhère,
- les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies.

Tessi s'engage en particulier à respecter les obligations suivantes :

- ne recourir à aucune main d'œuvre infantile (- de 15 ans) ou forcée,
- ne pratiquer aucune discrimination en matière d'embauche et de gestion du personnel,
- ne recourir à aucune coercition mentale ou physique, ni punition corporelle en matière de discipline,
- respecter la législation en vigueur en matière de gestion des horaires de travail, rémunération, formation, droit syndical, hygiène et sécurité,
- faire respecter à ses fournisseurs et sous-traitants les obligations énoncées ci-dessus.

Tessi s'engage, au minimum, à respecter la législation française concernant la protection de l'environnement et la prévention de la pollution.

4. Lutte anti-corruption

Au travers de sa charte éthique, Tessi demande à chaque salarié de ne faire preuve d'aucun acte de corruption.

- *Extrait de la charte éthique de Tessi*

« VIII - Conflits d'intérêt

Chaque collaborateur de Tessi doit éviter toute situation de conflit entre les intérêts de la société et son intérêt personnel ou celui de ses proches.

En particulier, chaque membre du personnel s'interdit toute prise d'intérêt chez un fournisseur ou un client, sauf si elle est effectuée par l'achat de titres cotés dans le cadre de la gestion d'un portefeuille de titres et dans le respect des règles interdisant l'utilisation d'informations privilégiées. »

B. RESPONSABILITÉ CIVIQUE

1. Sous-traitance socialement responsable

En accord avec ses clients, Tessi peut parfois faire appel à de la sous-traitance, en cas de surcroît d'activité.

Depuis quelques années, Tessi essaie de privilégier une sous-traitance civique et pérenne avec plusieurs établissements : CAT, ESAT, APF...

En 2012, le montant total des commandes passées par les différentes filiales de Tessi, auprès de ces établissements s'est élevé à 211 150 € HT.

- Tessi marketing services fait régulièrement appel à une prison de la région parisienne pour le montage, le picking et la mise sous film de ses présentoirs de PLV.

Dans le cadre de la gestion du programme de fidélité de l'un de ses clients, Tessi marketing services s'engage pour le développement de solutions socialement responsables. Ce projet intègre un objectif chiffré et une approche sur le long terme.

Sous l'impulsion de ce client, Tessi marketing services a entrepris une démarche afin d'intégrer un ESAT (Établissement et Service d'Aide par le Travail) dans la production de ce dossier.

- Tessi documents services fait également appel à de la sous-traitance partielle, dans le cadre de ses activités de saisie de chèques ou de documents.

Ainsi, et ce depuis plus de 5 ans, Tessi documents services a mis en place un partenariat avec l'APF de Vannes, ainsi que l'APF de Quimper. Ce partenariat permet à Tessi documents services de confier un pourcentage de son activité de saisie des chèques bancaires à l'Association des Paralysés de France. En 2012, ce partenariat a permis à l'APF de réaliser plus de 280 000 €HT de chiffre d'affaires, facturé directement à Tessi ou à ses clients établissements bancaires.

2. Politique d'installation dans les nouveaux bâtiments

Depuis quelques années, Tessi renforce son implantation dans plusieurs régions de France en investissant durablement dans de nouveaux bâtiments.

En 2009, Tessi a décidé de positionner un centre industriel de 1950 m² à Roubaix, alors que la filiale ne regroupait que 2 clients et 25 salariés. Aujourd'hui, ce centre assure le traitement de 650 000 documents/jour, 30 000 pages/jour et accueille un centre de relation clients avec 45 positions qui traite 4 000 appels/jour. En moins de 3 ans, ce centre a permis la création d'une centaine d'emploi sur la région Nord Pas de Calais.

Afin de favoriser l'utilisation des transports en commun, la situation géographique de ce bâtiment avait soigneusement été étudiée afin de faire bénéficier aux salariés de la future ligne de tramway (alors encore en construction).

En 2010, Tessi a décidé de regrouper sur un seul et unique site, plusieurs filiales jusqu'alors réparties sur l'ensemble de l'agglomération lyonnaise. Ce nouveau centre de traitement de documents et moyens de paiements s'étend sur 2500 m² et accueille 210 employés, dont 150 affectés aux tâches de traitement de production. Son implantation stratégique en région Rhône-Alpes permet la réception, le traitement et le stockage des flux de documents physiques et logiques d'un grand nombre d'entreprises de la région, ainsi que des clients nationaux.

Depuis début 2013, un nouveau centre Tessi documents services est en cours de construction à Bordeaux. Il regroupera 2 sites jusqu'alors répartis entre le centre et la périphérie Bordelaise, et marque ainsi le souhait de Tessi de s'implanter durablement dans la région Aquitaine. Il s'étendra sur 3000 m² et accueillera environ 200 personnes, dont une centaine affectée aux tâches de traitement de production et l'autre centaine regroupant les

experts informatiques de la BU : Tessi Technologies, éditeurs et intégrateurs de solutions informatiques.

À travers la construction de ces nouveaux bâtiments, Tessi entend ainsi optimiser et mutualiser certains coûts fixes liés à la location de différents locaux, mais s'inscrit également dans une démarche plus générale d'optimisation de l'utilisation des ressources énergétiques. En effet, lors de ces différents projets, Tessi a veillé à ce que ces bâtiments répondent aux nouvelles normes BCE et a fait intervenir un ergonome pour la recherche d'une organisation optimale de l'espace. Chacun de ces sites a été implanté près des transports en communs afin de minimiser l'utilisation des véhicules personnels. Pour permettre une accessibilité optimale, ces bâtiments ont été conçus en respectant les dernières normes relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées. Enfin, le regroupement de plusieurs filiales sur un même site a permis de minimiser les déplacements du personnel et de sécuriser la production en évitant le croisement des flux.

C. PRINCIPES DE NON-DISCRIMINATION

1. Méthode de recrutement

Le Groupe Tessi s'engage à ne pratiquer aucune discrimination, qu'elle soit d'origine sociale, ethnique, culturelle ou médicale (sauf en cas d'inaptitude constatée par le médecin). À ce titre, le Groupe n'écarte donc aucune personne d'une procédure de recrutement.

Tout en respectant ce principe fondamental, le Groupe Tessi se dote de ressources humaines compétentes afin d'offrir des services de qualité.

L'essentiel du sourcing se fait via Pôle Emploi s'agissant des emplois non cadres et via APEC pour les cadres. D'autres types de sourcing peuvent également être utilisés : cooptation, partenariat avec des écoles, autres job board...

Les candidatures sont ensuite étudiées pour évaluer l'adéquation entre le profil, le parcours et les besoins du poste.

Si les méthodes de recrutements classiques demeurent, le Groupe Tessi a émis le souhait de voir évoluer ses méthodes en vue de favoriser encore la mixité professionnelle.

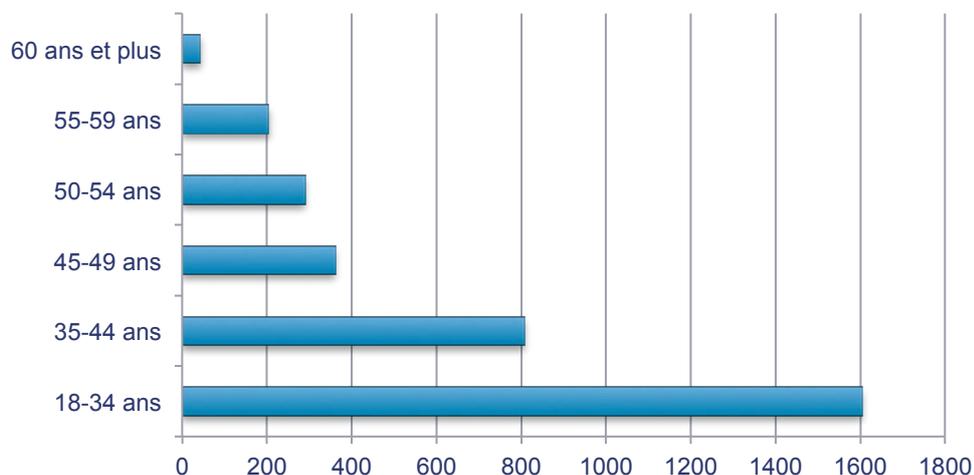
2. Répartition hommes/femmes au sein de Tessi

Quelques chiffres tendent à prouver qu'au sein de Tessi aucune discrimination n'est pratiquée en matière d'égalité professionnelle homme/femme :

- dans le Groupe Tessi, 2/3 des salariés sont des femmes,
- au niveau de la gouvernance, il y a 6 administrateurs composant le Conseil d'Administration de Tessi SA et parmi eux, une femme,*
- au niveau des directions générales, sur les 3 Business Unit du Groupe, 2 sont dirigées par des femmes,*
- 50 % des cadres dirigeants des différentes filiales sont des femmes.

* Donnée auditée par un de nos Commissaires aux Comptes dans le cadre de la vérification du rapport RSE.

3. Pyramide des âges



Périmètre Monde

On constate que la tranche d'âge la plus représentée parmi les employés de Tessi est celle des travailleurs de 18-34 ans, actuellement la plus touchée par le chômage en France.

L'âge moyen des salariés dans Groupe Tessi est de 37,28 ans en 2012.

4. Accords et plans d'actions seniors

La loi du 17 décembre 2008 de financement de la sécurité sociale pour 2009 prévoit de favoriser une gestion active des âges dans les entreprises par la conclusion d'accords en faveur de l'emploi des salariés âgés.

Depuis le 1^{er} janvier 2010, les entreprises et les établissements publics employant au moins 50 salariés risquent une pénalité financière si elles n'ont pas conclu un accord ou établi un plan d'action relatif à l'emploi des salariés âgés.

Au sein du Groupe Tessi, la quasi-totalité des filiales sont dotées d'un accord ou d'un plan d'actions seniors, prévus sur 3 ans. Les principales mesures de ces accords (ou plans d'actions) sont les suivantes :

- Au titre du maintien dans l'emploi des salariés âgés de plus de 55 ans ou du recrutement des salariés âgés de plus de 50 ans :
 - maintenir dans l'emploi au moins 50 % des salariés de plus de 55 ans.
- Au titre des moyens d'action en vue d'assurer l'objectif de maintien dans l'emploi des salariés âgés de plus de 55 ans
 - réaliser des entretiens de mi-carrière des salariés de plus de 45 ans,
 - favoriser l'accès à la formation des salariés âgés de plus de 45 ans,
 - faire bénéficier les salariés de plus de 45 ans d'une formation PRAP (prévention des risques liés à l'activité physique) qui aura pour finalité l'acquisition des connaissances nécessaires (gestes et postures) à leur participation efficace à l'amélioration de leurs conditions de travail et à la prévention de leur santé physique.

V. Tessi : une responsabilité environnementale

Depuis quelques années, Tessi s'est engagé dans une démarche environnementale.

L'analyse environnementale qui a été conduite a permis de fixer des objectifs prioritaires ainsi que des axes de progrès majeurs, dans le but de maîtriser les impacts sur l'environnement et d'en déduire les bonnes pratiques en faveur de l'environnement qui pourront être déployées dans d'autres sites.

La direction de Tessi s'engage, avec l'appui de la cellule développement durable, à respecter l'ensemble des exigences applicables à son activité, et à évaluer périodiquement l'efficacité de sa démarche environnementale en favorisant une dynamique d'amélioration continue.

Les axes de progrès de la politique environnementale de Tessi prennent en compte les aspects suivants :

- respect de la réglementation,
- amélioration continue des pratiques du Système de Management Environnemental,
- prévention de la pollution,
- économies d'énergie et de matières premières,
- amélioration de la gestion des déchets,
- sensibilisation du personnel.

A. BILAN D'ÉMISSION DE GAZ À EFFET DE SERRE

Périmètre France

En 2012, afin d'affiner l'analyse environnementale et pour répondre aux exigences du Grenelle II, Tessi a procédé à son BEGES (Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre).

Qu'est-ce qu'un BEGES ?

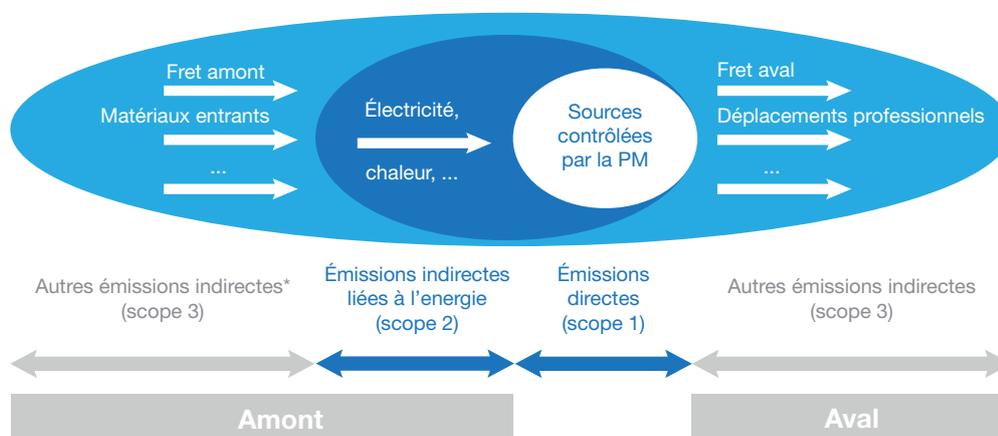
Ce bilan permet de mesurer la contribution au changement climatique d'une organisation, en calculant les émissions de six gaz, dits gaz à effet de serre. Cette mesure ne s'effectue pas à l'aide de capteurs ou de sondes, comme on pourrait le faire pour la détection de monoxyde de carbone ou de particules fines, mais par estimation : il s'agit de quantifier des flux d'énergie ou de matière, et de les multiplier par des facteurs d'émissions issus d'une base de données administrée par l'ADEME nommée « Base Carbone ».

La double complexité du BEGES réside dans le fait que d'une part la collecte des données des flux physiques d'une organisation n'a souvent jamais été faite et que d'autre part, il n'existe pas toujours le facteur d'émission correspondant au flux mesuré.

Ce document est disponible sur le site internet du Groupe Tessi et téléchargeable sous le lien suivant : <http://www.tessi.fr/tessi/developpement-durable>.

1. Émissions de GES par scope (en %)

Le diagramme ci-dessous illustre la répartition des postes d'émissions de gaz à effet de serre (GES).



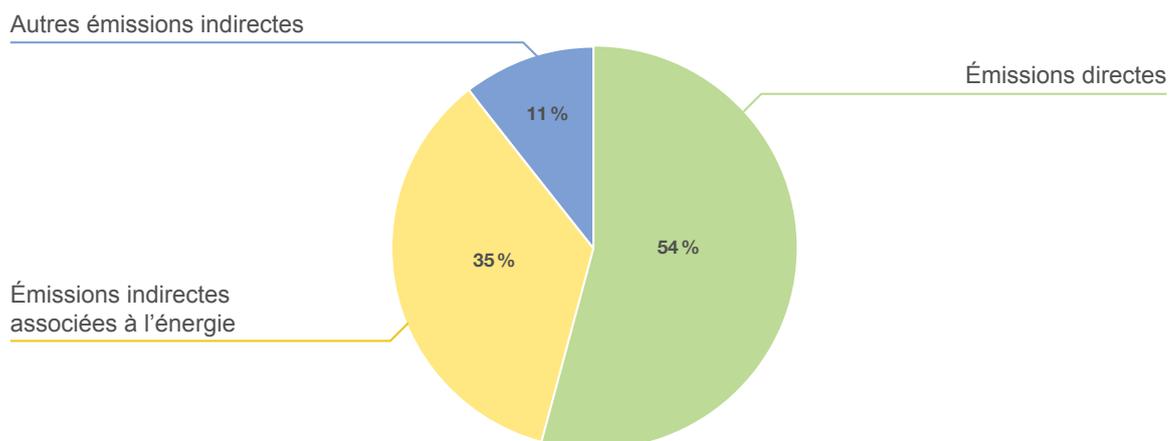
* Postes d'émissions non concernés par l'obligation réglementaire et à prendre en compte de manière optionnelle dans la présente méthode.

(source MEDDE)

Dans le cadre de son étude, Tessi n'a tenu compte que des données issues des postes d'émissions concernés par l'obligation réglementaire.

Après calcul, les émissions directes de CO₂ eq. correspondent à 54 % des émissions du BEGES de Tessi. Ces émissions incluent la combustion gaz naturel, les carburants et les fuites de liquides frigorigènes.

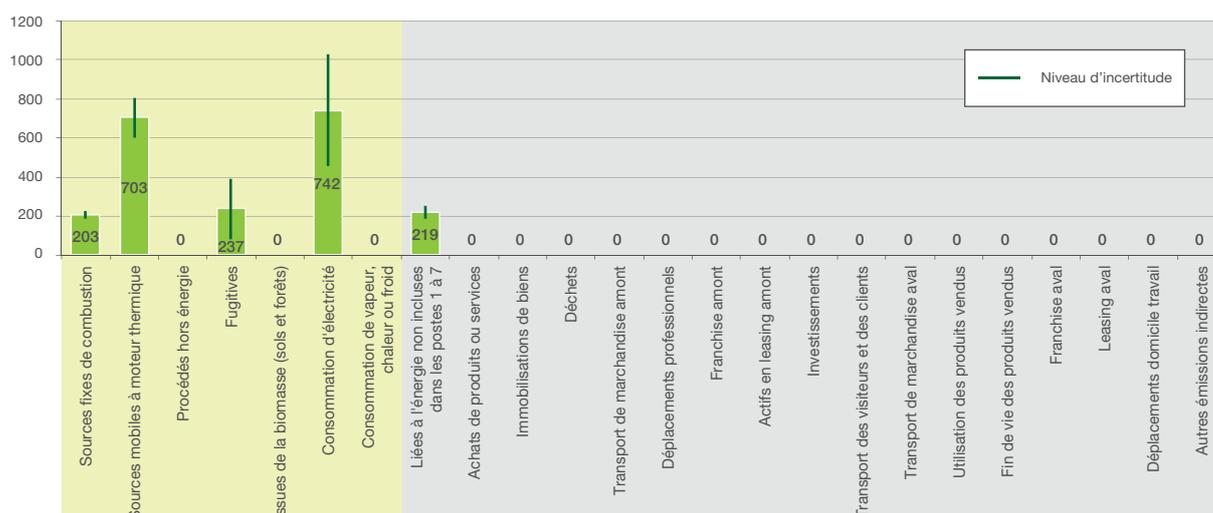
Les autres émissions indirectes sont les émissions de GES en amont nécessaires à la production de l'énergie fossile.



2. Émissions de GES et incertitudes par poste réglementaire (en tCO₂e)

La zone verte de ce graphique illustre les scopes 1 et 2 réglementaires pris en compte.

La zone grisée illustre le scope 3 qui n'a pas été pris en compte par le groupe Tessi dans le présent BEGES.



3. Plan d'actions

Sur les enjeux liés aux émissions de gaz à effet de serre, un groupe de travail s'est réuni fin 2012 pour définir les principales cibles de cette politique, entre 2013 et 2015. Ceux-ci sont définis comme suit :

- **développement du tableau de bord de suivi des émissions de GES** afin d'améliorer la finesse de la collecte des données et de diminuer les incertitudes constatées lors du premier BEGES,
- **mobilisation et formation des équipes** du Groupe au management en mode carbone de l'entreprise,
- **optimisation technique des infrastructures** informatiques (centre de données, bureautique, matériels) **et du bâti**,
- **mise en place progressive d'une politique d'achat** de prestations et de matériels prenant en compte les émissions de GES,
- **optimisation de la gestion et de la prévention des déchets** banals, issus d'équipements électriques et électroniques.

Ces actions sont formalisées dans le programme environnemental Tessi ci-dessous :

B. PROGRAMME D' ACTIONS ENVIRONNEMENTALES

Objectif	Cible	Action	Indicateur
Objectif 1 : Évaluer la consommation énergétique	Cible 1.1 : Définir une méthode de recueil de données	Analyse de la consommation des sites	Indicateur 1.1 : % de consommation électrique en kWh
	Cible 1.2 : Diminuer cette consommation	Suivi de la consommation	Indicateur 1.2 : % de consommation électrique / CA
Objectif 2 : Évaluer la consommation de papier	Cible 2.1 : Diminuer cette consommation	Analyse de la consommation	Indicateur 2.1 : Consommation de papier en tonnes
		Dématérialisation des factures fournisseurs et mise en place de BAP électronique	
	Arrêt des éditions des états de fin de traitement autant que possible, et envoi par e-mail automatisé au client		
	Cible 2.2 : Augmenter la part d'utilisation de papier recyclé	Impression sur papier recyclé	Indicateur 2.2 : % de papier recyclé
	Objectif 3 : Recycler les déchets	Cible 3.1 : DEEE Mettre en place une filière de recyclage pour le parc informatique Tessi en respect des contraintes sécuritaires qu'impose l'activité	Mise en place d'une procédure interne en cas de remplacement ou mise au rebut d'un matériel dans la filière Tessi
Choix des prestataires			
Cible 3.2 : Mettre en place des cubes de télécollection et valorisation des déchets papier		Installation à généraliser sur l'ensemble des sites	Indicateur 3.2 : tonnes de DIB (papiers et cartons) recyclés
Objectif 4 : Mobilisation et formation des équipes à la démarche RSE	Cible 4.1 : Définir une campagne de sensibilisation	Diffusion de notes d'information	Indicateur 4.1 : Nombre de notes d'information parues dans l'année

C. CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE

Périmètre France

1. Consommation électrique

Les données 2012 ne peuvent être comparées à celles des années précédentes car la méthode de calcul a été affinée. Elle prend en compte l'ensemble des filiales Tessi en France, alors que les années précédentes l'activité CPoR Devises n'était pas prise en compte.

En 2012, la consommation électrique est de 8 806 331 kWh*, avec une marge d'incertitude de 30 %.

L'achat d'électricité en 2012 s'élève à 660 519,6 €, soit 0,27 % du CA réalisé par le Groupe Tessi.

* Donnée auditée par un de nos Commissaires aux Comptes dans le cadre de la vérification du rapport RSE.

En matière de réduction de la consommation électrique, une démarche importante a déjà été réalisée ses deux dernières années :

- *Virtualisation des serveurs*

Les infrastructures Tessi sont principalement conçues en mode virtualisation. Ce type d'architecture permet de mutualiser plusieurs services sur un seul et même serveur.

Le nombre de serveurs est ainsi considérablement réduit, et par conséquent leur consommation électrique.

De plus, Tessi a investi sur l'aménagement d'un site d'hébergement informatique hautement sécurisé à Bordeaux et le parc de machines virtuelles a été renouvelé par des serveurs à très faible ampérage. Cela a réduit significativement la consommation énergétique des 2 sites d'hébergement, la ramenant à la moyenne de la consommation d'un centre de production Tessi standard.

- *Optimisation du refroidissement*

Les solutions de refroidissement des salles informatiques sont conçues pour optimiser au maximum la consommation électrique :

- amener le froid au plus près des sources chaudes,
- séparer au maximum les flux d'air froid des flux d'air chaud, afin d'éviter que l'air chaud ne vienne « polluer » l'air froid,
- implémenter le concept allées chaudes / allées froides.

Enfin, la température d'exploitation de nos data centers respecte les spécifications environnementales des équipements installés.

2. Consommation gasoil

En 2012, le parc de véhicules du Groupe Tessi représente 160 véhicules de fonction et 25 véhicules de service.

Pour ces véhicules, la consommation de gasoil en 2012 a été de 279 283 litres, soit une moyenne de 6,4 litres pour 100 kilomètre parcourus.

Cette donnée n'était pas calculée les années précédentes.

3. Consommation de gaz naturel pour l'activité de chauffage

La consommation de gaz en 2012 est de 1 143 133 kWh PCS (Pouvoir Calorifique Supérieur), soit 1 029 850 kWh PCI (Pouvoir Calorifique Inférieur).

D. CONSOMMATION DE PAPIER

Périmètre France

1. Consommation Groupe

De par les différentes actions mises en place (dématérialisation des factures fournisseurs, arrêt des éditions papier des états de production, envoi par e-mails des récapitulatifs de production aux clients...), on constate sur l'ensemble du Groupe, une nette diminution de la consommation de papier, et ce, malgré l'augmentation des volumes produits.

	2011	2012
Consommation de papier (en tonnes)	96,1 (dont 3 % de papier recyclé)	83,6* (dont 13 % de papier recyclé)*

Ne sont pris en compte ici que le papier utilisé dans les imprimantes bureautique de l'ensemble des sites Tessi.

Si l'on rapporte cette consommation de papier au chiffre d'affaires du Groupe, on se rend compte également que le papier est utilisé de façon plus efficace qu'en 2011.

	2011	2012
Efficacité du papier consommé	0,42	0,34

2. Focus sur l'activité éditique

Tessi possède une activité éditique dont le cœur de métier est l'impression en masse pour le compte de divers clients.

Cette activité éditique est consommatrice de 338 tonnes de papier* en 2012 pour un chiffre d'affaires total (externe et interne) de 10 254 747 €.

Chaque tonne de papier utilisée génère 30 339 € de chiffre d'affaires.

E. GESTION DES DÉCHETS

Périmètre France

Les déchets générés par l'activité de Tessi sont essentiellement composés de papiers et de cartons, qui sont recyclés à hauteur de 728 tonnes.

Ainsi, 35 % du personnel Tessi opère sur des sites disposant d'une filière de recyclage de papier et de carton.

D'autres types de déchets tels que les déchets électroniques et électriques (DEEE) font l'objet de différentes formes de recyclage et valorisation non uniformes sur les sites Tessi. C'est pourquoi il est à ce jour difficile d'en faire un état exhaustif. Une démarche de recensement et uniformisation est en cours sur 2013.

Pour toutes les raisons évoquées dans ce rapport, Tessi n'a pas jugé utile d'avoir à ce jour une provision ou garantie pour risque en matière d'environnement.

* Donnée auditée par un de nos Commissaires aux Comptes dans le cadre de la vérification du rapport RSE.

VI. Grille de mapping entre l'article R.225-105-1 et le rapport RSE*

ARTICLE R.225-105-1	INFORMATIONS COMMUNIQUÉES PAR TESSI	CORRESPONDANCE RAPPORT RSE TESSI	CORRESPONDANCE PRINCIPES PACTE MONDIAL
1.A.1. L'effectif total	Effectif à fin d'année Effectif général moyen	III.A.1	
1.A.2. Répartition des salariés par sexe	Effectif h/f moyen Répartition h/f au sein de Tessi	III.A.1 IV.C.2	Principe 6 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.
1.A.3. Répartition des salariés par âge	Pyramide des âges Âge moyen des salariés Ancienneté moyenne des salariés	III.A.2 IV.C.3	Principe 6 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.
1.A.4. Répartition des salariés par zone géographique	Effectif général moyen	III.A.1	Principe 6 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.
1.A.5. Les embauches	Nombre d'embauches France Méthode de recrutement	III.A.3 IV.C.1	Principe 6 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.
1.A.6. Les licenciements	Nombre de départs France	III.A.4	Principe 6 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.
1.A.7. Les rémunérations	Masse salariale totale Pourcentage de salaires supérieurs au salaire minimum Participation au résultat de l'exercice	III.B.1 III.B.3 III.B.4	Principe 6 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.
1.A.8. Évolution des rémunérations	Évolution de la masse salariale	III.B.1	Principe 6 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.
1.B.1. L'organisation du temps de travail	Effectif général moyen Nombre d'heures travaillées par BU Modulation du temps de travail Nombres d'heures supplémentaires	III.A.1 III.A.5 III.B.2	Principe 4 : Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'associations et à reconnaître le droit de négociation collective.
1.B.2. Absentéisme	Nombre de journées d'absence Nombre de salariés absents Taux d'absentéisme général Taux d'absentéisme injustifié	III.D.1	
1.C.1. L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci	IRP Taux de participation aux élections Part des salariés représentés par des IRP	III.D.6	Principe 3 : Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'associations et à reconnaître le droit de négociation collective.
1.C.2. Le bilan des accords collectifs	Nombre d'accords signés pour les entreprises de plus de 50 salariés	III.D.6	Principe 3 : Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'associations et à reconnaître le droit de négociation collective.
1.D.1. Les conditions de santé et de sécurité au travail	Diagnostic et plan d'actions risques de pénibilité Formations PRAP (gestes et postures) Effectif travailleur nuit/jour	III.D.2 III.D.3 III.D.5	
1.D.2. Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	Nombre d'accords signés pour les entreprises de plus de 50 salariés	III.D.6	Principe 3 : Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'associations et à reconnaître le droit de négociation collective.
1.D.3. Fréquence et gravité des accidents de travail	Nombre d'accidents du travail Taux d'accidents du travail	III.D.4	
1.D.4. Maladies professionnelles	Taux d'absentéisme général Nombre de maladies professionnelles Absences pour maladies professionnelles	III.D.1	
1.E.1. Les politiques mises en œuvre en matière de formation	Nombre d'heures de formation Taux de salariés formés Budget formation	III.C.1	
1.E.2. Le nombre total d'heures de formation	Nombre d'heures de formation	III.C.1	
1.F.1. Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	Mobilité interne Répartition h/f Répartition h/f dans la gouvernance et dans la direction des BU	III.C.2 IV.C.2	Principe 6 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.
1.F.2. Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	Partenariat APF Commandes ESAT / prisons / APF	IV.B.1	Principe 6 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.

* Donnée auditée par un de nos Commissaires aux Comptes dans le cadre de la vérification du rapport RSE.

ARTICLE R.225-105-1	INFORMATIONS COMMUNIQUÉES PAR TESSI	CORRESPONDANCE RAPPORT RSE TESSI	CORRESPONDANCE PRINCIPES PACTE MONDIAL
1.F.3. La politique de lutte contre les discriminations	Promotion interne Méthode de recrutement Répartition hommes/femmes dans la gouvernance et dans la direction des BU Accord sénior	III.C.2 IV.C.1 IV.C.2 IV.C.4	Principe 6 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.
2.A.1. L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	Offres de services durables Charte interne DD EcoVadis	II.A.4 II.C.2 II.C.4	Tous les principes du Pacte mondial
2.A.2. Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement	Sensibilisation des collaborateurs Charte interne DD	I.B.1 II.C.2	Principe 7 : Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution aux problèmes touchant à l'environnement. Principe 8 : Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement. Principe 9 : Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.
2.A.3. Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	Analyse environnementale effectuée. Peu applicable sur l'ensemble du Groupe Tessi		
2.A.4. Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement (sauf risque de préjudice)	Provisions risques environnementaux	V.E	Principe 7 : Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution aux problèmes touchant à l'environnement.
2.B.1. Pollution et gestion des déchets / Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	Programme environnemental	V.B	Principe 7 : Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution aux problèmes touchant à l'environnement. Principe 8 : Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement. Principe 9 : Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.
2.B.2. Pollution et gestion des déchets / Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets	Tonnage déchets DIB recyclés Salariés opérant sur un site disposant de filière de recyclage	V.E	Principe 8 : Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.
2.B.3. Pollution et gestion des déchets / La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	Item jugé N/A		
2.C.1. Utilisation durable des ressources / La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	Peu applicable sur l'activité du Groupe. À ce jour la consommation d'eau n'est due qu'à celle des sanitaires. Tessi n'a donc pas mesuré cette consommation.		
2.C.2. Utilisation durable des ressources / La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	Tonnes de papier consommée Taux de papier recyclé Efficacité de papier consommé Tonne de papier éditique consommé Efficacité du papier éditique	V.D.1 V.D.2	Principe 8 : Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.
2.C.3. Utilisation durable des ressources / La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	Consommation d'électricité Politique de réduction des consommations énergétiques Consommation de gasoil	V.C.1 V.C.2	Principe 8 : Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement. Principe 9 : Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.
2.C.4. Utilisation durable des ressources / Utilisation des sols	Item jugé N/A		
2.D.1. Les rejets de gaz à effet de serre	BEGES + plan d'action Réduire les impacts sur l'environnement	V.A V.B	Principe 7 : Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution aux problèmes touchant à l'environnement. Principe 8 : Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement. Principe 9 : Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.
2.D.2. Adaptation aux conséquences du changement climatique	Peu applicable sur l'activité du Groupe.		
2.E.1. Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	Item jugé N/A		
3.A.1. Impact territorial, économique et social de l'activité de la société / En matière d'emploi et de développement régional	Croissance exceptionnelle de l'activité Nord Pas-de-Calais	IV.B.2	

ARTICLE R.225-105-1	INFORMATIONS COMMUNIQUÉES PAR TESSI	CORRESPONDANCE RAPPORT RSE TESSI	CORRESPONDANCE PRINCIPES PACTE MONDIAL
3.A.2. Impact territorial, économique et social de l'activité de la société / Sur les populations riveraines ou locales	Pas d'actions ou de démarche particulière à ce stade		
3.B.1. Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines / Les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations	Pas d'actions ou de démarche particulière à ce stade		
3.B.2. Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines / Les actions de partenariat ou de mécénat	Somme reversée à des associations suite à enquête de satisfaction	II.A.5	
3.C.1. Sous-traitance et fournisseurs / La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	Évaluation fournisseurs	II.B.3	Principe 8 : Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.
3.C.2. Sous-traitance et fournisseurs / L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	Évaluation fournisseurs	II.B.3	Principe 8 : Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.
			Principe 1 : Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme.
			Principe 2 : Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'Homme.
3.D.1. Loyauté des pratiques / Les actions engagées pour prévenir toutes formes de corruption	Formation anti-blanchiment Charte éthique	IV.A.2 IV.A.4	Principe 4 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination du travail forcé ou obligatoire. Principe 5 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants. Principe 10 : Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.
3.D.2. Loyauté des pratiques / Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	Offres personnalisées Sécurité des informations Capacité d'innovation Satisfaction client Ancienneté moyenne des clients Audits clients	II.A.1 II.A.3 II.A.5 II.A.6 II.B.2	
3.E. Autres actions engagées en faveur des droits de l'Homme	Respect des droits de l'Homme	IV.A.3	Principe 1 : Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme. Principe 2 : Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'Homme.

annexe IV

rapport du Président du Conseil d'Administration

joint au rapport de gestion rendant compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires,

En application des dispositions des articles L.225-37 du Code de Commerce, je vous rends compte dans un rapport joint au rapport mentionné aux articles L.225-100, L.225-102, L.225-102-1 et L.233-26 du Code de Commerce, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par votre société.

En matière de gouvernement d'entreprise, notre société se réfère au code MiddleNext offrant une alternative aux valeurs moyennes et lui semblant plus adapté.

Ce code de gouvernance est disponible sur le site de MiddleNext (www.middlenext.com).

Nous attirons votre attention sur le fait que, compte tenu de la taille de l'entreprise et des procédures déjà mises en place, certaines dispositions de ce code de gouvernement ont été écartées et le présent rapport précise les raisons pour lesquelles elles l'ont été.

Sans préjudice des dispositions de l'article L.225-56 du Code de Commerce, le présent rapport indique en outre les éventuelles limitations que le Conseil d'Administration apporte aux pouvoirs du Directeur général.

Par ailleurs, conformément à l'article L.225-235 du Code de Commerce, les Commissaires aux Comptes présentent, dans un rapport spécial, leurs observations pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne et de gestion des risques notamment relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Je vous précise que le présent rapport a été soumis à l'approbation du Conseil d'Administration du 8 avril 2013.

I. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil

A. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE L'APPLICATION DU PRINCIPE DE REPRÉSENTATION ÉQUILBRÉE DES FEMMES ET DES HOMMES EN SON SEIN

Les statuts disposent que le Conseil d'Administration comprend entre 3 et 18 membres. À ce jour, le Conseil est composé de 6 membres, dont 2 Administrateurs indépendants.

Chaque proposition de nomination ou de renouvellement de mandat d'un Administrateur a fait l'objet d'une résolution distincte permettant aux Actionnaires de se prononcer librement sur la composition du Conseil d'Administration de la société.

Une information sur l'expérience et la compétence de chaque Administrateur est communiquée lors de la nomination ou lors du renouvellement du mandat de chaque Administrateur.

Des indications détaillées sur la composition du Conseil d'Administration figurent ci-après.

- Monsieur Marc REBOUAH, Président-directeur général :
 - renouvelé aux fonctions d'Administrateur par délibération de l'Assemblée Générale Mixte du 15 juin 2007 et de Président-directeur général par délibération du Conseil d'Administration du 15 juin 2007,
 - ses mandats arrivent à échéance lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2012.
- Monsieur Frédéric VACHER, Administrateur :
 - renouvelé aux fonctions d'Administrateur par délibération de l'Assemblée Générale Mixte du 15 juin 2007,
 - son mandat arrive à échéance lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2012.

Nous vous rappelons que Monsieur Frédéric VACHER occupe depuis le 14 décembre 2009 les fonctions de Vice-président du Groupe.

- Mademoiselle Corinne REBOUAH, Administrateur :
 - renouvelée aux fonctions d'Administrateur par délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 juin 2012,
 - son mandat arrivera à échéance lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2017.
- Monsieur Julien REBOUAH, Administrateur :
 - renouvelé aux fonctions d'Administrateur par délibération de l'Assemblée Générale Mixte du 15 juin 2007,
 - son mandat arrive à échéance lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2012.

- Monsieur Michel ANGE, Administrateur indépendant :
 - renouvelé aux fonctions d'Administrateur par délibération de l'Assemblée Générale Mixte du 16 juin 2008,
 - son mandat arrivera à échéance lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2013.
- La société Fondelys, Administrateur indépendant, représentée par Monsieur Henri DUFER :
 - renouvelée aux fonctions d'Administrateur par délibération de l'Assemblée Générale Mixte du 16 juin 2008,
 - son mandat arrivera à échéance lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2013.
- Durée des mandats des Administrateurs, prévue aux statuts : 6 ans.
- Nombre d'Administrateurs élus par les salariés : aucun.
- Nombre minimum d'actions qui doivent être détenues par un Administrateur : cette obligation a été supprimée selon les délibérations de l'Assemblée Générale Mixte du 18 juin 2009.

La société est sensibilisée à la question de la représentation équilibrée des hommes et des femmes au sein du Conseil, l'attention du Conseil a été tout particulièrement attirée sur le calendrier à respecter.

B. CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. Délais moyens de convocation du Conseil

Les Administrateurs sont convoqués 8 jours environ à l'avance par lettre simple et par email.

Les Commissaires aux Comptes ont été convoqués à toutes les réunions du Conseil d'Administration par lettre recommandée avec accusé de réception.

2. Représentation des Administrateurs

Les Administrateurs ont la possibilité de se faire représenter aux séances du Conseil par un autre Administrateur. Au cours de l'exercice 2012, aucun Administrateur n'a utilisé cette faculté.

3. Présidence des séances du Conseil

Les séances du Conseil sont présidées par le Président ou en son absence, le Conseil désigne à chaque séance celui de ses membres présents qui doit présider la séance.

Sur les sept séances du Conseil tenues au cours de l'exercice, le Conseil a toujours été présidé par le Président.

Le secrétariat du Conseil est assuré par un cabinet d'avocats spécialisé en droit des sociétés cotées.

4. Visioconférence

Les statuts prévoient la possibilité pour les Administrateurs de participer aux délibérations du Conseil par des moyens de visioconférence.

En application des statuts, le règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les Administrateurs qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence, sauf pour l'adoption des décisions suivantes : arrêtés des comptes sociaux ou consolidés, la nomination et la révocation du Président du Conseil d'Administration, du Directeur général et des Directeurs généraux délégués.

5. Règlement intérieur

Eu égard au mode d'organisation familiale de la société et à la désignation de deux membres indépendants au sein de notre Conseil d'Administration, il n'existe pas à ce jour de règlement intérieur. Le Conseil d'Administration a effectivement jugé prématuré d'adopter une charte regroupant et précisant les règles de fonctionnement et l'organisation de ses travaux, considérant que son mode actuel de fonctionnement ainsi que les informations permanentes qui lui sont transmises ou qui sont mises à sa disposition permettent à ses membres d'assurer avec souplesse et efficacité la plénitude de l'exercice de leurs fonctions.

6. Information des Administrateurs

Le Président a fourni aux Administrateurs dans un délai suffisant, l'information leur permettant d'exercer pleinement leur mission. Chaque Administrateur reçoit et peut se faire communiquer les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Le Président s'assure en effet que les documents, dossiers techniques et informations relatifs à l'ordre du jour sont communiqués aux Administrateurs par courrier électronique et/ou postal, dans un délai raisonnable.

En outre, les Administrateurs sont régulièrement informés entre les réunions de tout évènement et information susceptibles d'avoir un impact sur les engagements de la société, sa situation financière et sa situation de trésorerie, lorsque l'actualité de la société le justifie.

7. Invités au Conseil

Au cours de l'exercice, le Directeur général en charge des finances du Groupe a assisté à l'ensemble des séances du Conseil et a été entendu par le Conseil à l'occasion des discussions portant sur les comptes sociaux et consolidés, et en général sur tous points de son périmètre d'intervention et/ou traités par les services centraux du siège.

8. Déontologie des membres du Conseil d'Administration

Au moment de sa nomination, chaque Administrateur est sensibilisé aux responsabilités qui lui incombent : il est encouragé à observer les règles de déontologie relatives aux obligations résultant de son mandat, se conformer aux règles légales de cumul des mandats, informer le Conseil d'Administration en cas de conflit d'intérêt survenant après l'obtention de son mandat, faire preuve d'assiduité aux réunions du Conseil d'Administration et d'Assemblée Générale, s'assurer qu'il possède toutes les informations nécessaires sur l'ordre du jour des réunions du Conseil d'Administration avant de prendre toute décision et respecter le secret professionnel.

9. Rôle, fonctionnement et évaluation du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration s'est réuni sept fois au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2012.

Taux moyen annuel de présence des membres : 76,19 %.

La relecture de ce rapport du Président, puis le débat qui s'est instauré à l'occasion de son approbation, permettent au Conseil d'Administration d'analyser le travail réalisé au cours de chaque exercice et sa manière de fonctionner. Le Conseil d'Administration considère que cela tient lieu de procédure d'évaluation des travaux du Conseil d'Administration et respecte sur ce point l'esprit des recommandations MiddleNext.

10. Mise en place de comités

Nous vous rappelons que les sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé sont tenues de mettre en place un comité d'audit.

La société considère que sa structure et sa taille associées à la taille réduite de son Conseil d'Administration ne nécessitent pas la mise en place de comités spécialisés, les membres du Conseil d'Administration disposant d'une expérience professionnelle suffisamment pertinente pour remplir leurs fonctions dans des conditions satisfaisantes.

II. Principes et règles arrêtés par le Conseil d'Administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux

A. CUMUL CONTRAT DE TRAVAIL ET MANDAT SOCIAL

Monsieur Marc REBOUAH exerce les fonctions de Président et de Directeur général.

Mademoiselle Corinne REBOUAH, Administrateur, bénéficie d'un contrat de travail au titre de ses fonctions techniques séparées postérieures à la prise de mandat.

Monsieur Frédéric VACHER, Administrateur, quant à lui bénéficie d'un contrat de travail au titre de ses fonctions techniques séparées antérieures à la prise de mandat.

B. DÉFINITION ET TRANSPARENCE DE LA RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

1. Rémunération fixe et variable

La rémunération fixe du Président-directeur général est déterminée par le Conseil d'Administration en fonction de critères objectifs de marché. En principe, le Président-directeur général ne perçoit pas de rémunération variable.

Néanmoins, le Conseil d'Administration, pour tenir compte des performances du Groupe, peut attribuer exceptionnellement une prime au Président-directeur général.

Mademoiselle Corinne REBOUAH et Monsieur Frédéric VACHER sont rémunérés au titre des fonctions salariées qu'ils exercent au sein de la société à des conditions de marché.

Mademoiselle Corinne REBOUAH et Monsieur Frédéric VACHER bénéficient d'un véhicule de fonction.

La publication des informations prévues à l'article L.225-100-3 du Code de Commerce est mentionnée au rapport de gestion.

2. Jetons de présence

Conformément aux dispositions légales, le montant des jetons de présence est voté par l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires et est ensuite réparti aux Administrateurs par le Conseil d'Administration, sur proposition de son Président.

Pour l'exercice 2012, le Conseil d'Administration réuni le 11 décembre 2012, a réparti, sur la proposition du Président du Conseil, le montant des jetons de présence voté par l'Assemblée Générale Mixte du 22 juin 2012.

3. Indemnités de départ

Les mandataires sociaux ne bénéficient pas d'indemnités ou avantages susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de leurs fonctions ou au titre d'une clause de non concurrence.

Les mandataires sociaux ne bénéficient d'aucune rémunération différée, indemnité de départ ou engagement de retraite.

4. Régimes de retraite supplémentaires

Les mandataires sociaux ne bénéficient pas de régimes de retraite supplémentaires.

5. Stock-options et attribution gratuite d'action

Dans le cadre de sa politique de rémunération et de motivation de ses dirigeants et salariés, la société a mis en place l'attribution d'option de souscription ou d'achat d'actions dont certains Administrateurs sont bénéficiaires.

Les plans d'options de souscription ou d'achat d'actions ne sont pas liés à des critères de performances.

III. Pouvoirs du Directeur général

Je vous précise qu'aucune limitation n'a été apportée aux pouvoirs du Directeur général.

IV. Description synthétique des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société

Le contrôle interne est un ensemble de processus définis et mis en œuvre par le Directeur général, les Directeurs généraux opérationnels, la Direction générale en charge des finances du Groupe ainsi que le personnel destiné à l'encadrement.

L'objectif du contrôle interne est la prévention et la maîtrise des risques résultant de l'activité de l'entreprise et des risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans le domaine comptable et le domaine financier, la conformité aux lois et règlements en vigueur.

Un système de contrôle interne, aussi performant soit-il, ne peut fournir une garantie absolue que ces risques soient totalement éliminés.

La société Tessi SA, dont l'activité est celle d'une société holding et la société Tessi Services (filiale à 100 % de Tessi SA), créée en 2008, en charge des domaines fiscaux, comptables, juridiques, sociaux et informatiques, présentent les caractéristiques suivantes :

A. DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE DE L'ORGANISATION COMPTABLE ET DU CONTRÔLE DE GESTION

L'ensemble des comptabilités des filiales du Groupe Tessi est tenu par du personnel Tessi SA et Tessi Services, tous basés à Grenoble, à l'exception des sociétés CPoR Devises et des sociétés basées à l'étranger.

Ce service est dirigé par un chef comptable, rattaché au Directeur général en charge des finances du Groupe Tessi, lui-même reportant directement au Président-directeur général du Groupe Tessi.

1. Production des états comptables, fiscaux (conformément aux dispositions légales)

Les services comptables du Groupe Tessi sont eux-mêmes subdivisés en différents départements et doivent appliquer les procédures écrites existantes :

- **Comptabilité générale**

Suivi de comptabilité, déclarations fiscales, arrêtés comptables, élaboration d'un reporting mensuel.

- **Service trésorerie**

Gestion des décaissements et encaissements du Groupe, établissement de l'ensemble des rapprochements bancaires, établissement des tableaux de bord de trésorerie et des prévisionnels de trésorerie, gestion administrative des comptes bancaires (ouverture, fermeture, procurations).

Les autorisations de signatures bancaires pour effectuer des décaissements sont quasiment, sauf cas particuliers, spécifiques et bien identifiés, exclusivement centralisées au niveau de Tessi SA et Tessi Services.

- **Service fournisseurs**

Réception des factures fournisseurs pour l'ensemble des sociétés du Groupe, imputation des charges en comptabilité.

Les procédures de « Bon à payer » sont extrêmement rigoureuses et se situent au niveau des directions générales opérationnelles, ou le cas échéant, des directions régionales selon le niveau et la nature de la dépense.

- **Service relance / pré-contentieux**

Relance des créances clients (à l'écrit et par téléphone), actions de pré-contentieux (mise en demeure, injonction de paiement auprès du Tribunal de Commerce, signification par voie d'huissier...).

2. Production du reporting mensuel

- **Compte de résultat**

Le service contrôle de gestion du Groupe Tessi est en charge de la production du reporting mensuel. Il s'agit en fait d'un tableau de bord indiquant pour l'ensemble des sociétés regroupées par métier un compte d'exploitation détaillé.

Ce reporting mensuel a pour vocation :

- de tirer les écarts entre les réalisations de l'année en cours et les objectifs qui ont été fixés en début d'année,
- de suivre de manière détaillée et / ou globale l'évolution, mois par mois, de la rentabilité.

- **Tableau des salaires**

Le service paie et le service contrôle de gestion produisent un tableau des salaires permettant mensuellement de détailler, avec la même finesse que celle utilisée pour le compte d'exploitation, les frais de personnels et leur décomposition en rubrique de paie, ainsi que l'évolution des effectifs.

Cette organisation en unité opérationnelle permet d'effectuer un suivi à la fois au niveau du centre de production, de la filiale, et d'avoir des regroupements par régions et métiers. Chaque unité opérationnelle est rattachée à un chef de centre de production, lui-même rattaché à un Directeur régional (le cas échéant selon les métiers), lui-même rattaché au Directeur général métier. Ce reporting mensuel sert également à la Direction générale en charge des finances du Groupe ainsi qu'au Président-directeur général.

3. États consolidés

Le Groupe Tessi produit des états financiers consolidés tous les 6 mois dans le cadre des arrêtés semestriels et annuels.

Cette consolidation est effectuée par un service dédié et formé aux techniques de consolidation. Ce service est assisté, dans le cadre de ce processus de consolidation, par un cabinet d'expertise comptable dont les compétences permettent de sécuriser cette production. Pour l'évaluation des engagements de retraite et médailles du travail, la société fait appel à un actuair.

4. Facturation

La facturation est sous la responsabilité des services administratifs de chaque Direction générale métier.

Cette facturation fait l'objet d'un contrôle mensuel par les services comptables et contrôle de gestion du Groupe Tessi.

5. Contrôle de gestion métiers

La société est dotée d'un service de contrôle de gestion Groupe qui analyse le reporting mensuel. Nos trois métiers sont également dotés d'un contrôle de gestion opérationnel visant à s'assurer du respect des procédures internes en vigueur, du bon établissement de la facturation et de la mise en place de tous les outils nécessaires aux Directions générales opérationnelles contribuant ainsi à un suivi efficace et rigoureux de leurs activités.

B. DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE DE L'ORGANISATION SOCIALE

Tessi Services est également en charge de l'élaboration des bulletins de paie, déclarations sociales et du suivi des dossiers du personnel pour l'ensemble des salariés du Groupe Tessi.

Chacun des gestionnaires de paie est en relation avec les responsables de production des filiales lui permettant de pouvoir prendre en compte tous les éléments variables pouvant impacter le traitement de la fiche de paie. Le responsable du service paie est rattaché au Directeur général en charge des finances du Groupe.

Tessi Services est aussi en charge de l'élaboration des contrats de travail pour l'ensemble des salariés du Groupe ainsi que de l'organisation des réunions avec l'ensemble des partenaires sociaux.

C. DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE DE L'ORGANISATION JURIDIQUE

Tessi Services assiste les Directions générales opérationnelles dans le cadre de la revue des contrats commerciaux et assure la gestion des dossiers contentieux.

Le service juridique est par ailleurs, en charge de tous les aspects disciplinaires au niveau social ainsi que de toutes les procédures de licenciement. Il intervient aussi auprès des directions opérationnelles en tant que support sur les sujets de droit social collectif (instances représentatives du personnel, négociations collectives...).

En outre, il assure, pour le compte des filiales, l'ensemble du secrétariat juridique, l'élaboration et la revue des baux commerciaux, ainsi que le suivi des contrats d'assurance du Groupe.

Ce service est dirigé par le Directeur juridique, lui-même rattaché au Directeur général en charge des finances.

En synthèse, l'organisation des procédures de contrôle interne est basée sur :

- une forte séparation des tâches entre les services fonctionnels de Tessi SA et Tessi Services et les directions opérationnelles,
- une répartition claire des rôles chez Tessi SA et Tessi Services,
- une homogénéité dans le traitement de l'information sur l'ensemble des filiales du Groupe, tout en respectant les spécificités de chacune d'elles.

Une telle organisation crée les conditions d'un bon environnement de contrôle.

Cet environnement de contrôle détermine le niveau de sensibilisation du personnel à la nécessité du contrôle et constitue le fondement de tous les autres éléments de contrôle interne en imposant discipline et organisation.

La formalisation de procédures contribue à renforcer l'environnement du contrôle avec une forte centralisation en contre partie de la délégation donnée aux opérationnels.

Il est précisé que la filiale CPoR Devises est dotée de systèmes et méthodes de contrôle qui lui sont propres, compte tenu des spécificités comptables et réglementaires liées à son activité financière, elle-même supervisée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel.

Un rapport spécifique sur le contrôle interne est présenté deux fois par an au Conseil de Surveillance de cette société.

D. PROCÉDURES DE GESTION DES RISQUES MISES EN PLACE PAR LA SOCIÉTÉ

Concernant les procédures de gestion des risques mises en place par la société, nous vous renvoyons à notre rapport de gestion.

V. Modalités relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

Les modalités relatives à la participation des Actionnaires à l'Assemblée Générale sont définies aux articles 10, 12, 13, et 26 à 31 des statuts sociaux.

VI. Publication des informations concernant la structure du capital et des éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Les informations relatives à la structure du capital et aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont mentionnées au point XXI du rapport de gestion.

Le Président du Conseil d'Administration

Marc REBOUAH

annexe V

rapport du Conseil d'Administration

sur les délégations en matière d'augmentation de capital

Afin de satisfaire aux dispositions de l'article L.225-100 du Code de Commerce, nous vous rendons compte ci-dessous des informations relatives :

I. Aux délégations de compétence et de pouvoir, en cours de validité, accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital

L'Assemblée Générale Mixte du 25 juin 2010 a autorisé, pour une durée de trente-huit mois, le Conseil d'Administration à attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions au profit de salariés et/ou mandataires sociaux du Groupe.

L'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2011 a :

- autorisé la société à augmenter, dans la limite de 3 millions d'euros en nominal (et de 50 millions d'euros pour les émissions dont le titre primaire est un titre de créance notamment obligataire), son capital social par émission de toutes valeurs mobilières, avec ou sans suppression du droit préférentiel de souscription, selon les cas, avec délégation au Conseil d'Administration pour une durée de vingt-six mois, à l'effet de décider lesdites émissions,
- dans le délai de vingt-six mois susvisé, autorisé le Conseil d'Administration à l'effet de fixer, selon les modalités arrêtées par ladite Assemblée Générale, le prix d'émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, sans droit préférentiel de souscription, dans la limite de 10 % du capital,
- autorisé pour une durée de vingt-six mois, le Conseil d'Administration à émettre des actions ordinaires, avec suppression du droit préférentiel de souscription, pour rémunérer des apports de titres en cas d'OPE ou d'apport en nature,
- a autorisé pour une durée de vingt-six mois le Conseil d'Administration à augmenter le nombre de titres à émettre dans le cadre d'une augmentation de capital exposée ci-dessus, en cas de demandes excédentaires de souscription, le tout dans les conditions de l'article L.225-135-1 du Code de Commerce,
- a autorisé pour une durée de vingt-six mois le Conseil d'Administration à augmenter le capital social de la Société, dans la limite de 10 % de son capital social (tel qu'existant au jour de la mise en œuvre de ladite délégation par le Conseil d'Administration) par émission de toutes valeurs mobilières, par une offre visée au II de l'article L.411-2 du Code Monétaire et Financier, avec suppression du droit préférentiel de souscription,

- autorisé pour une durée de vingt-six mois le Conseil d'Administration à procéder sur ses seules décisions, à une augmentation de capital réservée à l'ensemble des salariés de la Société et des sociétés de son groupe.

II. À l'usage fait au cours de l'exercice des délégations visées ci-dessus

Aucune de ces délégations n'a été utilisée au cours de l'exercice 2012.

Attestation de présence et rapport d'assurance modérée de l'un des Commissaires aux Comptes portant sur une sélection d'informations sociales, environnementales et sociétales

Exercice clos le 31 décembre 2012

A la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de Commissaire aux comptes de la société TESSI SA, nous vous présentons notre attestation de présence sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées présentées dans le rapport de gestion établi au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 en application des dispositions de l'article L. 225-201-1 du Code de commerce ainsi que notre rapport d'assurance modérée sur une sélection d'entre elles, identifiées par le signe (*).

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'Administration de la société TESSI SA d'établir un rapport de gestion comprenant les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce (ci-après les « Informations »), établies conformément au référentiel utilisé (le « Référentiel ») par la société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer la conformité avec les règles déontologiques, les normes d'exercice professionnel et les textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du Commissaire aux comptes

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du Code de commerce et du décret n°2012-557 du 24 avril 2012 (Attestation de présence) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les informations identifiées par le signe (*) dans le présent rapport de gestion (les « Informations vérifiées ») sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel retenu (Rapport d'assurance modérée).

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en responsabilité sociétale et environnementale.

1. Attestation de présence

Nous avons conduit les travaux suivants conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France :

- Nous avons comparé les Informations présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du Code de commerce ;
- Nous avons vérifié que les Informations couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce avec les limites précisées dans le rapport de gestion ;
- En cas d'omission de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012.

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations requises.

2. Rapport d'assurance modérée

Nature et étendue des travaux

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme ISAE 3000 (International Standard on Assurance Engagements) et à la doctrine professionnelle applicable en France. Nous avons mis en œuvre les diligences suivantes conduisant à obtenir une assurance modérée sur le fait que les Informations vérifiées ne comportent pas d'anomalies significatives de nature à remettre en cause leur sincérité, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Référentiel. Une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Nous avons effectué les travaux suivants :

- Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa neutralité, sa clarté et sa fiabilité, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur.
 - Nous avons vérifié la mise en place dans le Groupe TESSI d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations vérifiées. Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration de ces Informations. Nous avons mené des entretiens auprès des personnes responsables du reporting social et environnemental.
 - Nous avons sélectionné les informations consolidées à tester et déterminé la nature et l'étendue des tests en prenant en considération leur importance au regard des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité et aux caractéristiques du groupe.
- Concernant les informations quantitatives consolidées vérifiées :
- au niveau de l'entité consolidante et des entités contrôlées, nous avons mis en œuvre des procédures analytiques et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation de ces informations ;
 - au niveau des sites que nous avons sélectionnés en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons :

- mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et obtenir les informations nous permettant de mener nos vérifications ;
- mis en œuvre des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives.
- Concernant les informations qualitatives consolidées que nous avons considérées les plus importantes, nous avons mené des entretiens et revu les sources documentaires associées pour corroborer ces informations et apprécier leur sincérité.
- Pour les autres informations consolidées publiées, nous avons apprécié leur sincérité et leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société et, le cas échéant, par des entretiens ou la consultation de sources documentaires.
- Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence de certaines informations.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations vérifiées sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Fait à Echirolles et Paris, le 23 avril 2013

L'un des Commissaires aux comptes,

BDO Rhône Alpes



Martine PACCOUD
Associée
Commissaire aux comptes



Iris DEKKICHE CHABROL
Associée BDO France
Commissaire aux comptes
Département RSE

Comptes consolidés

au 31 décembre 2011 et au 31 décembre 2012

I. Comptes de résultat consolidés aux 31 décembre 2011 et 31 décembre 2012

En milliers d'euros	Notes	31/12/2012	31/12/2011
Chiffre d'affaires	3	246 548	261 767
Autres produits opérationnels	5	3 936	3 104
Achats consommés		-10 650	-11 903
Charges de personnel	4	-124 249	-124 030
Autres charges opérationnelles	5	-60 076	-64 243
Impôts et taxes		-8 937	-8 693
Dotations aux amortissements et aux provisions	6	-8 507	-8 954
Résultat opérationnel courant		38 065	47 048
Autres charges et produits opérationnels non courants	5	-2 521	-787
Résultat opérationnel		35 544	46 261
Coût de l'endettement financier net	7	-95	-249
Autres charges et produits financiers	7	-759	-153
Résultat avant impôt		34 690	45 859
Impôts sur les résultats	8	-11 777	-13 082
Résultat net des sociétés intégrées		22 913	32 777
Participation dans des entreprises associées			
Résultat net de l'ensemble consolidé		22 913	32 777
Dont intérêts minoritaires		2 508	3 994
Dont part du Groupe		20 405	28 783
Résultat net par action de l'ensemble consolidé (en €)	16	7,31	9,82
Résultat net dilué par action de l'ensemble consolidé (en €)	16	7,26	10,24

II. États du résultat global consolidé aux 31 décembre 2011 et 31 décembre 2012

En milliers d'euros	31/12/2012	31/12/2011
Résultat net de l'ensemble consolidé	22 913	32 777
Gains et pertes actuariels	-1 001	-220
Écarts de conversion	-72	20
Autres charges et produits enregistrés directement en capitaux propres	-1 073	-200
Résultat global de la période	21 840	32 577
Dont part du Groupe	19 362	28 575
Dont intérêts minoritaires	2 478	4 002

III. Bilans consolidés aux 31 décembre 2011 et 31 décembre 2012

A. ACTIF

En milliers d'euros	Notes	31/12/2012	31/12/2011
Actif non courant			
Écarts d'acquisition	9	45 676	45 744
Autres immobilisations incorporelles	10	1 741	2 280
Immobilisations corporelles	11	22 929	23 319
Immeuble de placement	12	135	139
Titres mis en équivalence			
Actifs financiers non courants	13	2 027	2 462
Impôts différés	8	12 171	12 571
Total actif non courant		84 679	86 515
Actif courant			
Stocks et en-cours		1 195	1 767
Clients et comptes rattachés	14	50 474	59 645
Autres créances et comptes de régularisation	15	13 426	18 356
Impôt courant actif	15	1 266	2 369
Valeurs mobilières de placement	20	49 871	39 977
Disponibilités et équivalents de trésorerie des activités commerciales	20	40 548	18 024
Disponibilités et équivalents de trésorerie liés aux activités financières CPoR Devises	20	150 340	137 681
Total actif courant		307 120	277 819
Total de l'actif		391 799	364 334

B. PASSIF

En milliers d'euros	Notes	31/12/2012	31/12/2011
Capitaux propres (part du Groupe)			
Capital	16	5 600	5 573
Primes	V	1 025	562
Réserves et résultat consolidé	V	120 771	106 846
Total capitaux propres (part du Groupe)	V	127 396	112 981
Intérêts minoritaires	V	11 461	11 179
Total capitaux propres		138 857	124 160
Passif non courant			
Provisions et avantages au personnel	17 & 18	9 291	7 382
Emprunts et autres dettes financières	19	17 045	18 635
Impôts différés	8	417	629
Total passif non courant		26 753	26 646
Passif courant			
Provisions	17	2 498	1 457
Dettes financières à court terme	19	5 816	8 396
Dettes liées aux activités financières CPoR Devises	20	102 608	90 391
Fournisseurs et comptes rattachés	19	18 115	20 739
Impôt courant passif	19	1 042	5 199
Autres passifs courants	19	96 110	87 346
Total passif courant		226 189	213 528
Total du passif		391 799	364 334

IV. Tableau des flux de trésorerie consolidés aux 31 décembre 2011 et 31 décembre 2012

En milliers d'euros	Notes	31/12/2012	31/12/2011
Flux liés à l'activité			
Résultat net (part du Groupe)	I	20 405	28 783
Intérêts minoritaires	I	2 508	3 994
Résultat net des sociétés intégrées	I	22 913	32 777
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence			
Dotations et reprises des amortissements et provisions		9 417	7 929
Plus ou moins-values de cession		-1 423	151
Autres produits et charges calculés			10
Charge d'impôts différés	8	688	-3 581
Coût de l'endettement brut	7	440	545
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées		32 035	37 831
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	22	5 068	-1 988
Flux net de trésorerie généré par l'activité		37 103	35 843
Flux liés aux opérations d'investissement			
Acquisitions nettes d'immobilisations corporelles et incorporelles		-5 124	-9 942
Acquisitions / diminutions nettes d'immobilisations financières		-155	-45
Dividendes reçus (sociétés mises en équivalence, titres non consolidés)			
Incidence des variations de périmètre		-74	-7 152
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		-5 353	-17 139
Flux liés aux opérations de financement			
Augmentation de capital ou apports	V	658	373
Réduction ou remboursement de capital	V		-9 118
Distributions de dividendes	V	-7 716	-9 032
Coût de l'endettement brut	7	-440	-545
Émission / Remboursement d'emprunts		-4 180	8 766
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		-11 678	-9 555
Variation de trésorerie			
Incidences des variations de taux de change		-117	14
Trésorerie à l'ouverture	20	77 332	68 197
Reclassement de trésorerie		19	-29
Trésorerie de clôture	20	97 306	77 332

Ce tableau de flux n'intègre pas les flux de trésorerie gérés pour le compte de tiers dans le cadre des activités promotionnelles.

V. Tableau de variation des capitaux propres consolidés aux 31 décembre 2011 et 31 décembre 2012

En milliers d'euros	Capital social	Primes	Réserves	Actions propres	Résultat	Écarts de conversion	Capitaux propres du Groupe	Intérêts minoritaires
Capitaux propres au 31 décembre 2010	5 864	9 023	57 921	-106	26 497	-36	99 163	10 352
Résultat net de la période					28 783		28 783	3 994
Résultats enregistrés directement en capitaux propres			-192			-16	-208	8
Résultat global de la période			-192		28 783	-16	28 575	4 002
Acquisitions de titres								10
Augmentation / diminution de capital	-291	-8 461					-8 752	
Titres d'autocontrôle				-146			-146	
Affectation résultat 2010			26 497		-26 497			
Dividendes versés			-5 874				-5 874	-3 184
Stock-options			15				15	
Capitaux propres au 31 décembre 2011	5 573	562	78 367	-252	28 783	-51	112 981	11 179
Résultat net de la période					20 405		20 405	2 508
Résultats enregistrés directement en capitaux propres			-957			-86	-1 043	-30
Résultat global de la période			-957		20 405	-86	19 362	2 478
Acquisitions de titres								-28
Augmentation / diminution de capital	27	463		168			658	
Titres d'autocontrôle				-33			-33	
Affectation résultat 2011			28 783		-28 783			
Dividendes versés			-5 573				-5 573	-2 168
Stock-options								
Capitaux propres au 31 décembre 2012	5 600	1 025	100 620	-117	20 405	-137	127 396	11 461

VI. Annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2012

NOTE 1 - Règles et méthodes comptables

Les états financiers consolidés du Groupe Tessi au 31 décembre 2012 ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne au 31 décembre 2012.

Les normes d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2012 sont sans incidence sur les états financiers du Groupe.

Le Groupe n'a pas anticipé de normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire en 2012.

Ces états financiers consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 8 avril 2013.

1. Présentation des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés du Groupe sont établis selon la convention du coût historique à l'exception des actifs et passifs suivants qui sont enregistrés à leur juste valeur : les instruments financiers dérivés, les investissements détenus à des fins de négociation et les investissements disponibles à la vente. Les actifs et passifs qui font l'objet d'une opération de couverture sont renseignés à leur juste valeur en considération du risque couvert.

Les actifs destinés à être cédés ou consommés au cours du cycle d'exploitation normal du Groupe, les actifs détenus dans la perspective d'une cession dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie constituent des actifs courants. Tous les autres actifs sont non courants.

2. Règles de consolidation

Toutes les sociétés dans lesquelles le Groupe Tessi exerce, directement ou indirectement, un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe Tessi exerce une influence notable sans toutefois exercer un contrôle exclusif ou un contrôle conjoint sont mises en équivalence. L'influence notable est présumée lorsque le Groupe contrôle au moins 20 % du capital de la société.

Au 31 décembre 2012, aucune société du Groupe n'est intégrée selon la méthode de la mise en équivalence.

Les titres de filiales non significatives, ainsi que les titres détenus à long terme dans les SNC souscrites dans le cadre de la loi Girardin, sont classés en tant qu'actifs non courants et sont comptabilisés à leur juste valeur ; les gains ou pertes résultant de cette évaluation sont repris en autres éléments du résultat global, sauf s'il s'agit d'une dépréciation durable (cette dernière étant alors enregistrée en résultat).

3. Conversion des états financiers

Les comptes financiers présentés dans ce rapport ont été établis en euros.

Les comptes des sociétés étrangères sont convertis sur la base du taux de clôture pour les postes du bilan à l'exception des capitaux propres, et au cours moyen de l'exercice pour les éléments du compte de résultat.

Les différences de conversion résultant de l'application de ces différents taux ne sont pas incluses dans le résultat de la période mais affectées directement en réserves de conversion.

4. Méthodes et règles d'évaluation

4.1. Immobilisations incorporelles

a. Écarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition.

Les écarts d'acquisition correspondent à la différence, lors de l'entrée dans le périmètre de consolidation, entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part dans l'évaluation à leur juste valeur des actifs et passifs identifiables à la date d'acquisition.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. Ils font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an.

Pour ce test, les écarts d'acquisition sont ventilés par Unités Génératrices de Trésorerie (UGT), qui correspondent à des ensembles homogènes générant conjointement des flux de trésorerie identifiables.

Les modalités des tests de perte de valeur des UGT sont détaillées dans la note 4.4

Lorsqu'une perte de valeur est constatée, l'écart entre la valeur comptable de l'actif et sa valeur recouvrable est comptabilisé en autres charges opérationnelles non courantes. Les pertes de valeur relatives aux écarts d'acquisition ne sont pas réversibles.

b. Autres immobilisations incorporelles

Les logiciels et droits d'usage acquis en pleine propriété par le Groupe sont comptabilisés au coût d'achat.

Leur durée d'utilité est estimée au maximum à 3 ans, et ils sont amortis linéairement sur cette durée.

4.2. Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition ou de production diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeurs éventuelles.

Les immeubles de placement sont comptabilisés à leur coût historique.

Lorsqu'une immobilisation corporelle a des composants significatifs ayant des durées d'utilité différentes, ces derniers sont comptabilisés séparément.

Les immobilisations sont amorties selon le mode et les durées d'utilité décrites ci-dessous.

a. Contrats de location

Conformément à la norme IAS 17 « Contrats de location », les immobilisations financées au moyen de contrats de location financement, sont présentées à l'actif pour la valeur actualisée des paiements futurs ou la valeur de marché si elle est inférieure. La dette correspondante est inscrite en passifs financiers.

b. Amortissement

L'amortissement est calculé en fonction de la durée d'utilité estimée de l'actif corporel suivant la méthode linéaire. Les durées d'utilité retenues pour les différentes catégories d'immobilisations corporelles sont les suivantes :

- ensembles immobiliers :
 - terrain non amortissable
 - aménagements terrain 10 ans
 - constructions et aménagements 30 à 40 ans
- agencements 5 à 8 ans
- matériel et outillage 3 à 7 ans
- mobilier, matériel de bureau 3 à 10 ans

4.3. Actifs financiers

a. Actifs financiers non courants

Les actifs financiers sont notamment composés de titres participation et autres titres immobilisés de sociétés non consolidées, de prêts et créances financières à long terme et de titres de placement.

Ils sont analysés et classés en quatre catégories :

- Actifs financiers détenus à des fins de transaction

Les actifs détenus à des fins de négociation sont classés en tant qu'actifs courants et sont comptabilisés à leur juste valeur ; les gains ou pertes résultant de cette évaluation sont repris en résultat.

La juste valeur des actifs détenus à des fins de transaction est définie comme la valeur boursière (offre) à la date de clôture, ou sur la base des techniques d'actualisation des flux de trésorerie pour les instruments non cotés.
- Actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance

Les placements ayant une échéance fixée supérieure à un an, que le Groupe a l'intention expresse et la capacité de conserver jusqu'à échéance, sont inclus dans les actifs non courants et sont comptabilisés au coût amorti. Ce dernier est déterminé en fonction du taux d'intérêt effectif d'origine des placements, diminué des pertes de valeur.
- Prêts et placements long terme

Les prêts et placements long terme sont initialement comptabilisés à la juste valeur puis évalués au coût amorti suivant la méthode du taux d'intérêt effectif.
- Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs disponibles à la vente sont des actifs que la société a l'intention de conserver pour une période non déterminée et qui peuvent être vendus pour répondre à des besoins de liquidité ou des changements de taux d'intérêts. Ils comprennent les titres de participation non consolidés. Ils sont évalués à chaque arrêté comptable à la juste valeur, les gains et pertes résultant de cette évaluation

sont comptabilisés en autres éléments du résultat global, sauf s'il s'agit d'une dépréciation durable (cette dernière étant alors enregistrée en résultat).

Les titres de participation et autres titres immobilisés font l'objet d'une dépréciation durable dès lors que la valeur d'inventaire de ces titres est inférieure à leur coût historique. Les dépréciations sont déterminées en tenant compte de la quote-part des capitaux propres détenus, de la valeur de marché des titres, lorsque celle-ci peut être connue, et des perspectives de rentabilité à moyen et long terme des participations concernées.

b. Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du Premier Entré Premier Sorti et comprennent le prix d'achat et les frais accessoires.

c. Clients et autres créances d'exploitation

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale qui est équivalente à leur juste valeur compte tenu de leur échéance à court terme. Le cas échéant, ces créances sont diminuées d'une provision pour dépréciation, pour les ramener à leur valeur nette de réalisation estimée. Les provisions pour dépréciation des créances clients sont déterminées en fonction de leur antériorité et des risques de non-recouvrement identifiés.

d. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités et les placements à court terme ayant une échéance de moins de trois mois à compter de la date d'acquisition, non soumis à des variations significatives de valeur, offrant une grande liquidité.

Les placements classés en équivalents de trésorerie ayant une maturité supérieure à 3 mois ont des options de sortie sans pénalités exerçables à tout moment initialement prévues au contrat, et n'ont pas de risque de valeur lié au niveau de rémunération minimum acquise.

La valorisation des placements à court terme est effectuée à la valeur de marché à chaque clôture.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent également les comptes liés aux activités financières de CPoR Devises (comptes bancaires, devises, or). Pour une meilleure compréhension, les comptes présentés dans le bilan publiable de CPoR Devises ont été repris sur une ligne spécifique dans les actifs et passifs courants des bilans consolidés.

- Opérations en devises : les actifs et les passifs libellés en devises sont évalués au cours de change communiqué par la Banque Centrale Européenne à la clôture de l'exercice.
- Opérations Or : Les avoirs et dettes en or sont valorisés selon les dispositions du règlement n° 89-01 du 22 juin 1989, relatif à la comptabilisation des opérations en devises, modifié par les règlements n° 90-01 du 23 février 1990, n° 95-04 du 21 juillet 1995, du Comité de la réglementation bancaire et financière, et 00-02 du 04 Juillet 2000, du Comité de la Réglementation Comptable.

Les avoirs d'or physique, ainsi que les créances et dettes sont valorisés sur la base des cours de marché des différents produits commercialisés, à la date d'arrêt.

Le risque de variation de cours des avoirs physiques est couvert par une position courte symétrique en or scriptural (onces d'or), équivalente au poids total des avoirs

d'or physique. Le fonctionnement du compte de couverture Or, structurellement à découvert, est autorisé dans le cadre d'une ligne de crédit confirmé.

Les primes attachées à certains produits dont le prix de marché est différent de la simple valorisation de leur poids d'or, ne font pas l'objet d'une couverture spécifique.

- Comptes bancaires de la clientèle : les comptes bancaires de la clientèle sont inscrits au bilan à leur valeur nominale, et les comptes en devises au cours de la Banque Centrale Européenne.
- Prêts et emprunts au jour le jour : ils sont souscrits pour assurer la gestion quotidienne de la trésorerie.

4.4. Dépréciation des actifs

Dans le cadre de la norme IAS 36 « Dépréciations des actifs », la valeur nette comptable des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur. Ce test est effectué au minimum une fois par an.

Pour ce test, les immobilisations sont regroupées en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT). Une UGT est le plus petit groupe d'actifs générant des flux de trésorerie de manière autonome et correspond au niveau auquel le Groupe organise ses activités et analyse ses résultats dans son reporting interne.

Les flux de trésorerie retenus sont issus des « business plans » des UGT couvrant les cinq prochains exercices et sont actualisés par application d'un coût moyen pondéré du capital déterminé en fonction de l'activité des UGT.

Les trois secteurs retenus (Tessi documents services, CPoR Devises et Tessi marketing services) dans le cadre de la norme IFRS 8 constituent trois UGT homogènes. En raison de l'interdépendance des sociétés dans chaque secteur, il n'a pas été identifié d'UGT plus petite.

Une dépréciation est comptabilisée en raison de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable de l'actif, cette dernière étant la plus grande valeur entre la valeur d'utilité et la juste valeur de marché diminuée des coûts de cession.

La dépréciation ainsi déterminée est imputée en priorité sur les écarts d'acquisitions puis au prorata des valeurs comptables des autres actifs.

4.5. Provisions

Des provisions sont constatées pour des risques et charges nettement précisés quant à leur objet et dont l'échéance ou le montant ne peuvent être fixés de façon précise, lorsqu'il existe une obligation légale ou implicite vis-à-vis du tiers et qu'il est certain ou probable que cette obligation provoquera une sortie de ressources.

- Provisions pour restructuration : une provision pour restructuration est comptabilisée quand un plan de restructuration formalisé et détaillé a été approuvé par l'organe compétent, et quand le Groupe a créé, chez les personnes concernées, une attente fondée que ce plan sera mis en œuvre soit en commençant à exécuter le plan soit en leur annonçant ses principales caractéristiques.

La provision inclut uniquement les dépenses liées au plan comme notamment les coûts liés aux fermetures de sites.

- Provisions pour litiges : d'une manière générale, chacun des litiges et risques connus, dans lesquels le Groupe est impliqué, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes par la Direction, et après avis des conseils externes, le cas échéant, les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

Elles comprennent notamment des provisions destinées à faire face à des risques et litiges de nature fiscale, sociale et des litiges commerciaux.

4.6. Régimes de retraite et indemnités de cessation de services

Les engagements liés aux régimes de retraite à prestations définies sont provisionnés et déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées. Les engagements sont calculés salarié par salarié, en prenant en compte les probabilités d'espérance de vie et de présence dans l'entreprise à la date prévue de départ en retraite et au prorata de l'ancienneté acquise rapportée à l'ancienneté future à l'âge de la retraite. L'actualisation des engagements et la revalorisation des salaires ont été calculées par un actuair indépendant utilisant une méthode actuarielle.

Il est considéré que les départs se font à l'initiative du salarié.

Les écarts actuariels relatifs aux régimes à prestations définies postérieures à l'emploi, qui proviennent d'une part des changements d'hypothèses actuarielles et d'autre part des écarts d'expérience, sont reconnus en contrepartie des capitaux propres, nets d'impôts différés selon l'option de l'amendement à IAS 19.

Les effets significatifs d'une liquidation ou d'une réduction sur un régime postérieur à l'emploi à prestations définies, sont constatés intégralement par le biais du compte de résultat.

4.7. Actions propres

Lorsque le Groupe rachète ses propres actions, le montant payé et les coûts de transaction directement imputables sont comptabilisés comme une variation des capitaux propres.

4.8. Avantages accordés au personnel et réglés par remise d'instruments de capitaux propres

Des options de souscription d'actions peuvent être accordées à un certain nombre de salariés du Groupe. Elles donnent le droit de souscrire à des actions de Tessi pendant un délai de quatre ans à un prix d'exercice fixe déterminé lors de leur attribution.

Les options font l'objet d'une évaluation déterminée par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres octroyés appréciée à la date d'octroi. Cette évaluation tient compte du prix d'exercice, de la durée de vie des options ainsi que du cours de l'action sous-jacente. Il n'a pas été tenu compte d'un taux de rotation des bénéficiaires, ceux-ci étant supposés présents à la date de levée des options.

Le coût des opérations réglées en actions est comptabilisé en charge avec, en contrepartie, une augmentation correspondante des capitaux propres, sur une durée qui se termine à la date à laquelle le bénéficiaire salarié devient créancier de la gratification. Aucune charge n'est reconnue au titre des avantages dont les titulaires ne remplissent pas les conditions exigées pour acquérir un droit de créance définitif.

L'effet de dilution des options non exercées a été pris en compte au niveau du résultat par action.

4.9. Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités cédées ou en cours de cession

Un actif immobilisé ou un groupe d'actifs et de passifs, est détenu en vue de la vente quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif doit être disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable. Ces actifs ou groupes d'actifs sont présentés séparément des autres actifs ou groupes d'actifs, sur la ligne « actifs destinés à être cédés ou abandonnés » du bilan dès lors qu'ils sont matériels. Ces actifs ou groupes d'actifs sont mesurés au plus bas de leur valeur comptable ou du prix de cession estimé, net des coûts relatifs à la cession. Les passifs d'un groupe d'actifs détenus en vue de la vente sont présentés sur la ligne « passifs liés aux actifs destinés à être cédés ou abandonnés » du bilan.

4.10. Compte de résultat

Le compte de résultat consolidé adopte une présentation par nature.

a. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est égal au montant des ventes de produits et services liés aux activités courantes de l'ensemble constitué par les sociétés commerciales consolidées par intégration globale. En ce qui concerne CPoR Devises, le chiffre d'affaires retenu est le Produit Net Bancaire. Il est composé des éléments suivants :

- Intérêts – charges et produits assimilés : il s'agit de charges et produits d'intérêts sur les comptes bancaires et les opérations de prêts ou d'emprunts.
- Commissions : elles sont comptabilisées en produits en totalité à la date d'encaissement
- Résultat sur opérations des portefeuilles de négociation : ce résultat est composé des opérations de change dans le cadre de l'activité de CPoR Devises.

Les résultats sur opérations de change sont déterminés conformément au règlement n° 89-01 du 22 juin 1989, relatif à la comptabilisation des opérations en devises, modifié par les règlements n° 90-01 du 23 février 1990, n° 95-04 du 21 juillet 1995, du Comité de la réglementation bancaire et financière, et 00-02 du 04 Juillet 2000, du Comité de la Réglementation Comptable.

Le résultat de change est déterminé par devise. L'ensemble des actifs et passifs en devises est réévalué en comparant la contrevaletur historique et la contrevaletur réévaluée sur la base des cours de référence à la date de clôture communiqués par la Banque Centrale Européenne.

Les profits et pertes de change sont comptabilisés par devise dans les comptes de gains ou de pertes sur opérations en devises, sans qu'aucune compensation ne soit effectuée entre plus et moins-values latentes.

Les produits et les charges payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction.

- Autres produits d'exploitation bancaire : ils sont principalement composés des revenus liés à l'activité OR (achat-vente Or, commission Or...).

Le résultat des opérations or est déterminé par produit. L'ensemble des actifs et passifs en or est réévalué en comparant la contrevaletur historique et la contrevaletur réévaluée sur la base des cours de marché à la date de référence.

Les activités opérationnelles recouvrent toutes les activités dans lesquelles une entreprise est engagée dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités connexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités ordinaires.

Les produits provenant de la vente de biens sont enregistrés lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur.

Les produits provenant de prestations de services sont enregistrés en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture. Le degré d'avancement est évalué sur la base des travaux exécutés. Aucun revenu n'est comptabilisé en cas d'incertitudes significatives quant au recouvrement du prix de la transaction, ou des coûts associés.

b. Charges de personnel

Le poste « charges de personnel » inclut la participation des salariés et les avantages accordés au personnel et réglés par remise d'instruments de capitaux propres.

c. Impôt sur les résultats

Le poste « impôts sur les résultats » comprend la somme des impôts exigibles et d'impôts différés.

Des impôts différés sont comptabilisés pour tenir compte de l'ensemble des différences temporelles entre les valeurs comptables et fiscales de certains éléments actifs et passifs du bilan consolidé. Ils sont calculés selon la méthode bilancielle avec application du report variable, sans actualisation.

Les pertes fiscales reportables font l'objet de la reconnaissance d'un impôt différé à l'actif du bilan dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels les différences temporelles correspondantes pourront être imputées.

Les actifs d'impôts différés sont examinés à chaque date de clôture et sont réduits dans la proportion où il n'est plus désormais probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.

L'horizon de recouvrement des reports fiscaux déficitaires fixé par le Groupe est de 8 ans.

4.11. Résultat net par action (RNPA)

Le résultat net par action a été calculé en conformité avec la norme IAS 33.

L'information présentée est calculée selon les deux méthodes suivantes :

- RNPA : Résultat net part du Groupe rapporté au nombre moyen d'actions en circulation pendant l'exercice,
- RNPA dilué : Résultat net part du Groupe rapporté au nombre d'actions en circulation pendant l'exercice, augmenté du nombre d'actions dilutives potentielles relatives aux options de souscription d'actions.

4.12. Information sectorielle

Un secteur opérationnel est une composante du Groupe qui se livre à des activités à partir desquelles elle est susceptible d'acquérir des produits des activités ordinaires et d'encourir des charges.

Conformément à IFRS 8 « Secteurs opérationnels », l'information présentée Note 3 pour chaque secteur est identique à celle présentée au Principal Décideur Opérationnel aux fins de prise de décision concernant l'affectation des ressources au secteur et d'évaluation de sa performance.

Pour accompagner l'évolution de son périmètre et accroître sa lisibilité, le Groupe Tessi structure désormais son offre de la manière suivante :

- le secteur Tessi documents services propose une offre globale, complète et évolutive dans la gestion des flux entrants, circulants et sortants dans le contexte d'un marché de la dématérialisation qui explose :
 - flux entrants / dématérialisation : BPO pluri-sectoriels, activités de back-office bancaires moyens de paiement scripturaux (chèques, virements, prélèvements et effets électroniques) et gestion de moyens de paiement et encaissements,
 - technologies : édition et intégration de solutions logicielles et matérielles de traitement de moyens de paiement, documents hybrides et échanges numériques (BOS Manager, Docubase, Logidoc-Solutions, Sakarah, ASPOne.fr...),
 - flux sortants (mailings, factures, fiches de paie, relevés de compte, quittances...) : éditique de gestion, traitement industriel de courriers égrenés, recommandés et dématérialisés, dématérialisation des factures,
 - contact center : gestion de la relation client à distance.
- le secteur CPoR Devises rassemble les activités de grossiste sur le marché du billet de banque étranger et sur le marché de l'or physique en France, ainsi que les activités de change manuel de la banque belge Goffin Bank acquises en 2010,
- le secteur Tessi marketing services regroupe le marketing promotionnel, la logistique publi-promotionnelle et le marketing direct.

NOTE 2 - Variation du périmètre de consolidation au 31 décembre 2012

Variations du périmètre de consolidation et des pourcentages d'intérêts

1. Sur l'année 2012, acquisitions et créations des sociétés suivantes

- Complément d'acquisition au 14 septembre 2012 de la société Tessi-T.G.D. Le pourcentage de participation du Groupe dans la société Tessi-T.G.D. est passé de 99,99% à 100%.
- Suite à une recapitalisation de la société RIB Rhône, le pourcentage de participation du Groupe est passé de 99,8% à 100%.

Ces mouvements n'ont pas d'impacts significatifs sur les comptes consolidés 2012.

2. Autres mouvements sur l'année 2012

- Cession en date du 17 avril 2012 de la société Docubase Systems Inc, basée aux Etats-Unis.
- La société DECLARATIS a fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine à la société XWZ32, en date du 5 novembre 2012.
- Liquidation en date du 31 décembre 2012 de la société SAMP, spécialisée dans le marketing de proximité.
- Liquidation en date du 31 décembre 2012 de la société Coup de Foudre, spécialisée dans le conseil en communication.

Ces mouvements n'ont pas d'impacts significatifs sur les comptes consolidés 2012.

NOTE 3 - Information sectorielle

1. Secteurs d'activité

31/12/2012

En millions d'euros	Tessi documents services	CPoR Devises	Tessi marketing services	Total
Compte de résultat				
Chiffre d'affaires brut	162,8	53,5	32,4	248,7
Dont chiffre d'affaires inter secteurs	1,9		0,2	2,1
Total chiffre d'affaires	160,9	53,5	32,2	246,6
Résultat opérationnel courant	19,0	19,1	-0,1	38,0
Dotations aux amortissements des immobilisations	5,3	1,2	0,6	7,1
Bilan				
Actifs sectoriels	92,5	17,3	14,2	124,0
Disponibilités et équivalents de trésorerie liés aux activités financières CPoR Devises		150,3		150,3
Actifs d'impôts				13,4
Autres actifs				104,1
Total des actifs consolidés				391,8
Passifs sectoriels	63,9	7,6	14,7	86,2
Dettes liées aux activités financières CPoR Devises		102,6		102,6
Dettes financières				22,9
Autres dettes (avances sur opérations promotionnelles)				39,8
Passifs d'impôts				1,4
Capitaux propres				138,9
Total des passifs consolidés				391,8
Investissements non financiers	5,2	2,0	0,5	7,7
Autres informations				
Effectifs de clôture	2 942	150	217	3 309

Les actifs et passifs sectoriels de Tessi marketing services sont impactés de la cession d'une branche d'activité.

31/12/2011

En millions d'euros	Tessi documents services	CPoR Devises	Tessi marketing services	Total
Compte de résultat				
Chiffre d'affaires brut	162,5	62,8	39,1	264,4
Dont chiffre d'affaires inter secteurs	2,2		0,4	2,6
Total chiffre d'affaires	160,3	62,8	38,7	261,8
Résultat opérationnel courant	19,5	27,4	0,1	47,0
Dotations aux amortissements des immobilisations	5,2	1,1	1,1	7,4
Bilan				
Actifs sectoriels	98,8	16,5	19,4	134,7
Disponibilités et équivalents de trésorerie liés aux activités financières		137,7		137,7
CPoR Devises				
Actifs d'impôts				14,9
Autres actifs				77,0
Total des actifs consolidés				364,3
Passifs sectoriels	66,6	9,0	14,9	90,5
Dettes liées aux activités financières		90,4		90,4
CPoR Devises				
Dettes financières				27,0
Autres dettes (avances sur opérations promotionnelles)				26,4
Passifs d'impôts				5,8
Capitaux propres				124,2
Total des passifs consolidés				364,3
Investissements non financiers	7,8	1,9	0,5	10,2
Autres informations				
Effectifs de clôture	3 022	147	295	3 464

2. CPoR Devises

En milliers d'euros	31/12/2012	31/12/2011
Intérêts / produits et charges assimilés	-793	-421
Commissions nettes	1 379	1 078
Résultat sur opérations des portefeuilles de négociation	35 530	35 840
Autres produits d'exploitation bancaire	17 237	26 271
Produit Net Bancaire	53 353	62 768

NOTE 4 - Charges de personnel

En milliers d'euros	31/12/2012	31/12/2011
Salaires et traitements	87 492	87 678
Charges sociales	34 851	34 322
Participation des salariés	1 906	2 015
Païement en actions (stock-options)		15
Total	124 249	124 030

Effectifs présents au 31 décembre

	31/12/2012	31/12/2011
Cadres	475	463
Non cadres	2 834	3 001
Total	3 309	3 464

NOTE 5 - Autres charges et produits opérationnels

En milliers d'euros	31/12/2012	31/12/2011
Subvention d'exploitation	14	7
Reprises amortissements et provisions	1 620	1 353
Autres produits opérationnels	2 302	1 744
Total autres produits opérationnels	3 936	3 104

En milliers d'euros	31/12/2012	31/12/2011
Autres services extérieurs	37 463	37 786
Autres charges externes	21 668	25 286
Autres charges opérationnelles	945	1 171
Total autres charges opérationnelles	60 076	64 243

En milliers d'euros	31/12/2012	31/12/2011
Plus ou moins-values de cession	-320	-151
Plus ou moins-values de cession des locaux de Bobigny	1 368	
Total plus ou moins-values de cession	1 048	-151
Coûts de restructuration	-3 569	-601
Dépréciation d'écart d'acquisition		-35
Total autres charges et produits opérationnels non courants	-2 521	-787

En 2011, les coûts de fermeture de l'entrepôt de Bobigny ont été placés sous le résultat opérationnel courant car il s'agit de coûts non récurrents significatifs pour l'activité Tessi marketing services.

En 2012, les coûts de restructuration sont relatifs à la réorganisation du pôle marketing services et à la cession de la branche autonome d'activité logistique BtoB. Ils sont

composés, d'une part, d'une indemnité de 1,7 millions d'euros versée dans le cadre de la reprise d'activité déficitaire, et d'autre part, suite au déménagement, d'un montant de charges de 1,8 millions d'euros composé des charges de double loyer, de remise en état des locaux et de valeur nette comptable des actifs abandonnés.

NOTE 6 - Détail des amortissements et provisions

En milliers d'euros	31/12/2012	31/12/2011
Amortissements	7 057	7 361
Provisions	1 450	1 593
Total	8 507	8 954

NOTE 7 - Charges et produits financiers

En milliers d'euros	31/12/2012	31/12/2011
Produits financiers sur trésorerie	345	296
Frais financiers sur emprunts	-440	-545
Coût de l'endettement financier net	-95	-249
Autres produits	183	150
Autres frais financiers	-942	-303
Autres charges et produits financiers	-759	-153
Total charges et produits financiers	-854	-402

En 2012, les autres frais financiers comprennent une provision pour dépréciation des titres de participation minoritaires de 24h00 pour un montant de 0,6 millions d'euros.

NOTE 8 - Impôts sur les résultats

1. Analyse de la charge d'impôt

En milliers d'euros	31/12/2012	31/12/2011
Impôts sur le résultat de l'exercice	11 195	16 785
Autres impôts exigibles	-106	-122
Impôts exigibles	11 089	16 663
Liés à la naissance ou à l'inversion des différences temporelles	-576	-2 705
Autres impôts différés	1 264	-876
Impôts différés	688	-3 581
Impôts sur les résultats	11 777	13 082

2. Rapprochement entre la charge d'impôt et le résultat avant impôts

En milliers d'euros	31/12/2012	Taux 2012	31/12/2011	Taux 2011
Résultat net part du Groupe de l'ensemble consolidé	20 405		28 783	
Intérêts minoritaires	2 508		3 994	
Résultat net des sociétés mises en équivalence				
Résultat net de l'ensemble consolidé	22 913		32 777	
Charge d'impôt du Groupe	11 777		13 082	
Résultat avant impôts	34 690		45 859	
Dépréciation des écarts d'acquisition			35	
Résultat avant impôts et dépréciation des écarts d'acquisition	34 690		45 894	
Taux d'imposition en France		x 33,33 %		x 33,33 %
Charge d'impôt théorique	11 563		15 298	
Rapprochement :				
Différences permanentes	183		397	
Investissement Outre-Mer *	-884		-2 735	
Différentiel sur fiscalité étrangère	-167		-225	
Impact des différences des taux d'imposition	374		385	
Crédits d'impôts	-131		-142	
Déficits fiscaux non activés	911		598	
Déficits antérieurs non activés et utilisés	-293		-531	
Déficits antérieurs activés et perdus	221		37	
Taux d'impôt effectif		x 33,95 %		x 28,51 %
Charge d'impôt réelle	11 777		13 082	

* Cet impôt différé actif correspond à l'économie d'impôt future générée par les investissements Outre-Mer réalisés dans le cadre du dispositif Girardin (art. 217 undecies du CGI).

3. Les différences permanentes sont principalement liées aux éléments suivants

En milliers d'euros	31/12/2012	31/12/2011
Charges et produits non déductibles ou non imposables	441	359
Autres	-258	38
Impôts sur les résultats	183	397

4. Origine des impôts différés actifs et passifs

En milliers d'euros	31/12/2012			31/12/2011		
	Actifs	Passifs	Net	Actifs	Passifs	Net
Immobilisations	110	880	-770	298	943	-645
Amortissements (Crédits-Baux)					6	-6
Charges à payer / Produits à recevoir	849		849	886		886
Investissement Outre-Mer	7 743		7 743	7 130		7 130
Autres actifs	444		444	441		441
Provisions (IFC)	2 650		2 650	2 018		2 018
Autres passifs		1 329	-1 329		847	-847
Reports fiscaux déficitaires	2 169		2 169	2 967		2 967
Impôts différés sociaux		2	-2		2	-2
Impôts différés nets	13 965	2 211	11 754	13 740	1 798	11 942
Impôts différés actifs au bilan			12 171			12 571
Impôts différés passifs au bilan			417			629

Au 31 décembre 2012, le montant des pertes fiscales reportables non reconnues s'élève à 7,5 millions d'euros.

NOTE 9 - Écarts d'acquisition

En milliers d'euros	Total	Tessi documents services	CPoR Devises	Tessi marketing services
Montant brut au 31 décembre 2011	53 471	38 684	12 041	2 746
Dépréciations cumulées	-7 727	-6 188		-1 539
Net au 31 décembre 2011	45 744	32 496	12 041	1 207
Acquisitions				
Cessions	-68			-68
Réaffectation des écarts d'acquisition provisoires				
Dépréciations				
Dépréciations des actifs destinés à être cédés ou abandonnés				
Écarts d'acquisition au 31 décembre 2012	45 676	32 496	12 041	1 139
Montant brut au 31 décembre 2012	53 403	38 684	12 041	2 678
Dépréciations cumulées	-7 727	-6 188		-1 539
Net au 31 décembre 2012	45 676	32 496	12 041	1 139

Les écarts d'acquisition sont constatés à la date d'acquisition sur la base de l'allocation provisoire du prix d'acquisition.

Le Groupe ajuste cette allocation provisoire au cours de la période d'allocation (n'excédant pas un an à compter de la date d'acquisition) pour refléter les valeurs finales de certains actifs et passifs comme les actifs incorporels, les avantages du personnel, les passifs éventuels et les soldes d'impôt courant et différé.

Les écarts d'acquisition ont été soumis à un test de dépréciation conformément à la méthode comptable exposée en note 4.4.

Leur valeur d'utilité est calculé selon la méthode « Discounted Cash Flow ». Les principales hypothèses actuarielles pour réaliser les tests de dépréciation de valeur des UGT sont les suivantes :

- Nombre d'année sur lequel les flux de trésorerie sont estimés : cinq ans, sur la base des données issues du processus budgétaire pour la première année et d'une extension de ce processus pour les 4 années suivantes.
- Coût moyen pondéré du capital (WACC) de 7,68 %, revu en 2012 en fonction notamment de l'évolution des taux sans risque et de la prime de risque.
- Taux de croissance à long terme au-delà de la période de 5 ans du business plan de 2%.

Le résultat de ces tests de dépréciation n'a pas conduit au 31 décembre 2012 à la reconnaissance de perte de valeur.

Par ailleurs, les analyses de sensibilité effectuées en faisant varier notamment :

- les hypothèses financières (WACC +0,5 point, croissance à long terme -0,5 point) et
- les hypothèses économiques (taux de croissance du chiffre d'affaires < -2 points générant un taux de résultat opérationnel courant de -1 point)

ne mettent pas en évidence de valeur recouvrable inférieure à la valeur comptable de chacune des UGT.

NOTE 10 - Autres immobilisations incorporelles

Analyse de la variation

En milliers d'euros	Total	Frais de Recherche et Développ.	Concessions, brevets, licences	Logiciels en crédit-bail	Autres immos incorporelles	Immos incorporelles en cours
Valeur brute à l'ouverture	14 496	1 319	9 211	1 007	2 614	345
Cumul des amortissements	-12 216	-545	-8 170	-1 007	-2 494	
Cumul des pertes de valeur						
Valeur nette au 1^{er} janvier 2012	2 280	774	1 041		120	345
Acquisitions	647		234		84	329
Immobilisations générées en interne						
Variations de périmètre (net)	-2				-2	
Cessions (net)						
Dotations aux amortissements DAP des actifs destinés à être cédés	-1 181	-188	-875		-118	
Virements de poste à poste (net)			345			-345
Écarts de conversion (net)	-3		-3			
Reclassement actifs destinés à être cédés ou abandonnés (net)						
Valeur brute à la clôture	13 889	1 319	8 548	1 007	2 686	329
Cumul des amortissements	-12 148	-733	-7 806	-1 007	-2 602	
Cumul des pertes de valeur						
Valeur nette au 31 décembre 2012	1 741	586	742		84	329

NOTE 11 - Immobilisations corporelles

Analyse de la variation

	Total	Terrains	Construction	Install. techn., matériels info et ind.	Install techn. en crédit-bail	Autres immos corporelles	Autres immos corporelles en crédit-bail	Immos en cours	Avances et acomptes
En milliers d'euros									
Valeur brute à l'ouverture	74 726	1 013	5 769	31 361	4 029	32 253	235	58	8
Cumul des amortissements	-51 407		-730	-23 247	-4 026	-23 188	-216		
Cumul des pertes de valeur									
Valeur nette au 1^{er} janvier 2012	23 319	1 013	5 039	8 114	3	9 065	19	58	8
Investissements	7 090			1 906		2 174		3 008	2
Variations de périmètre (net)	-24			-13		-11			
Cessions (net)	-1 263		-1 118	-18		-127			
Dotations aux amortissements	-6 169		-187	-3 025	-3	-2 935	-19		
Dotations des actifs destinés à être cédés ou abandonnés									
Virements de poste à poste (net)				-318		331		-5	-8
Écarts de conversion (net)	-24			-7		-17			
Reclassement actifs destinés à être cédés ou abandonnés (net)									
Valeur brute à la clôture	76 087	1 013	4 168	32 405	3 848	31 355	235	3 061	2
Cumul des amortissements	-53 158		-434	-25 766	-3 848	-22 875	-235		
Cumul des pertes de valeur									
Valeur nette au 31 décembre 2012	22 929	1 013	3 734	6 639		8 480		3 061	2

NOTE 12 - Immeuble de placement

	Évaluation au coût historique au 31/12/2012	Évaluation au coût historique au 31/12/2011
En milliers d'euros		
Valeur nette à l'ouverture	139	143
Valeur brute	198	198
Cumul des amortissements	-59	-55
Cumul des pertes de valeur		
Amortissements	-4	-4
Pertes de valeur (comptabilisées) reprises dans le compte de résultat		
Autres		
Valeur nette à la clôture	135	139
Valeur brute	198	198
Cumul des amortissements	-63	-59
Cumul des pertes de valeur		

NOTE 13 - Actifs financiers non courants

En milliers d'euros	31/12/2012	31/12/2011
Titres détenus jusqu'à l'échéance		
Prêts et créances à long terme		
Dépôts, cautionnements et prêts	1 839	1 770
Titres disponibles à la vente		
Titres de participation et autres titres immobilisés *	25 572	22 807
Titres de placement en juste valeur		
Total valeurs brutes	27 411	24 577
Dépréciations cumulées *	-25 384	-22 115
Valeur nette	2 027	2 462

* dont investissements Outre-Mer réalisés dans le cadre du dispositif Girardin (art. 217 undecies du CGI).

1. Titres non consolidés (contribution en valeurs nettes)

En milliers d'euros	31/12/2012	31/12/2011
24h00	182	678
Autres	6	15
Valeur nette	188	693

2. Analyse de la variation

En milliers d'euros	Total	Titres de participation et autres titres immobilisés	Prêts	Dépôts et cautionnements
Valeur brute à l'ouverture	24 577	22 808	25	1 744
Cumul des pertes de valeur	-22 115	-22 115		
Valeur nette à l'ouverture	2 462	693	25	1 744
Acquisitions	2 969	2 764		205
Variations de périmètre	-2			-2
Cessions	-128			-128
Revalorisation				
Virements de poste à poste				
Écart de conversion	-5			-5
Pertes de valeur	-3 269	-3 269		
Valeur brute à la clôture	27 411	25 572	25	1 814
Cumul des pertes de valeur	-25 384	-25 384		
Valeur nette au 31 décembre 2012	2 027	188	25	1 814

NOTE 14 - Créances clients et comptes rattachés

En milliers d'euros	31/12/2012	31/12/2011
Valeur brute	51 337	60 745
Dépréciation	-863	-1 100
Total valeur nette à l'actif	50 474	59 645
Acomptes reçus et avoirs à établir	-5 988	-5 673
Clients Affranchissements	-4 279	-4 795
Valeur nette clients	40 207	49 177
Valeur nette clients retraitée *	40 207	49 177
Chiffre d'affaires TTC (base 12 mois) *	230 919	237 952
Ratio clients en jours de chiffre d'affaires	63,55	75,43

* Hors activités financières

Les affranchissements sont gérés en débours, et ne font donc pas partie du chiffre d'affaires.

NOTE 15 - Autres créances et comptes de régularisation

En milliers d'euros	31/12/2012	31/12/2011
Acomptes versés et avoirs à recevoir	940	1 486
Créances sociales	198	264
Créances fiscales	8 109	7 982
Créances diverses	768	5 356
Charges constatées d'avance	3 411	3 268
Autres créances et comptes de régularisation	13 426	18 356
Impôts exigibles	1 266	2 369
Total	14 692	20 725

NOTE 16 - Capital social

Au 31 décembre 2012, le capital social se compose de 2 799 923 actions d'un montant nominal de 2 euros.

	Capital social en nombre d'actions	Capital social en milliers d'euros
Au 1er janvier 2012	2 786 335	5 572,7
Annulation	-2 435	-4,9
Levées d'option	16 023	32,0
Au 31 décembre 2012	2 799 923	5 599,8

1. Calcul du résultat par action

En milliers d'euros	31/12/2012	31/12/2011
Résultat net part du Groupe de l'ensemble consolidé	20 405	28 783
Nombre moyen d'actions en circulation	2 791 958	2 929 824
Résultat de l'ensemble consolidé en euros par action (base 12 mois)	7,31	9,82

2. Calcul du résultat dilué par action

En milliers d'euros	31/12/2012	31/12/2011
Résultat net part du Groupe de l'ensemble consolidé	20 405	28 783
Nombre moyen d'actions - dilué	2 809 033	2 811 468
Résultat dilué de l'ensemble consolidé en euros par action (base 12 mois)	7,26	10,24

3. Ajustements effectués afin de calculer le nombre moyen pondéré d'actions, dilué

En milliers d'euros	31/12/2012	31/12/2011
Nombre d'actions en circulation	2 799 923	2 786 335
Effet dilutif des options d'achats	9 110	25 133
Nombre moyen d'actions après dilution	2 809 033	2 811 468

4. Options d'achat d'actions

Mouvements de l'exercice

	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré (en euros)
Options en circulation au 1 ^{er} janvier 2012	25 133	40,96
Options émises pendant l'exercice		
Options devenues non exerçables pendant l'exercice		
Options exercées pendant l'exercice	16 023	
Options en circulation au 31 décembre 2012	9 110	40,78
Options arrivées à échéance pendant l'exercice	13 600	
Options exerçables au 31 décembre 2012	9 110	

Caractéristiques des options d'achat d'actions en circulation à la clôture de l'exercice

	Date d'attribution	Nombre d'options attribuées	Nombre d'options non exercées	Nombre d'options exercées en 2012	Période d'exercice		Prix d'exercice (en €)
					du	au	
Plan 5	09/12/2005	9 458		2 269	09/12/2009	08/12/2012	40,27
Plan 6	09/06/2006	5 562	1 000		09/06/2010	09/06/2013	47,38
Plan 7	15/06/2007	10 658	2 610	5 654	15/06/2011	15/06/2014	49,26
Plan 8	16/06/2008	15 600	5 500	8 100	16/06/2012	16/06/2015	35,56
Total		41 278	9 110	16 023			

NOTE 17 - Provisions pour risques et charges

Analyse de la variation

En milliers d'euros	Total	Provisions pour indemnités de départ en retraite	Provisions pour restructuration	Provisions pour litiges
Valeur au 1 ^{er} janvier 2012	8 839	6 085		2 754
Variation de périmètre				
Provisions supplémentaires	1 997		1 501	496
Écarts actuariels *	1 502	1 502		
Augmentation des provisions existantes	911	889		22
Montants repris utilisés	-990	-224		-766
Montants repris non utilisés	-467	-267		-200
Virement de poste à poste				
Écart de conversion	-3	-3		
Valeur au 31 décembre 2012	11 789	7 982	1 501	2 306
Provisions non courantes	9 291	7 982		1 309
Provisions courantes	2 498		1 501	997

* Les écarts actuariels sont comptabilisés en contrepartie des capitaux propres

Les provisions pour litiges couvrent essentiellement des litiges sociaux, commerciaux ou dans le cadre de la marche normale des activités.

NOTE 18 - Engagements de retraite

Principales hypothèses actuarielles

En %	2012	2011
Taux d'actualisation	2,80 %	4,50 %
Taux attendu d'augmentation des salaires des cadres	3 %	3 %
Taux attendu d'augmentation des salaires des non cadres	2 %	2 %
Taux d'inflation	2 %	2 %

NOTE 19 - Passifs et créditeurs

1. Passif portant intérêt

Exercice 2012 - en milliers d'euros	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts auprès des établissements de crédit	4 116	13 804	481	18 401
Dettes financières diverses	281	2 760		3 041
Découverts bancaires	1 066			1 066
Intérêts courus non échus	353			353
Total des passifs portants intérêts	5 816	16 564	481	22 861

2. Passifs courants non financiers

Exercice 2012 - en milliers d'euros	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dettes fournisseurs	18 112			18 112
Dettes fournisseurs d'immobilisations	3			3
Total fournisseurs	18 115			18 115
Acomptes reçus et avoirs à émettre	5 988			5 988
Dettes sociales	27 038		1 921	28 959
Dettes fiscales	17 277			17 277
Avances reçues pour le compte des opérations promotionnelles	39 779			39 779
Dettes diverses	2 419			2 419
Produits constatés d'avance	1 688			1 688
Autres passifs courants	94 189		1 921	96 110
Impôt courant passif	1 042			1 042
Total passifs courants non financiers	113 346		1 921	115 267

NOTE 20 - Trésorerie, équivalents de trésorerie et endettement net

En milliers d'euros	31/12/2012	31/12/2011
Valeurs mobilières de placement	49 871	39 977
Disponibilités et équivalents de trésorerie des activités commerciales	40 548	18 024
Disponibilités et équivalents de trésorerie liés aux activités financières CPoR Devises	150 340	137 681
Découverts bancaires	-1 066	-1 591
Trésorerie et équivalents de trésorerie	239 693	194 091
Avances reçues pour le compte des opérations promotionnelles	-39 779	-26 368
Dettes liées aux activités financières CPoR Devises	-102 608	-90 391
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets des avances	97 306	77 332
Dettes financières	-21 442	-25 171
Trésorerie nette incluant la trésorerie dédiée à l'activité CPoR Devises	75 864	52 161
Trésorerie dédiée à l'activité CPoR Devises	25 670	37 521
Trésorerie nette excluant la trésorerie dédiée à l'activité CPoR Devises	50 194	14 639

1. Trésorerie de CPoR Devises

En milliers d'euros	31/12/2012	31/12/2011
Disponibilités et équivalents de trésorerie liés aux activités financières CPoR Devises	150 340	137 681
Comptes bancaires de la clientèle	35 539	33 035
Prêts au jour le jour	16 000	15 003
Avoirs en devises	41 544	38 963
Avoirs en or	34 280	29 132
Comptes courants débiteurs à vue	22 977	21 548
Dettes liées aux activités financières CPoR Devises	-102 608	-90 391
Dépôts bancaires de la clientèle	-47 325	-17 790
Emprunts au jour le jour	-4 189	-10 689
Dettes en onces d'or	-39 592	-30 528
Dettes sur avoirs en devises	-10 587	-19 605
Comptes courants créditeurs à vue	-915	-11 779
Comptes courants à vue CPoR Devises	22 062	9 769
Trésorerie nette dédiée à l'activité CPoR Devises	25 670	37 521

2. Dettes financières

En milliers d'euros	31/12/2012	31/12/2011
Dettes financières inférieures à 1 an	4 397	6 536
Dettes financières supérieures à 1 an et inférieures à 5 ans	16 564	17 654
Dettes financières supérieures à 5 ans	481	981
Dettes financières	21 442	25 171

NOTE 21 - Juste valeur des instruments financiers

Conformément à l'amendement d'IFRS 7, le tableau suivant présente les éléments comptabilisés en juste valeur par classe d'instruments financiers selon la hiérarchie suivante :

- Niveau 1 : instruments directement cotés sur un marché actif
- Niveau 2 : instruments cotés sur un marché actif pour un instrument similaire, ou dont les techniques d'évaluations sont basées sur des paramètres observables.
- Niveau 3 : instruments dont les paramètres significatifs de valorisation ne sont pas observables.

	Niveau	Valeur comptable	Juste valeur	Actifs / passifs évalués à la juste valeur	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti
En milliers d'euros							
Actifs							
Titres de participation et autres titres immobilisés	3	188	188		188		
Prêts et créances à long terme		1 839	1 839			1 839	
Clients et comptes rattachés		50 474	50 474			50 474	
Autres créances et comptes de régul. hors charges constatés d'avance		10 015	10 015			10 015	
Valeurs mobilières de placement – SICAV	1	49 871	49 871	49 871			
Dépôts à terme	2	9 000	9 000	9 000			
Disponibilité et équivalents de trésorerie des activités commerciales	1	31 548	31 548	31 548			
Disponibilité et équivalents de trésorerie liés aux activités financières CPoR Devises	1	150 340	150 340	150 340			
Total des actifs financiers		303 275	303 275	240 759	188	62 328	
Passifs							
Emprunts et autres dettes financières à long terme	2	17 045	17 045				17 045
Dettes financières à court terme	2	5 816	5 816				5 816
Dettes liées aux activités financières CPoR Devises		102 608	102 608				102 608
Fournisseurs		18 115	18 115				18 115
Autres passifs courants		96 110	96 110				96 110
Total des passifs financiers		239 694	239 694				239 694

Les valeurs mobilières de placement sont essentiellement composées de placements à très court terme (SICAV de trésorerie) dont la valeur de bilan correspond à la valeur de marché.

NOTE 22 - Variation du besoin en fonds de roulement

En milliers d'euros	31/12/2012	31/12/2011	Mouvements de périmètre	Autres mouvements	Variations de l'exercice
Variation des frais financiers	-353	-269			-84
Situation exploitation	-12 296	-5 660	-248	8	-6 396
Stock	1 195	1 767			-572
Créances d'exploitation	59 720	69 377	-248	-6	-9 403
Dettes d'exploitation	-73 211	-76 804		14	3 579
Situation hors exploitation	-39 483	-27 905	421		-11 999
Créances hors exploitation	2 034	7 725	-71		-5 620
Dettes hors exploitation	-43 240	-37 615	492	1	-6 118
Charges et produits constatés d'avance	1 723	1 985		-1	-261
Besoin en fonds de roulement	-52 132	-33 834	173	8	-18 479
Avances promotionnelles	39 779	26 368			13 411
Variation du besoin en fonds de roulement retraité					-5 068

NOTE 23 - Gestion des risques

1. Risque de taux

Dans le cadre de son financement, Tessi souscrit des emprunts bancaires à taux variables et fixes.

Les emprunts peuvent faire l'objet d'une couverture d'intérêts :

- soit par un swap de taux permettant de caper le taux d'intérêt variable
- soit par un swap de taux permettant de fixer le taux d'intérêt variable

Au 31 décembre 2012, cette couverture porte sur un montant nominal initial de dettes bancaires de 7,9 M€.

2. Risques de variation de cours

La Société n'est pas exposée de manière significative à des variations de cours.

3. Risques liés à l'environnement économique

Le Groupe est présent sur le marché français au travers de ses 3 business units (Documents Services, Marketing Services et CPoR Devises) et propose des services et des solutions technologiques à des clients dans de nombreux secteurs de l'économie.

Bien que l'activité du Groupe présente un bon niveau de résistance aux différents cycles économiques et notamment une forte récurrence grâce à des contrats pluriannuels, elle peut être sensible à l'évolution de la situation économique et financière générale et plus particulièrement de la situation financière des acteurs du secteur des services financiers et notamment les banques. Depuis 2008 ce secteur de l'économie a été le plus affecté par les

incertitudes économiques internationales et la crise financière en Europe. Cette situation a pu créer des tensions chez les clients du Groupe générant une baisse du niveau de leur activité et de leurs relations avec leurs fournisseurs et prestataires. Ces tensions sont potentiellement génératrices de pression sur les prix, d'arrêt ou de report de projets, notamment sur l'activité Documents Services.

Cette activité intègre notamment la division chèques et moyens de paiement scripturaux du Groupe, au sein de laquelle le Groupe accompagne la majorité des banques dans la gestion de leur filière des traitements des moyens de paiement papier. Dans ce contexte, le Groupe serait également affecté par une décision unilatérale qui viendrait remettre en cause la gratuité du chèque bancaire en France ou son existence même en tant que titre de paiement.

D'autre part, l'activité Marketing Services peut être extrêmement sensible aux budgets d'investissements en marketing et opérations promotionnelles consacrés par les annonceurs. Ces budgets sont eux-mêmes très sensibles à l'environnement économique et au moral des entreprises.

Enfin le Groupe n'adresse actuellement que le marché français, dès lors son niveau d'activité est sensible à l'évolution de la conjoncture économique du pays.

Une évolution négative de l'environnement économique et financier affectant les marchés sur lesquels le Groupe est présent pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.

4. Risques liés à la réglementation et à son évolution

Le Groupe exerce son activité dans un environnement fortement réglementé, tant au niveau national qu'europpéen, en particulier en matière de traitement de données et flux pour son activité Documents Services et pour sa filiale CPoR Devises, établissement de crédit. En outre, une part significative des clients du Groupe est soumise à la réglementation stricte du secteur financier.

La réglementation applicable aux activités du Groupe ou à ses clients est susceptible d'évolutions qui pourraient être tant favorables que défavorables au Groupe. Un renforcement de la réglementation ou de sa mise en œuvre, tout en offrant dans certains cas de nouvelles opportunités de développement, est susceptible d'entraîner de nouvelles conditions d'exercice des activités du Groupe pouvant augmenter ses charges d'exploitation, limiter le champ de ses activités ou plus généralement constituer un frein au développement du Groupe.

De manière plus générale, le Groupe ne peut garantir que des modifications rapides et/ou importantes de la réglementation en vigueur n'auront pas à l'avenir d'effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.

5. Risques liés aux activités de CPoR Devises

CPoR Devises est un établissement de crédit avec une exposition élevée aux risques de non-conformité, qui se traduisent notamment en risque d'atteinte à l'image et à la réputation. Les risques identifiés sont :

- risque lié au blanchiment de capitaux et au financement du terrorisme :
 - acheter des valeurs d'origine frauduleuse

- accepter des fonds issus d'activités illicites
- accepter ou transférer des fonds passibles d'embargo
- faciliter l'évasion fiscale
- faciliter le financement d'activités terroristes

CPoR Devises a mis en place un dispositif structuré, encadré par un Comité LCB-FT spécifique, qui intègre différentes mesures :

- un corpus procédural dédié, à la disposition de tous les collaborateurs de l'établissement sur l'intranet
- des opérations effectuées très majoritairement avec des clients référencés et connus
- un questionnaire spécifique pour les clients occasionnels, les interrogeant sur l'origine des fonds ou des valeurs et sur la justification économique de l'opération souhaitée
- le filtrage des référentiels clients et des messages de règlement SWIFT par les listes de sanctions nationales et internationales
- la limitation des activités internationales à une clientèle bancaire
- la mise en œuvre d'un logiciel de détection des opérations atypiques permettant une analyse et une traçabilité des décisions
- la formation régulière des personnels concernés
- risque déontologique de par son rôle de place sur le marché de l'or. En effet la cotation officielle de l'or, démarrée en 1948 a pris fin en 2004. Depuis cet arrêt, CPoR Devises indique chaque jour à 13 heures les prix auxquels sont répondus tous les ordres passés auprès des établissements financiers et des professionnels de l'investissement agréés. Cette cotation est publiée sur le site de la Banque de France ainsi que par plusieurs médias nationaux. Les risques identifiés sont :
 - non-respect de l'intégrité des actifs clientèle conservés en dépôt
 - non-respect des principes déontologiques en matière de cotation.

CPoR Devises opère une surveillance et une gestion du risque :

- une alerte quotidienne sur le niveau des soldes disponibles à la vente a été mise en place.
- la cotation des matières d'or est confortée par la tenue d'un carnet d'ordres qui conserve la traçabilité de tous les ordres pris en compte.
- risque de non-conformité à l'agrément reçu par le Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (CECEI) :
 - défaut de constitution des dossiers clients, en particulier non-identification des ayants droits économiques
 - traitement des virements émis et reçus non-conforme aux obligations réglementaires
 - traitement de données personnelles non-conforme à la Loi Informatique et Liberté, défaut de déclaration à la CNIL ou non-respect de l'autorisation reçue

- non-respect des limites de l'activité définies par l'agrément reçu.

CPoR Devises a mis en place le dispositif suivant :

- la mise en place d'une gestion électronique des documents permettant un contrôle permanent des dossiers clients
 - l'encadrement des flux financiers : règlements émis uniquement à destination de comptes identifiés des clients, contrôle des donneurs d'ordre des virements reçus
 - le contrôle permanent des soldes créditeurs.
- risques opérationnels, en particulier liés à la sûreté des personnes et des biens face à tout acte de malveillance :

Ce risque majeur est pris en charge par :

- un responsable sécurité et un Comité sécurité dédié
- des mesures spécifiques auditées par un prestataire indépendant.

Les risques bancaires spécifiques auxquels est également exposée CPoR Devises et qui constituent une moindre menace sont les risques de financement à court et très court terme et les risques de marché sur les devises exotiques et sur sa position or.

Les risques de crédit, de taux d'intérêt et de liquidité sont reconnus comme faibles chez CPoR Devises.

Couverture des risques de marché sur les activités or et devises : la politique générale de gestion Actif Passif se concrétise par une couverture systématique des actifs physiques détenus par CPoR Devises dans le cadre de ses activités de garantie de la liquidité des produits traités.

Les actifs physiques en or ou en monnaie fiduciaire sont couverts par des ventes scripturales symétriques. Ce principe se décline pour l'ensemble des actifs physiques traités par CPoR Devises.

Les opérations de couverture sont assurées par des transactions scripturales au comptant ou plus rarement à terme sans que leur échéance excède un mois. Les opérations de couverture sont effectuées quotidiennement ou en cours de journée en fonction de de la position de change globale des actifs/passifs et de la volatilité constatée sur les supports.

- Couverture des actifs fiduciaires :
 - Devises majeures : les actifs fiduciaires sont couverts par des ventes scripturales au comptant dans la même devise.
 - Limites de la couverture : l'impossibilité de trouver des contreparties interbancaires pour des opérations scripturales sur certaines devises exotiques ne permet pas cependant d'aboutir à une couverture parfaite exhaustive pour chacune des deux cents devises traitées par CPoR Devises.
 - Devises exotiques : en l'absence de marché scriptural interbancaire pour les devises exotiques, les actifs fiduciaires sont couverts par une vente au comptant de devises avec lesquelles une corrélation historique peut être établie (Dollars, Francs suisses, Dollars canadiens). A défaut de corrélation avérée, la couverture des devises exotiques est assurée par une couverture en Dollars. Au 31

décembre 2012, le montant des devises exotiques s'élevait à 1,6 millions d'euros.

- Couverture des avoirs d'or physique.
 - La couverture des avoirs physiques en or ou des engagements en cours est assurée par une vente symétrique d'or scriptural (onces) à découvert, correspondant au poids total des actifs détenus par CPoR Devises.
 - La gestion du compte d'or scriptural, structurellement débiteur, est assurée dans le cadre d'une ligne de crédit confirmée.
 - Le solde du compte scriptural est ajusté au minimum une fois par jour, en fonction de l'évolution du niveau des avoirs physiques et de la volatilité intra-day du cours de l'or.
 - Limites de la couverture :
 - Les caractéristiques des pièces à intérêt numismatique et l'existence d'écarts possibles entre le cours international et national ne permettent cependant pas d'aboutir à une couverture parfaite des risques de marché attachés à la valorisation des actifs en or physique.
 - La couverture est assurée sur la base du poids des actifs physiques et ne prend pas en compte le niveau des primes pouvant exister pour certains produits à caractère numismatique dont le prix de marché est différent de la simple valorisation de leur poids d'or. L'exposition au risque de marché pour les pièces à intérêt numismatique est encadrée par une limite opérationnelle dont le montant est déterminé par le Conseil de Surveillance. Le taux moyen des primes numismatiques a évolué entre 3,5% et 9% au cours de l'exercice. L'exposition au risque de marché sur les primes numismatiques est déterminée en retenant une hypothèse de disparition totale et immédiate de la totalité des primes. Au 31 décembre 2012, le total brut des primes s'est établi à 1,9 millions d'euros correspondant à une prime moyenne de 7% sur les actifs à valeur numismatique.
 - D'autre part, la stratégie de couverture basée sur le poids des actifs physiques ne tient pas compte de la différence pouvant exister ponctuellement entre le cours international auquel est valorisé le solde du compte d'or scriptural, et le cours national auquel sont valorisés les actifs physiques. L'analyse de l'écart entre les deux cours constaté en fin de mois au cours de l'exercice 2012 permet d'apprécier la portée relative de cette imperfection de la couverture. L'écart maximum constaté au cours de l'exercice 2012 entre ces deux cours s'est élevé à 0,8% et aucun écart n'est constaté au 31 décembre.

NOTE 24 - Evènements post-clôture

En janvier 2013, Tessi a finalisé sa première émission obligataire auprès d'investisseurs institutionnels français.

Les principales caractéristiques de cet emprunt obligataire sont les suivantes :

- Montant total de l'émission : 20 millions d'euros
- Date d'émission : 11 janvier 2013
- Maturité : 31 décembre 2018
- Coupon : 3,95%
- Place de cotation : Cote officielle de la Bourse du Luxembourg

Réalisé dans des conditions attractives, le produit de cette émission obligataire vient renforcer une situation financière déjà solide. Elle permet à Tessi de conforter ses besoins de financement à moyen terme tant en matière de croissance organique que de croissance externe et de diversifier ses sources de financement.

NOTE 25 - Honoraires des Commissaires aux Comptes et membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe

En milliers d'euros	BDO Rhône-Alpes				Audits et Partenaires				Autres cabinets			
	Montants (HT)		%		Montants (HT)		%		Montants (HT)		%	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011
Commissariat aux comptes	276	267	79%	85%	220	218	100%	100%	46	48	100%	100%
Émetteur	47	44	14%	14%	47	44	21%	20%				
Filiales	229	223	65%	71%	173	174	79%	80%	46	48	100%	100%
Missions accessoires	29		8%									
Émetteur	29		8%									
Filiales												
Audit	305	267	87%	85%	220	218	100%	100%	46	48	100%	100%
Juridique, fiscal, social												
Autres prestations	46	46	13%	15%								
Autres prestations	46	46	13%	15%								
Total	351	313	100%	100%	220	218	100%	100%	46	48	100%	100%

NOTE 26 - Informations sur les entreprises et parties liées

Les principes et règles arrêtés par le Conseil d'Administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux sont précisés dans le rapport du président conformément aux articles L.225-37 du Code de Commerce.

La rémunération du Président-directeur général est fixée par le Conseil d'Administration et comprend, en principe, uniquement une partie fixe. Pour tenir compte des performances du Groupe, le Conseil d'Administration peut lui attribuer exceptionnellement une prime. La partie fixe est déterminée en considération des normes usuelles pour des postes de responsabilités comparables.

Comme l'ensemble des dirigeants du groupe, il bénéficie en outre des dispositifs de prévoyance collective et de retraite complémentaire institués pour tous les salariés du groupe et ne bénéficie d'aucun autre avantage spécifique en matière de retraite supplémentaire.

Aucun titre de capital, ou donnant accès au capital, ou donnant le droit d'acquérir des titres du capital de Tessi SA, ne lui a été attribué. De plus, il ne perçoit pas de jetons de présence des mandats qu'il exerce, que ce soit dans des sociétés du groupe ou dans des sociétés autres mais à raison de ses fonctions dans le Groupe.

Les jetons de présence versés aux membres non salariés du Conseil d'Administration de Tessi SA au titre de 2012 s'élèvent à 60 000 euros.

Une convention de bail est conclue entre Tessi SA et la SCI Tony Garnier, détenue par le Président-directeur général, pour un montant annuel de 150 670 euros hors taxes.

NOTE 27 - Engagements donnés - reçus

1. Engagements donnés

- Tessi SA s'est engagée à l'octroi de cautions, avals et garanties, en cas de défaillance financière de ses filiales et des sociétés du Groupe qu'elle contrôle indirectement, dans la limite de 25 millions d'euros, et sans limitation de montant à l'égard des administrations fiscales et douanières.
- Tessi SA s'est engagée par lettre de confort auprès de la société LOCAM à garantir que sa filiale (100 %) la société Tessi Informatique soit en mesure de faire face à toutes ses obligations au titre du contrat de prestations de services de gestion des cartes privatives conclu entre sa filiale et la société LOCAM. A défaut, Tessi SA s'est engagée à apporter les moyens humains et financiers nécessaires à l'exécution de ses obligations ou fera en sorte qu'elles soient assurées par une autre filiale du Groupe Tessi.
- Tessi SA s'est engagée par lettre de confort auprès de la CNPS (Caisse Nationale de Prévoyance Sociale) à apporter, en cas de défaillance financière de sa filiale Tessi GED tout le soutien nécessaire à l'exécution des obligations contractuelles de sa filiale.
- Tessi SA s'est engagée par lettre de confort auprès du LCL - Le Crédit Lyonnais à apporter, en cas de défaillance financière de sa filiale Tessi Editique tout le soutien nécessaire à l'exécution des obligations contractuelles de sa filiale.
- Tessi SA s'est engagée par lettre de confort auprès de la société EUROPCAR France à garantir que ses filiales, les sociétés Tessi Documents Services et Tessi Editique, soient en mesure de faire face à toutes leurs obligations respectives au titre du contrat de prestations de services de numérisation de documents et d'éditique conclu avec la société EUROPCAR France. A défaut, Tessi SA s'est engagée à apporter les moyens humains et financiers nécessaires à l'exécution de leurs obligations ou fera en sorte qu'elles soient assurées par une autre filiale du Groupe Tessi.
- Tessi SA a accordé à l'actionnaire majoritaire une promesse d'achat portant sur 51 % des actions de la société Informatiques Services et Matériels - ISEM. Cette promesse

pourra être exercée en une fois par l'actionnaire majoritaire à compter du 1^{er} juillet 2014 et jusqu'au 30 septembre 2014 inclus.

- Tessi SA a accordé à l'actionnaire majoritaire une promesse de vente portant sur 49 % des actions de la société Informatiques Services et Matériels - ISEM. Cette promesse pourra être exercée en une fois par l'actionnaire majoritaire en cas de changement de contrôle de Tessi SA au sens de l'article L.233-3 du Code de Commerce entre le 17 décembre 2008 et le 17 décembre 2014 à minuit.
- Tessi SA a accordé à l'actionnaire minoritaire une promesse d'achat portant sur 20 % des actions de la société Sakarah. Cette promesse pourra être exercée en une fois par Tessi SA à compter du 1^{er} juillet 2014 et jusqu'au 31 décembre 2014 inclus.
- Tessi SA s'est engagée par lettre d'intention auprès de la Deutsche Bank AG à faire en sorte que sa filiale ICSB soit en mesure de faire face à ses engagements contractuels.
- Souscription par Tessi Documents Services auprès de la Société Générale d'une caution bancaire d'un montant de 896 900 € en garantie des intérêts des URSSAF, clients de Tessi Documents Services
- Souscription par Logidoc-Solutions auprès de la Société Générale d'une caution bancaire d'un montant de 550 000 € pour garantir la Poste de toutes sommes qui lui seraient dues par Logidoc-Solutions au titre du règlement des affranchissements postaux. Tessi SA s'est engagée par lettre d'intention auprès de la Société Générale à faire en sorte que la Banque n'encourt pas de perte du fait de son engagement avec Logidoc-Solutions et que Logidoc-Solutions respecte ses engagements envers la Société Générale et dispose d'une trésorerie suffisante.
- Souscription par Tessi MD auprès de la Société Générale d'une caution bancaire d'un montant :
 - de 100 000 € pour garantir la société Distrimag SA de toutes sommes qui lui seraient dues par Tessi MD au titre du règlement des affranchissements postaux.
 - de 900 000 € pour garantir la Poste de toutes sommes qui lui seraient dues par Tessi MD au titre du règlement des affranchissements postaux.Tessi SA s'est engagée par lettre d'intention auprès de la Société Générale à faire en sorte que la Banque n'encourt pas de perte du fait de son engagement avec Tessi MD et que Tessi MD respecte ses engagements envers la Société Générale et dispose d'une trésorerie suffisante.
- Souscription par Tessi Encaissements auprès de la Société Générale d'une caution bancaire d'un montant :
 - de 60 000 € pour garantir la société Caisse Autonome de Retraite et de Prévoyance des Infirmiers, Masseurs Kinesithérapeutes, Orthophonistes et Orthoptistes - CARPIMKO en garantie du paiement de toutes sommes qui lui seraient dues par Tessi Encaissements au titre d'une convention de délégation conclue entre CARPIMKO et Tessi Encaissements.
 - de 145 000 € pour garantir du paiement de toutes les sommes qui seraient dues à la Caisse Autonome de Retraite des Médecins Français – CARMF par Tessi Encaissements en sa qualité de mandataire de l'agent comptable du bénéficiaire.

- Souscription par Tessi Editique auprès de la Société Générale d'une caution bancaire d'un montant de 3 000 000 € pour garantir la Poste de toutes sommes qui lui seraient dues par Tessi Editique au titre du règlement des affranchissements postaux.
- Souscription par Tessi Editique auprès de la BNP d'une caution bancaire d'un montant de 1 000 000 € pour garantir la Poste de toutes sommes qui lui seraient dues par Tessi Editique au titre du règlement des frais d'affranchissement.
- XWZ 32 (mère de Tessi Editique) a accordé un cautionnement solidaire de la société Tessi Editique à hauteur de 1 000 000 € au profit de la BNP.

2. Engagements reçus

- L'actionnaire majoritaire détenant 51 % des actions de la société Informatiques Services et Matériels - ISEM a accordé à Tessi SA une promesse de vente. Cette promesse pourra être exercée par Tessi SA en une fois à compter du 1^{er} octobre 2014 et jusqu'au 31 décembre 2014 à minuit.

3. Dettes garanties par des sûretés réelles

- Tessi SA, nantissement :
 - de 129 614 actions de la société Logidoc-Solutions au profit de la Société Générale.
 - de la créance détenue sur le locataire au titre de la location d'un bien immeuble acquis en VEFA sis à LE HAILLAN au profit du CIC Lyonnaise de Banque.
- Tessi SA a accordé une promesse d'hypothèque de premier rang sur les locaux de Lyon au profit du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes en garantie d'un emprunt.

4. Autres engagements financiers

Des emprunts ont fait l'objet d'une couverture d'intérêt partielle sur un montant nominal initial de 7,9 M€.

Aucun retraitement sur la valorisation de ces couvertures n'a été opéré au 31 décembre 2012 dans les comptes consolidés compte tenu du caractère non significatif de l'impact, qui par ailleurs a été apprécié à partir des valorisations des contreparties.

NOTE 28 - Périmètre de consolidation au 31 décembre 2012

Information relative aux filiales consolidées par secteur d'activités

1. Tessi documents services

Sociétés	Pays	Contrôle	% intérêt	Méthode de consolidation
2PL-Prod	France	100	100	IG
ACCES Informatiques	France	100	100	IG
ASPOne.fr	France	100	100	IG
Atelier Pré St Gervais	France	100	100	IG
ATIA	Vietnam	60	60	IG

Sociétés	Pays	Contrôle	% intérêt	Méthode de consolidation
A.T.I.P.	France	100	100	IG
BIPIO	Île Maurice	91,5	91,5	IG
BIP-Tessi	France	100	99,9	IG
Bordeaux Saisie	France	100	100	IG
C2I Production	France	100	100	IG
CLIP-Tessi	France	99,8	99,8	IG
GIP-Tessi	France	100	100	IG
Hexagonale Consultants	France	100	100	IG
ICSB	France	100	100	IG
ISEM	France	49	49	IG
Logidoc-Solutions	France	100	100	IG
Processure Company Limited	Île Maurice	50	50	IG
Perfo Service	France	100	100	IG
Prochèque Nord	France	100	100	IG
RIB Drôme	France	99,8	99,8	IG
RIB Rhône	France	100	100	IG
RIP-Tessi	France	100	100	IG
Sakarah	France	80	80	IG
SATC	France	100	100	IG
SDIP-Tessi	France	100	100	IG
SEDI	France	99,8	99,8	IG
SIP-Tessi	France	100	99,9	IG
SLTC	France	100	100	IG
SMIP-Tessi	France	100	100	IG
STMP	France	100	100	IG
Synercam	France	100	100	IG
TDC Tessi	France	100	100	IG
T.D.I	France	100	100	IG
TESCA	France	51	51	IG
Tessi Asia	Vietnam	75	75	IG
Tessi Chèque Auvergne	France	100	100	IG
Tessi Chèque Bordeaux	France	100	100	IG
Tessi Chèque Conseil	France	100	100	IG
Tessi Chèque Île de France	France	100	100	IG
Tessi Chèque Interbancaire	France	100	100	IG
Tessi Chèque Nanterre	France	99,8	99,8	IG
Tessi Chèque Normandie	France	100	100	IG
Tessi Chèque Rennes	France	100	100	IG
Tessi Contact Center	France	100	100	IG
Tessi Documents Services	France	99,9	99,9	IG
Tessi Editique	France	100	100	IG
Tessi Encaissements	France	100	100	IG
Tessi GED	France	100	100	IG
Tessi Informatique	France	100	100	IG
Tessi Paiements Services	France	100	100	IG
Tessi Technologies	France	100	100	IG
Tessi Tecnologia	Brésil	80	80	IG
Tessi-T.G.D	France	100	100	IG

Sociétés	Pays	Contrôle	% intérêt	Méthode de consolidation
Tessi Transactions Services	France	100	100	IG
Tigre	France	100	100	IG
TSI Action Informatique	France	100	100	IG
Tunis Data Services	Tunisie	100	100	IG
XWZ 32	France	100	100	IG

2. CPoR Devises

Sociétés	Pays	Contrôle	% intérêt	Méthode de consolidation
CPoR Devises	France	80	80	IG
Intactus	France	100	100	IG

3. Tessi marketing services

Sociétés	Pays	Contrôle	% intérêt	Méthode de consolidation
Soft Promo	France	100	100	IG
Tessi MD	France	100	100	IG
Tessi TMS	France	99,9	99,9	IG
Tessi Procurement	France	100	100	IG

4. Autres et non affectées

Sociétés	Pays	Contrôle	% intérêt	Méthode de consolidation
Tessi Services	France	100	100	IG

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

De l'exercice clos le 31 décembre 2012

BDO Rhône Alpes
20, rue Fernand Pelloutier
38130 ECHIROLLES

AUDITS et PARTENAIRES
65 b, Boulevard des Alpes
38240 MEYLAN

Membres de la Compagnie Régionale de Grenoble

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- Le contrôle des comptes consolidés de la société TESSI, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- La justification de nos appréciations ;
- La vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les notes 4.1 et 4.4 de l'annexe des comptes consolidés exposent les principes et méthodes comptables ainsi que les modalités relatives à l'approche retenue par le Groupe pour la détermination de la valeur d'utilité des écarts d'acquisition. La note 9 précise la composition de ces écarts d'acquisition par pôle d'activité et les hypothèses retenues tant en matière financière qu'économique. Nous avons vérifié le bien fondé des approches retenues ainsi que la cohérence d'ensemble des hypothèses utilisées et des évaluations qui en résultent.
- Les notes 4-10 et 8 de l'annexe décrivent les modalités de prises en compte et de détermination des impôts différés actifs. Dans le cadre de nos travaux, nous avons validé la cohérence d'ensemble des données et des hypothèses retenues ayant servi à l'évaluation des actifs d'impôts différés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport de gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Echirolles et Meylan, le 23 avril 2013

Les Commissaires aux comptes,

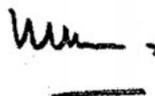
BDO Rhône Alpes

AUDITS et PARTENAIRES

Martine PACCOUD
Associée

René-Charles PERROT
Associé

Françoise DAUJAT
Associée



Comptes sociaux au 31 décembre 2012

Situation financière et résultats de Tessi

La situation financière de Tessi est présentée à travers les comptes sociaux de Tessi SA au 31 décembre 2011 et 2012.

I. Comptes de résultat sociaux pour les exercices clos les 31 décembre 2011 et 2012

En milliers d'euros	Notes	2012	2011
Produits d'exploitation			
Chiffre d'affaires	11	14 053	14 684
Autres produits d'exploitation		29	29
Total produits d'exploitation		14 082	14 713
Charges d'exploitation			
Achats et charges externes		8 988	9 120
Impôts, taxes et versements assimilés		450	477
Charges de personnel		2 725	2 427
Dotations aux amortissements	4	306	285
Dotations aux provisions			
Autres charges d'exploitation		60	95
Total charges d'exploitation		12 530	12 404
Résultat d'exploitation		1 552	2 309
Produits financiers	11	20 940	23 168
Charges financières	11	9 945	9 890
Résultat financier		10 995	13 278
Résultat courant avant impôt		12 547	15 587
Résultat exceptionnel	11	-372	-40
Impôts sur les bénéfices	11	-3 282	-3 368
Résultat net		15 456	18 915

II. Bilans sociaux aux 31 décembre 2011 et 2012

En milliers d'euros	Notes	2012	2011
Actif			
Actif immobilisé			
Immobilisations incorporelles	4	89	88
Immobilisations corporelles	4	7 998	6 903
Immobilisations financières	4	71 410	73 739
Total actif immobilisé		79 497	80 730
Actif circulant			
Stocks et en-cours			
Avances et acomptes versés sur commandes		151	139
Créances clients et avances versées		4 885	4 805
Autres créances	5	65 159	51 437
Valeurs mobilières de placement	6	8 435	12 293
Disponibilités		36 669	13 791
Charges constatées d'avance et charges à répartir		160	448
Total actif circulant		115 459	82 913
Total de l'actif		194 956	163 643
Passif			
Capitaux propres			
Capital	7	5 600	5 573
Primes		1 025	562
Réserves		36 917	23 571
Report à nouveau			3
Résultat net		15 456	18 915
Total capitaux propres		58 997	48 624
Provisions pour risques et charges			23
Dettes			
Dettes financières	9	129 807	104 317
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		3 696	4 443
Dettes fiscales et sociales		2 342	1 963
Autres dettes et produits constatés d'avance		114	4 273
Total dettes		135 959	114 996
Total du passif		194 956	163 643

III. Tableau des flux de trésorerie social pour les exercices clos les 31 décembre 2011 et 2012

En milliers d'euros	2012	2011
Flux liés à l'activité		
Résultat net	15 456	18 915
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
Dotations aux amortissements et provisions	7 506	5 844
Reprises des amortissements et provisions	-1 338	-853
Plus ou moins-values de cession	-1 351	
Marge brute d'autofinancement	20 273	23 906
Variation du besoin en fonds de roulement Note 10	8 054	-619
Flux net de trésorerie générés par l'activité	28 327	23 287
Flux liés aux opérations d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-2 537	-1 299
Produits de cessions d'immobilisations corp. et incorporelles	-2 537	-1 299
Acquisition/encaissement d'immobilisations financières	1 704	-11 425
Produits de cessions d'immobilisations financières	78	84
	1 782	-11 341
Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement	-755	-12 640
Flux liés aux opérations de financement		
Augmentation de capital ou apports	658	364
Réduction ou remboursement de capital	-168	-9 118
Dividendes versés aux actionnaires	-5 573	-5 874
Émission/remboursement d'emprunts	-3 593	9 722
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement	-8 676	-4 906
Variation de trésorerie	18 896	5 741
Trésorerie à l'ouverture	25 862	20 120
Trésorerie de clôture	44 758	25 862

IV. Tableau de variation des capitaux propres sociaux pour les exercices clos les 31 décembre 2011 et 2012

En milliers d'euros	Capital social	Primes	Réserves	Report à nouveau	Résultat	Capitaux propres
Au 1 ^{er} janvier 2011	5 864	9 024	17 698	2	11 749	44 337
Augmentation de capital	17	347				364
Diminution de capital	-309	-8 809				-9 118
Affectation résultat 2010			11 749		-11 749	
Dividendes versés			-5 875	1		-5 874
Résultat net					18 915	18 915
Au 31 décembre 2011	5 573	562	23 572	3	18 915	48 624
Augmentation de capital	32*	626*				658
Diminution de capital	-5**	-163**				-168
Affectation résultat 2011			18 915		-18 915	
Report à nouveau			3	-3		
Dividendes versés			-5 573			-5 573
Résultat net					15 456	15 456
Au 31 décembre 2012	5 600	1 025	36 917	0	15 456	58 997

* L'augmentation de 32 K€ correspond à la levée de 16 023 options à 2 €, options levées dans le cadre du plan d'achat d'actions. Ces levées d'options ont entraîné le versement d'une prime d'émission de 626 K€.

** La diminution de 5 K€ correspond à l'annulation de 2 435 actions auto détenues, actions acquises dans le cadre d'un programme de rachat d'actions propres. Cette annulation a entraîné le remboursement d'une prime d'émission de 163 K€.

V. Filiales et participations

Sociétés (En milliers d'euros)	% de détention	Capitaux propres (hors résultat)	Résultat de l'ex. écoulé	Valeur des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Dividendes encaissés durant l'ex. écoulé	Chiffre d'affaires de l'ex. écoulé	Observations / Montant des provisions pour dépréciation de comptes courants
				Brute	Nette				
Accès Informatiques	100,00 %	1 354	308	1 354	1 354		300	6 464	
ATIA	60,00 %	54	157	45	45		166	648	
A.T.I.P.	80,00 %	262	105					1 068	
BIPIO	91,50 %	743	66	100	100			1 639	
BIP-Tessi	1,00 %	681	805				2	3 883	
Bordeaux Saisie	99,89 %	519	129	21	21		150	1 348	
CLIP-Tessi	99,80 %	538	118	8	8		100	725	
CPoR Devises	80,00 %	34 835	11 253	26 000	26 000	86	8 000	53 485	
DESA default Holding	2,88 %			45					
GIP-Tessi	99,00 %	259	135	8	8		99	791	
Hexagonale Consultants	100,00 %	294	-57	1 506	238			123	
I.C.S.B.	100,00 %	1 027	396	3 853	3 853		100	5 812	
Intactus	99,92 %	31	-1	1 484	30				
ISEM	49,00 %	1 151	-19	715	715	8 249	51	2 224	

Sociétés (En milliers d'euros)	% de détention	Capitaux propres (hors résultat)	Résultat de l'ex. écoulé	Valeur des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Dividendes encaissés durant l'ex. écoulé	Chiffre d'affaires de l'ex. écoulé	Observations / Montant des provisions pour dépréciation de comptes courants
				Brute	Nette				
Logidoc Solutions	100,00 %	-99	-1 607	7 503	5 797	2 811		3 011	
Perfo Service	100,00 %	273	137	187	187		200	1 321	
Processure Company Limited	50,00 %	20	7	11	11			73	
Prochèque Nord	99,82 %	36	499	257	257	30		6 759	
RIB Informatique Drôme	99,80 %	151	74	8	8		200	825	
RIB Informatique Rhône	100,00 %	26	-23	408	3	144		630	
RIP-Tessi	99,00 %	450	167	8	8		99	4 872	
Sakarah	80,00 %	-1 246	-896	120	0	2 435		532	2 142
SATC	99,80 %	77	89	8	8		40	491	
SDIP-Tessi	99,00 %	354	89	8	8		149	641	
SEDI	99,80 %	2410	492	8	8	1 425	100	24 593	
SIP-Tessi	1,00 %	650	192				3	3 676	
SLTC	99,90 %	654	285	76	76		300	2 282	
SMIP-Tessi	99,00 %	480	121	8	8		198	814	
Sodesa	2,31 %			36					
Sogecor	99,94 %			262					
STMP	100,00 %	443	-6	400	400		50	389	
Synercam	100,00 %	938	17	1 220	1 220	993	100	441	
T.D.C. Tessi	99,80 %	764	451	8	8		200	3 128	
T.D.I.	100,00 %	78	13	50	50	18		178	
TESCA	51,00 %	350	65	19	19			371	
Tessi Asia	75,00 %	137	52	53	53			321	
Tessi Chèque Auvergne	100,00 %	98	20	37	37			330	
Tessi Chèque Bordeaux	100,00 %	1 052	812	37	37		350	4 912	
Tessi Chèque Conseil	99,80 %	259	67	694	694	356		3 167	
Tessi Chèque Interbancaire	100,00 %	2 042	455	727	727		700	1 914	
Tessi Chèque Nanterre	99,80 %	1 087	636	19	19		499	4 039	
Tessi Chèque Normandie	99,93 %	150	3	108	108				
Tessi Chèque Rennes	100,00 %	468	370	619	619		300	3 313	
Tessi Chèque Île de France	99,00 %	1 242	599	10	10	872	594	2 853	
Tessi Contact Center	100,00 %	577	123	421	421		50	5 353	
Tessi Documents Services	99,90 %	3 764	1 955	15	15		1 998	48 383	
Tessi Encaissements	100,00 %	4 004	1 096	500	500		300	8 941	
Tessi Informatique	100,00 %	587	610	2 364	2 064	16 614	50	5 217	
Tessi Paiements Services	100,00 %	1 697	362	5 785	5 785	17 623	400	42 420	
Tessi Procurement	100,00 %	77	17	37	37	17			
Tessi Services	100,00 %	404	138	37	37	243		6 117	
Tessi Technologies	100,00 %	5 351	2 021	10 252	10 252		600	19 242	
Tessi Tecnologia	80,00 %	32	-14	352				8	
Tessi-T.G.D	100,00 %	1 417	627	1 457	1 457		200	5 669	
Tessi TMS	99,93 %	5 729	-3 775	4 634	4 634	632		23 146	

Sociétés (En milliers d'euros)	% de détention	Capitaux propres (hors résultat)	Résultat de l'ex. écoulé	Valeur des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Dividendes encaissés durant l'ex. écoulé	Chiffre d'affaires de l'ex. écoulé	Observations / Montant des provisions pour dépréciation de comptes courants
				Brute	Nette				
Tessi Transactions Services	100,00 %	-772	-91	50		768		2 087	768
T.I.G.R.E.	100,00 %	1 969	400	2 950	2 950		350	3 802	
TSI Action Informatique	99,00 %	849	201	8	8		198	1 888	
Tunis Data Services	99,90 %	300	313	100	100		492	1 126	
XWZ 32	100,00 %	-5 200	660	12 250		11 974			4 541
2PL-Prod	100,00 %	-215	-365	21	0	1 890		1 094	580
24h00*	7,60 %	3 325	-935	790	182			4 464	
Totaux				90 065	71 190	67 180	17 685		8 031

* Chiffres 2011

Évènements 2012 :

- Clôture de la liquidation de la société Coup de Foudre en date du 31 décembre 2012, suite à la décision de dissolution anticipée de la société.
- Clôture de la liquidation de la société SAMP en date du 31 décembre 2012, suite à la décision de dissolution anticipée de la société.
- Versement complémentaire d'un montant de 112 K€, suite à l'augmentation de capital de la société 24h00. Le pourcentage de participation de la société Tessi SA dans la société 24h00 est passé de 8% à 7,60%.
- Complément d'acquisition de la société RIB Informatique Rhône pour 400 K€, suite à une recapitalisation de la société, en date du 21 décembre 2012. Le pourcentage de participation de la société Tessi SA dans la société RIB Informatique Rhône est passé de 99,80% à 100%.
- Activation de la clause de retour à meilleure fortune relative à Prochèque Nord pour 88 K€.

VI. Annexe aux comptes sociaux au 31 décembre 2012

NOTE 1 - Évènements significatifs de l'exercice

Au cours de l'exercice 2012, la société Tessi SA a enregistré les opérations suivantes :

- la constitution d'une provision pour dépréciation de compte courant vis-à-vis de sa filiale Sakarah, pour un montant de 2 142 K€,
- la constitution d'une provision pour dépréciation de compte courant vis-à-vis de sa filiale Tessi Transactions Services, pour un montant de 768 K€,
- la constitution d'une provision pour dépréciation de compte courant vis-à-vis de sa filiale 2PL-Prod, pour un montant de 580 K€,

- la constitution d'une provision pour dépréciation des titres détenus vis-à-vis de la société Logidoc Solutions, pour un montant de 1 705 K€,
- la constitution d'une provision pour dépréciation des titres détenus vis-à-vis de la société 24h00, pour un montant de 608 K€,
- la constitution d'une provision pour dépréciation des titres détenus vis-à-vis de la société RIB Informatique Rhône, pour un montant de 397 K€,
- la constitution d'une provision pour dépréciation des titres détenus vis-à-vis de la société Sakarah, pour un montant de 120 K€,
- une reprise de provision sur dépréciation de compte courant vis-à-vis de la société XWZ 32, pour un montant de 697 K€,
- une reprise de provision sur dépréciation de compte courant vis-à-vis de la société RIB Informatique Rhône, pour un montant de 342 K€,
- une reprise de provision sur dépréciation des titres détenus vis-à-vis de la société Prochèque Nord, pour un montant de 222 K€,
- vente des locaux industriels de Bobigny pour un montant de 2,5 M€, qui a généré une plus-value de 1,3 M€.

NOTE 2 - Changement de méthodes comptables

Aucun changement de méthode comptable n'a été appliqué au titre de l'exercice.

NOTE 3 - Principes comptables, méthodes et règles d'évaluation

Les comptes de la société sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises et selon les principes de :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les immobilisations incorporelles sont en partie constituées de fonds de commerce acquis. Une dépréciation est constatée, si nécessaire.

1. Frais de recherche et développement

La société n'a pas engagé de frais de recherche et de développement.

2. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition. L'amortissement est calculé suivant le mode linéaire ou dégressif en retenant les durées d'utilisation estimées des différentes catégories d'immobilisations. Dans les cas où il est pratiqué, l'amortissement dégressif correspond à un amortissement économique.

Les durées d'amortissement généralement retenues sont les suivantes :

- aménagements terrains 10 ans
- constructions 20 à 40 ans
- logiciels, licences 2 ans
- agencements 5 à 7 ans
- matériel de bureau et matériel informatique 3 à 5 ans
- mobilier 5 à 10 ans

3. Titres de participation et autres titres immobilisés

Les titres de participation et autres titres immobilisés sont enregistrés à leur coût historique (hors frais d'acquisitions).

Constituent des titres de participation, les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'entreprise, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice ou d'en avoir le contrôle. Les titres ne correspondant pas à cette définition sont classés en immobilisations financières et autres titres immobilisés.

La valeur d'inventaire des titres correspond à leur valeur d'utilité déterminée en tenant compte de la situation nette réestimée et des perspectives de rentabilité. Une dépréciation est constatée lorsque cette valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition.

NOTE 4 - Actif immobilisé

1. Immobilisations

1.1. Immobilisations incorporelles

En milliers d'euros	Exercice clos le 31/12/12	Exercice clos le 31/12/11
Fonds de commerce	123	123
Concessions, brevets, licences	9	7
Valeur brute	132	130
Dépréciations et amortissements cumulés	-43	-42
Valeur nette	89	88

Analyse de la variation

En milliers d'euros	Exercice clos le 31/12/12	Exercice clos le 31/12/11
Valeur nette au 1 ^{er} janvier	88	88
Investissements	2	
Cessions (net)		
Dotations aux amortissements	-1	
Valeur nette au 31 décembre	89	88

1.2. Immobilisations corporelles

En milliers d'euros	Exercice clos le 31/12/12	Exercice clos le 31/12/11
Constructions	3 169	4 769
Installations générales, aménagements constructions	2 199	2 199
Installations techniques, agencements divers	792	1 407
Autres immobilisations corporelles	157	164
Immobilisations en cours	2 533	
Avances et acomptes versés		
Valeur brute	8 850	8 539
Amortissements cumulés	-852	-1 636
Valeur nette	7 998	6 903

Analyse de la variation

En milliers d'euros	Exercice clos le 31/12/12	Exercice clos le 31/12/11
Valeur nette au 1 ^{er} janvier	6 903	5 890
Investissements	2 535*	1 298
Cessions	-2 224**	
Dotations aux amortissements	-305	-285
Diminution-Reprise sur amortissements	1 089**	
Valeur nette au 31 décembre	7 998	6 903

* Construction d'un immeuble en-cours sur Bordeaux.

** Cession des locaux sur Bobigny.

Les immobilisations corporelles sont essentiellement composées de constructions, d'installations et d'agencements.

1.3. Immobilisations financières

En milliers d'euros	Exercice clos le 31/12/12	Exercice clos le 31/12/11
Titres de participation	90 065	89 648
Autres titres immobilisés	6 851*	6 050
Créances rattachées à des participations	83	83
Dépôts et cautionnements	137	134
Actions propres		117
Valeur brute	97 136	96 032
Dépréciation	-25 726	-22 293
Valeur nette	71 410	73 739

Analyse de la variation

En milliers d'euros	Exercice clos le 31/12/12	Exercice clos le 31/12/11
Valeur brute au 1 ^{er} janvier	96 032	84 660
Acquisitions de titres	512	7 872
Cessions ou annulations de titres	-95	-827
Acquisitions actions propres	51	117
Annulation actions propres	-168	
Acquisitions autres immobilisations financières	804*	4 232
Sorties autres immobilisations financières		-22
Valeur brute au 31 décembre	97 136	96 032

* Investissements Outre-Mer réalisés dans le cadre du dispositif Girardin (article 217 undecies du CGI).

Les principales variations constatées au cours de l'exercice 2012 sont relatives aux faits suivants :

- complément d'acquisition de la société RIB Informatique Rhône suite à une recapitalisation de la société en date du 21 décembre 2012, pour un montant de 400 K€,
- augmentation capital 24h00 pour 112 K€,
- annulation de titres à hauteur de 40 K€ suite à la dissolution anticipée de la société SAMP,
- annulation de titres à hauteur de 55 K€ suite à la dissolution anticipée de la société Coup de Foudre,
- investissements Outre-Mer réalisés dans le cadre du dispositif Girardin (article 217 undecies du CGI), pour un montant de 801 K€.

2. Dépréciation de titres

En milliers d'euros	Exercice clos le 31/12/12	Exercice clos le 31/12/11
Montants au 1 ^{er} janvier	22 293	17 774
Dépréciation sur immobilisations financières	3 710*	4 616*
Reprise sur dépréciation d'immobilisations financières	-277	-97
Montants au 31 décembre	25 726	22 293

* Dont dépréciation sur investissements Girardin pour un montant de 801 K€ en 2012 et 4 212 K€ en 2011.

NOTE 5 - Autres éléments d'actif

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est enregistrée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les autres créances correspondent à hauteur de 72,4 millions d'euros aux comptes courants liés aux opérations de trésorerie, notamment de cash-pooling, avec des sociétés du Groupe.

Des provisions pour dépréciation de comptes courants sont constatées pour un montant total de 8 031 K€ :

- XWZ 32 pour 4 541 K€,
- Sakarah pour 2 142 K€,
- Tessi Transactions Services pour 768 K€,
- 2PL-Prod pour 580 K€.

NOTE 6 - Valeurs mobilières de placements

Le portefeuille de VMP est principalement composé de SICAV monétaires valorisées selon la méthode PEPS. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au prix d'achat.

NOTE 7 - Capital social

En milliers d'euros	Exercice clos le 31/12/12	Exercice clos le 31/12/11
Nombre de titres	2 799 923	2 786 335
Valeur nominale	2 euros	2 euros
Total	5 600	5 573

Les opérations impactant le capital social et la prime d'émission sur 2012 s'analysent ainsi :

	Nombre de titres	Capital	Prime d'émission
Au 31/12/2011	2 786 335	5 573	562
Plan d'achat d'actions	16 023	32	626
Annulation titres	-2 435	-5	-163
Au 31/12/2012	2 799 923	5 600	1 025

Plans d'options de souscriptions d'actions

	Nombre d'actions attribuées	Date de début de la période d'exercice des options	Date de fin de la période d'exercice des options	Prix d'exercice (en €)	Nombre d'options annulées au 31/12/2012	Dont annulations en 2012	Nombre d'options exercées au 31/12/2012	Dont options exercées en 2012	Nombre d'options restant à exercer au 31/12/2012
Plan n° 1	Plan d'action de 2002 pour 2001 (Conseil d'Administration du 08/07/2002)								
	15 861	08/07/2006	08/07/2009	26,92	2 551	-	13 310	-	-
Plan n° 2	Plan d'action de 2003 pour 2002 (Conseil d'Administration du 10/02/2003)								
	28 409	10/02/2007	09/02/2010	15,57	5 875	-	22 534	-	-
Plan n° 3	Plan d'action de 2003 pour 2003 (Conseil d'Administration du 08/12/2003)								
	13 616	08/12/2007	07/12/2010	29,68	3 336	-	10 280	-	-
Plan n° 4	Plan d'action de 2004 pour 2004 (Conseil d'Administration du 13/12/2004)								
	13 000	13/12/2008	12/12/2011	35,66	2 600	-	10 400	-	-
Plan n° 5	Plan d'action de 2005 pour 2005 (Conseil d'Administration du 09/12/2005)								
	9 458	09/12/2009	08/12/2012	40,27	1 325	-	8 133	2 268	-
Plan n° 6	Plan d'action de 2006 pour 2006 (Conseil d'Administration du 09/06/2006)								
	5 562	09/06/2010	09/06/2013	47,38	281	-	4 281	-	1 000
Plan n° 7	Plan d'action de 2007 pour 2007 (Conseil d'Administration du 15/06/2007)								
	10 658	15/06/2011	15/06/2014	49,26	1 308	-	6 740	5 654	2 610
Plan n° 8	Plan d'action de 2008 pour 2008 (Conseil d'Administration du 16/06/2008)								
	15 600	16/06/2012	16/06/2015	35,56	2 000	-	8 100	8 100	5 500
Totaux	112 164				18 997	-	83 778	16 022	9 110

NOTE 8 - Provisions pour risques et charges

En milliers d'euros	Exercice clos le 31/12/12	Exercice clos le 31/12/11
Montants au 1 ^{er} janvier	23	23
Dotations aux provisions pour risques et charges		
Reprises sur provisions pour risques et charges	-23	
Montants au 31 décembre	0	23

Les provisions sont destinées à couvrir les risques ou les charges que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant sont incertains.

Chaque risque ou charge fait l'objet d'une analyse au cas par cas.

NOTE 9 - Dettes

Les emprunts et dettes financières divers correspondent à hauteur de 111,3 millions d'euros aux comptes courants liés aux opérations de trésorerie, notamment de cash-pooling, avec des sociétés du Groupe.

Un emprunt a été souscrit sur l'exercice pour un montant de 5 600 K€, suite à l'acquisition en VEFA d'un ensemble immobilier sur la commune de HAILLAN. Au 31/12/2012, un montant de 2 200 K€ a été débloqué. La date de la première échéance d'amortissement est fixée au 28/02/2014.

NOTE 10 - Variation du besoin en fonds de roulement

En milliers d'euros	Exercice clos le 31/12/12	Exercice clos le 31/12/11
Variation des frais financiers		
Variation nette exploitation	-705	-202
Variation de stock		
Transferts de charges à répartir		
Variation des créances d'exploitation	-69	-1 665
Variation des dettes d'exploitation	-636	1 463
Variation nette hors exploitation	8 759	-417
Variation des créances hors exploitation	-16 590	-22 014
Variation des dettes hors exploitation	25 061	21 874
Charges et produits constatés d'avance	288	-277
Variation du besoin en fonds de roulement	8 054	-619

NOTE 11 - Compte de résultat

1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est principalement réalisé en France et constitué de prestations aux différentes filiales du Groupe.

2. Rémunération allouée aux membres des organes d'Administration, de direction et de contrôle

Sur 2012, il a été versé des jetons de présence aux Administrateurs pour un montant de 60 K€. La rémunération des membres de Direction pour cette période s'est élevée à 869 K€.

3. Honoraires des commissaires aux comptes et membres de leurs réseaux pris en charge par la société

En milliers d'euros (HT)	BDO Rhône Alpes		Audits & Partenaires	
	2012	2011	2012	2011
Commissariat aux comptes	47	44	47	44
Diligences directement liées	29			
Audit	76	44	47	44
Juridique, fiscal, social				
Autres	46	46		
Autres prestations	46	46		
Total	122	90	47	44

4. Résultat financier

En milliers d'euros	Exercice clos le 31/12/12	Exercice clos le 31/12/11
Produits nets financiers liés aux participations (1)	17 687	21 077
Produits nets sur cessions de VMP	220	136
Différence négative de change	-2	
Provisions/Reprises sur dépréciations d'immobilisations financières (2)	-5 885	- 4 705
Charges/Produits nets sur intérêts et autres charges assimilées (3)	-1 025	-3 230
Total	10 995	13 278

Ventilation au 31/12/2012 :

(1) Ce poste correspond en totalité aux dividendes perçus, en provenance des filiales.

(2) Dont :

- 3 710 K€ concernant une dépréciation sur titres de participations,
- 3 490 K€ concernant une dépréciation de comptes courants,
- 277 K€ concernant une reprise sur provision pour dépréciation de titres de participations,
- 1 039 K€ concernant une reprise sur provision pour dépréciation de comptes courants.

(3) Dont :

- 327 K€ de charges d'intérêts sur emprunts,
- 89 K€ de charges financières diverses,
- 609 K€ de charges nettes d'intérêts Groupe.

Ventilation au 31/12/2011 :

(1) Ce poste correspond en totalité aux dividendes perçus, en provenance des filiales.

(2) Dont :

- 4 616 K€ concernant une dépréciation sur titres de participations,
- 942 K€ concernant une dépréciation de comptes courants,
- 88 K€ concernant une reprise sur provision pour dépréciation de titres de participations,
- 765 K€ concernant une reprise sur provision pour dépréciation de comptes courants.

(3) Dont :

- 399 K€ de charges d'intérêts sur emprunts,
- 101 K€ de charges financières diverses, dont 570 K€ de charges nettes d'intérêts Groupe,
- 2 160 K€ liés à un abandon de compte courant au bénéfice de la société Logidoc Solutions.

5. Résultat exceptionnel

La perte est constituée :

- de la plus-value sur la cession des locaux industriels de Bobigny pour 1,3 M€,
- du versement d'une indemnité de 1,7 M€ dans le cadre d'un désengagement d'activité déficitaire.

6. Impôts sur les bénéfices

6.1. Intégration fiscale

La société a signé une convention relative aux modalités d'application de l'intégration fiscale, en conformité avec les règles fixées par l'administration fiscale, avec certaines des sociétés du Groupe qui ont opté pour ce régime.

Liste des sociétés entrant dans le champ d'application de l'intégration fiscale :

- Accès Informatiques
- Hexagonale Consultants
- I.C.S.B.
- Intactus
- Logidoc Solutions
- SEDI
- SIP-Tessi
- SLTC
- 2PL-PROD
- T.D.C. Tessi
- Tessi Chèque Bordeaux
- Tessi Chèque Interbancaire
- Tessi Chèque Nanterre
- Tessi Documents Services
- Tessi Editique
- Tessi Encaissements
- Tessi GED
- Tessi Informatique
- Tessi MD
- Tessi Paiements Services
- Tessi SA
- Tessi Services
- Tessi TMS
- TSI Action Informatique
- XWZ 32

La société Tessi SA est la mère d'un groupe d'intégration fiscale. Chaque société intégrée fiscalement est replacée dans la situation qui aurait été la sienne si elle avait été imposée séparément. Les éventuelles économies ou charges d'impôts des sociétés intégrées sont constatées dans les comptes de la société mère Tessi SA.

Les investissements réalisés dans le cadre du dispositif d'aide fiscale à l'investissement Outre-Mer (loi Girardin) codifié sous l'article 217 undecies du CGI a permis la déduction du résultat fiscal d'un montant de 2 036 K€, montant ayant fait l'objet d'un agrément délivré par la Direction Générale des finances publiques.

6.2. Ventilation de l'impôt entre résultat courant et résultat exceptionnel

L'impôt correspondant au résultat exceptionnel est une économie d'impôt de 118 K€.

6.3. Situation fiscale différée et latente

L'allègement d'impôt 2011 de 726 K€ constaté au titre du régime d'intégration fiscale a totalement été utilisé sur le résultat fiscal de l'exercice.

7. Évènements postérieurs à la clôture de l'exercice

En date du 11 janvier 2013, un emprunt obligataire a été émis pour un montant de 20 M€. Les obligations porteront intérêt au taux de 3,95% l'an, et viendront à échéance le 31 décembre 2018.

NOTE 12 - Autres informations

1. Échéance des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

1.1. Créances

En milliers d'euros	Montant brut	< à 1 an	> à 1 an et < à 5 ans	> à 5 ans
Total actif immobilisé	220		220	
Créances rattachées à des participations	83		83	
Prêts	1		1	
Autres immobilisations financières	136		136	
Total actif circulant	78 262	78 234	28	
Clients douteux ou litigieux	28		28	
Autres créances clients	4 885	4 885		
Personnel et comptes rattachés	1	1		
Organismes sociaux				
Taxe sur la valeur ajoutée	340	340		
Impôt sur les sociétés				
Autres impôts				
Groupe et associés	72 722	72 722		
Débiteurs divers	127	127		
Charges constatées d'avance	159	159		
Total créances	78 482	78 234	248	

1.2. Dettes

En milliers d'euros	Montant brut	< à 1 an	> à 1 an et < à 5 ans	> à 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine	347	347		
- à plus de 1 an à l'origine	18 056	4 000	13 575	481
Emprunts et dettes financières divers	117	117		
Fournisseurs et comptes rattachés	3 696	3 696		
Personnel et comptes rattachés	719	719		
Sécurité sociale et organismes sociaux	473	473		
État et autres collectivités publiques :				
- impôts sur les bénéfices	316	316		
- taxe sur la valeur ajoutée	777	777		
- autres impôts, taxes et assimilés	57	57		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	111 287	111 287		
Autres dettes	114	114		
Produits constatés d'avance				
Total dettes	135 959	121 903	13 575	481

2. Éléments concernant les entreprises et parties liées

En milliers d'euros	Entreprises liées
Actif	
Participation	71 008
Créances rattachées à des participations	83
Créances clients et comptes rattachés	4 746
Autres créances	64 691
Passif	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 436
Autres dettes	111 370
Compte de résultat	
Redevances	12 695
Autres produits d'exploitation	1 356
Charges d'exploitation	6 119
Dividendes	17 685
Autres produits financiers	1 719
Charges financières	2 327
Dotations pour dépréciation de comptes courants	3 490
Reprises sur provisions pour dépréciation de comptes courants	1 039
Dotations pour dépréciation de titres	3 102
Reprises sur provisions pour dépréciation de titres	277
Cession d'éléments d'actifs	95

Les principes et règles arrêtés par le Conseil d'Administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux sont précisés dans le rapport du Président conformément aux articles L.225-37 du Code de Commerce.

La rémunération du Président-directeur général est fixée par le Conseil d'Administration et comprend, en principe, uniquement une partie fixe. Pour tenir compte des performances du Groupe, le Conseil d'Administration peut lui attribuer exceptionnellement une prime. La partie fixe est déterminée en considération des normes usuelles pour des postes de responsabilités comparables.

Comme l'ensemble des dirigeants du Groupe, il bénéficie en outre des dispositifs de prévoyance collective et de retraite complémentaire institués pour tous les salariés du Groupe et ne bénéficie d'aucun autre avantage spécifique en matière de retraite supplémentaire.

Aucun titre de capital, ou donnant accès au capital, ou donnant le droit d'acquérir des titres du capital de Tessi SA, ne lui a été attribué. De plus, il ne perçoit pas de jetons de présence des mandats qu'il exerce, que ce soit dans des sociétés du Groupe ou dans des sociétés autres mais à raison de ses fonctions dans le Groupe.

Sur l'exercice 2012, les rémunérations des membres du Conseil d'Administration, salariés de Tessi SA, s'élèvent à 869 K€.

Les jetons de présence versés aux membres non salariés du Conseil d'Administration de Tessi SA au titre de 2012 s'élèvent à 60 K€.

Une convention de bail est conclue, entre Tessi SA et la SCI Tony Garnier détenue par Mr Marc REBOUAH.

Durant l'exercice des loyers ont été facturés pour un montant total de 161 K€ H.T.

3. Produits à recevoir, charges à payer, et charges constatées d'avance

En milliers d'euros	Charges à payer
Intérêts courus à payer	46
Clients avoirs à accorder	84
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 480
Dettes fiscales et sociales	1 102
Total charges à payer	2 712

En milliers d'euros	Produits à recevoir
Autres créances	101
Fournisseurs avoirs à recevoir	22
Clients et comptes rattachés	1 433
Créances fiscales et sociales	
Total produits à recevoir	1 556

En milliers d'euros	Charges constatées d'avance
Charges d'exploitation	160
Total charges constatées d'avance	160

4. Effectif moyen

	31/12/12	31/12/11
Cadres	6	6
Non cadres	0	0
Total	6	6

5. Engagements financiers et autres engagements

5.1. Engagements donnés

- Tessi SA s'est engagée à l'octroi de cautions, avals et garanties, en cas de défaillance financière de ses filiales et des sociétés du Groupe qu'elle contrôle indirectement, dans la limite de 25 millions d'euros, et sans limitation de montant à l'égard des administrations fiscales et douanières.
- Tessi SA a accordé une promesse d'hypothèque de premier rang sur les locaux de Lyon au profit du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes en garantie d'un emprunt.
- Tessi SA s'est engagée par lettre de confort auprès de la société Locam à garantir que sa filiale (100%) la société Tessi Informatique soit en mesure de faire face à

toutes ses obligations au titre du contrat de prestations de services de gestion des cartes privatives conclue entre sa filiale et la société Locam. À défaut, Tessi SA s'est engagée à apporter les moyens humains et financiers nécessaires à l'exécution de ses obligations ou fera en sorte qu'elles soient assurées par une autre filiale du Groupe Tessi.

- Tessi SA s'est engagée par lettre de confort auprès de la CNPS (Caisse Nationale de Prévoyance Sociale) à apporter, en cas de défaillance financière de sa filiale Tessi GED tout le soutien nécessaire à l'exécution des obligations contractuelles de sa filiale.
- Tessi SA s'est engagée par lettre d'intention auprès de la Deutsche Bank AG à faire en sorte que sa filiale I.C.S.B. soit en mesure de faire face à ses engagements contractuels.
- Tessi SA s'est engagée par lettre de confort auprès du LCL - Le Crédit Lyonnais à apporter, en cas de défaillance financière de sa filiale Tessi Editique tout le soutien nécessaire à l'exécution des obligations contractuelles de sa filiale.
- Tessi SA s'est engagée par lettre de confort auprès de la société Europcar France à garantir que ses filiales les sociétés Tessi Documents Services et Tessi Editique soient en mesure de faire face à toutes leurs obligations respectives au titre du contrat de prestations de services de numérisation de documents et d'édition conclu avec la société Europcar France. À défaut, Tessi SA s'est engagée à apporter les moyens humains et financiers nécessaires à l'exécution de leurs obligations ou fera en sorte qu'elles soient assurées par une autre filiale du Groupe Tessi.
- Tessi SA a accordé à l'actionnaire majoritaire une promesse d'achat portant sur 51% des actions de la société Informatiques Services Et Matériels - ISEM. Cette promesse pourra être exercée en une fois par l'actionnaire majoritaire à compter du 1^{er} juillet 2014 et jusqu'au 30 septembre 2014 inclus.
- Tessi SA a accordé à l'actionnaire majoritaire une promesse de vente portant sur 49% des actions de la société Informatiques Services Et Matériels - ISEM. Cette promesse pourra être exercée en une fois par l'actionnaire majoritaire en cas de changement de contrôle de Tessi SA au sens de l'article L.233-3 du Code de Commerce entre le 17 décembre 2008 et le 17 décembre 2014 à minuit.
- Tessi SA a accordé à l'actionnaire minoritaire une promesse d'achat portant sur 20% des actions de la société Sakarah. Cette promesse pourra être exercée en une fois par Tessi SA à compter du 1^{er} juillet 2014 et jusqu'au 31 décembre 2014 inclus.
- Tessi SA s'est engagée par lettre d'intention auprès de la Société Générale à faire en sorte que la Banque n'encourt pas de perte du fait de son engagement avec Logidoc Solutions et que Logidoc Solutions respecte ses engagements envers la Société Générale et dispose d'une trésorerie suffisante.
- Tessi SA s'est engagée par lettre d'intention auprès de la Société Générale à faire en sorte que la Banque n'encourt pas de perte du fait de son engagement avec Tessi MD et que Tessi MD respecte ses engagements envers la Société Générale et dispose d'une trésorerie suffisante.

5.2. Engagements reçus

- L'actionnaire majoritaire détenant 51% des actions de la société Informatiques Services Et Matériels - ISEM a accordé à Tessi SA une promesse de vente. Cette promesse pourra être exercée par Tessi SA en une fois à compter du 1^{er} octobre 2014 et jusqu'au 31 décembre 2014 à minuit.
- Un abandon de créance a été accordé en date du 14 décembre 2011 à la société Logidoc Solutions pour un montant de 2 160 K€. Cet abandon a été consenti par la société Tessi SA sous la condition résolutoire du retour à meilleure fortune de la société Logidoc Solutions, avec une date butoir au 31 décembre 2015.

5.3. Dettes garanties par des sûretés réelles

Total capital restant dû sur emprunts : 18 056 K€.

Répartition :

- 1^o emprunt souscrit en 2012 : 2 200 K€ (déblocage de 2 200 K€ sur 5 600 K€).
Nantissement de la créance détenue sur le locataire au titre de la location d'un bien immeuble acquis en VEFA sis à LE HAILLAN au profit du CIC Lyonnaise de Banque.
- 2^o emprunt souscrit en 2011 : 8 000 K€
- 3^o emprunt souscrit en 2011 : 4 875 K€
Nantissement de 129 614 actions de la société Logidoc Solutions au profit de la Société Générale.
- 4^o emprunt souscrit en 2010 : 2 981 K€
Promesse d'hypothèque de premier rang sur les locaux de Lyon au profit du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes.

5.4. Crédit bail

Non applicable.

5.5. Opérations de couverture

Des emprunts ont fait l'objet d'une couverture d'intérêt partielle sur un montant nominal initial de 7,9 M€.

5.6. Engagements

Les engagements au titre des indemnités de fin de carrière sont de 362 829 €. Ces indemnités sont calculées au vu des paramètres suivants :

- calcul salarié par salarié,
- probabilité d'espérance de vie et de présence dans la société à la date prévue de départ en retraite,
- prorata ancienneté acquise par rapport à l'ancienneté future à l'âge de la retraite.

Les indemnités ont été calculées par un actuairé qualifié utilisant une méthode actuarielle. Il est considéré que les départs se font à l'initiative de l'employé.

Ces indemnités ne sont pas comptabilisées dans les comptes sociaux.

Hypothèses retenues

En %	2012	2011
Taux d'actualisation	2,80 %	4,50 %
Taux attendu d'augmentation des salaires des cadres	3 %	3 %
Taux attendu d'augmentation des salaires des non cadres	2 %	2 %
Taux d'inflation	2 %	2 %

Le nombre d'heures annuelles relatives à la formation professionnelle (D.I.F.) s'élève pour l'ensemble de l'effectif à 756 heures.

6. Consolidation

La société établit des comptes consolidés. Tessi SA est la société mère du Groupe.

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

De l'exercice clos le 31 décembre 2012

BDO Rhône Alpes
20, rue Fernand Pelloutier
38130 ECHIROLLES

AUDITS et PARTENAIRES
65 b, Boulevard des Alpes
38240 MEYLAN

Membres de la Compagnie Régionale de Grenoble

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012 sur :

- ◇ Le contrôle des comptes annuels de la société **TESSI**, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- ◇ La justification de nos appréciations ;
- ◇ Les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les méthodes retenues pour la comptabilisation des titres de participation ainsi que l'évaluation des dépréciations sont décrites dans la note 3.3 de l'annexe « Titres de participations et autres titres immobilisés ». Dans le cadre de nos travaux, nous avons revu le caractère approprié de ces méthodes comptables et apprécié les hypothèses retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

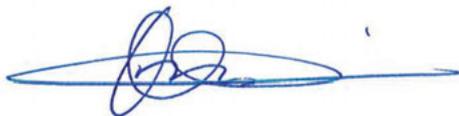
En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs de capital et des droits de vote, vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Echirolles et Meylan, le 23 avril 2013

Les Commissaires aux comptes,

BDO Rhône Alpes

Martine PACCOUD
Associée



AUDITS et PARTENAIRES

René-Charles PERROT
Associé



Françoise DAUJAT
Associée

